COLLECTION HISTORIQUE ILLUSTRÉE

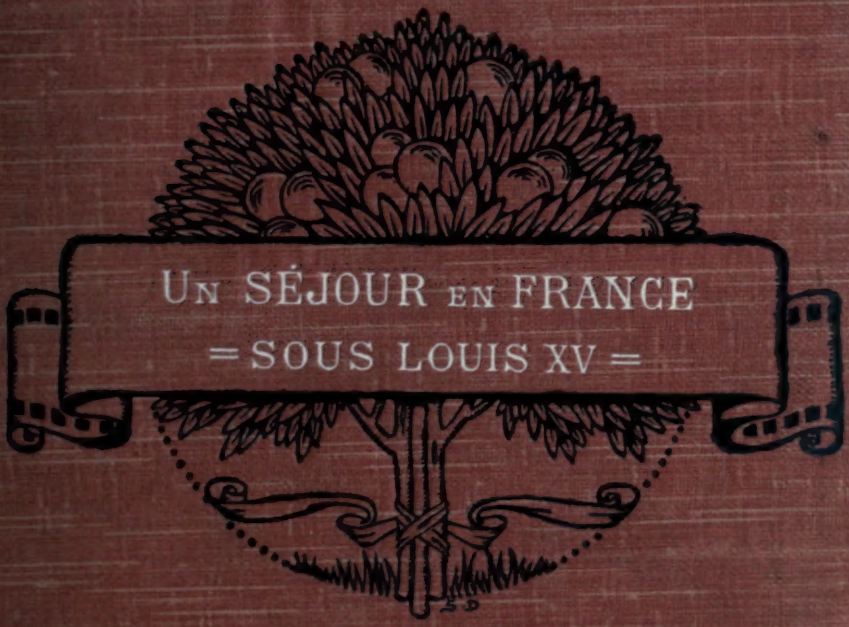

LOUIS-MICHAUD
ÉDITEUR
168, Bd St GERMAIN, PARIS

Un Séjour en France sous Louis XV

Louis Michaud. Edit. Paris.
168 Boul^d St Germain.

Un Séjour en France

SOUS LOUIS XV

Lettres du baron de Pöllnitz

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays.

Published 30 juillet 1909
Privilege of copyright in the United States reserved under the Act approved March 3 1905 by Louis-Michaud, Paris.

F
P244S

COLLECTION HISTORIQUE ILLUSTRÉE

Albert SAVINE

Un Séjour en France
SOUS LOUIS XV

Lettres du baron de Pöllnitz

[Pöllnitz, Karl Ludwig, Freiherr von.]

ANNOTÉES

D'après les Documents d'Archives et les Mémoires.

Illustrations documentaires

102192
2/6/

LOUIS-MICHAUD
ÉDITEUR
168, Boulevard Saint-Germain, 168
PARIS

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

PRÉFACE

La Cour de Louis XV, décrite par un baron allemand, tel est le sujet des pages qui vont suivre. C'est un courtisan de Frédéric-Guillaume Ier, échappé à la discipline de fer de la Cour de Berlin et jeté, la bride sur le cou, à travers les plaisirs de Paris qui a noté, dans ces lettres, adressées à des amis, ses impressions et ses visions du Paris de Louis le Bien Aimé.

Le règne des maitresses ne commence que plus tard. A l'époque où Pöllnitz traverse la France, Mme de Pompadour n'a pas paru à Versailles, encore plein du souvenir des amies et des filles du Régent et de la belle marquise de Prie. Louis XV, le roi pacifique, semble d'autant plus aimable qu'il succède à Louis XIV, le roi guerrier, et que la France a vraiment besoin de se refaire de tant d'années de luttes malheureuses.

C'est la grande querelle des Molinistes et des Jansénistes, c'est le procès du père Girard accusé d'avoir séduit la Cadière, ce sont les habitués de la rue Quincampoix, quartier général de ceux qui spéculent sur les actions du fabuleux Mississipi, que notre gentilhomme allemand croque d'une plume alerte.

De Paris il connaît tous les tripots où l'on joue, toutes les maisons où l'on s'amuse et où l'on godaille.

S'il dédaigne les milieux où évoluent les *filles du monde*, comme on disait alors, c'est que le Berlinois préférait les veuves qui financent aux catins que l'on paie. Le futur directeur du théâtre de Frédéric II avait quelque chose de l'âme avare de son maître, et, en outre, la véritable vocation d'un greluchon, et pis encore.

On n'éprouvait que l'embarras du choix pour illustrer un *Séjour en France sous Louis XV*. Le XVIIIe siècle, entre tous, est celui des grands portraitistes, des maîtres graveurs et des caricaturistes originaux. L'on a emprunté au Musée de Versailles, au Musée du Louvre et au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale, les éléments documentaires qui ont paru les plus intéressants et les plus piquants. Une édition des *Mémoires* de Pöllnitz nous a fourni son portrait dans le décor du Palais royal de Prusse, où ses titres officiels lui donnaient droit de séjour.

Un Séjour en France

SOUS LOUIS XV

Lettres du baron de Pöllnitz

Le Baron de Pöllnitz et ses voyages.

Au milieu du XVIIe siècle, un gentilhomme de la Thuringe, qui avait embrassé la religion réformée, vint s'établir dans l'Électorat de Brandebourg. C'était le baron de Pollnitz, grand-père du voyageur. L'Électeur Frédéric-Guillaume, qui nourrissait déjà les grandes ambitions que ses successeurs furent appelés à réaliser, manquait apparemment dans ses Etats d'hommes capables de mettre en œuvre ses desseins. Tout étranger, capable de le servir, était bien accueilli à sa cour (1). Le nouvel arrivant ne tarda pas à y jouer un rôle de première importance. Il fut tour à tour grand écuyer, ministre d'État,

(1) Pendant son règne, il accueillit dans ses États plus de 20 000 Français à qui la révocation de l'édit de Nantes faisait abandonner leur patrie. Ce fut, d'ailleurs, de sa part un acte de haute politique. Les réfugiés apportèrent à Berlin l'industrie et le génie français et leur concours ne fut pas inutile aux grands travaux qui signalèrent le règne. « C'est aux religionnaires français, dit Pollnitz, que la ville de Berlin a l'obligation d'être ce qu'elle est aujourd'hui... Ces réfugiés, sensibles aux bontés du roi, s'empressèrent à l'envie à lui en témoigner leur reconnaissance en faisant fleurir le commerce. Ils travaillèrent avec le même zèle à l'embellissement et à l'agrandissement de la ville et ils firent bâtir quantités de maisons également propres et commodes : ils agrandirent la ville de tout le quartier de la ville neuve qui est assurément le plus beau quartier de Berlin. Les rues y sont tirées au cordeau. La rue principale est ornée de six rangs de tilleuls qui forment six allées dont celle du milieu est entourée d'une balustrade pour garantir des carrosses et des voitures. » (*Memoires*, I, 132-133.)

chambellan, maréchal de camp, colonel des gardes de l'Électeur et commandant de Berlin. Son frère, qui l'avait suivi, trouva une égale faveur. Il devint colonel d'un régiment de cavalerie, lieutenant général et gouverneur de Lipstadt. Par les soins du Grand Électeur, le baron de Pöllnitz avait épousé Éléonore de Nassau, fille du prince Maurice d'Orange et cousine de l'Électrice de Brandebourg (1). Bien que ce mariage fût très mal assorti, il en naquit deux fils et deux filles. « Ma grand'mère était impérieuse, économe et jalouse; son mari aimait la dépense et le beau sexe. Des humeurs si opposées causèrent entre eux une mésintelligence qui n'était pas fort différente de la haine. Mon grand-père ne laissa pas cependant de lui assurer, quelque temps avant de mourir, la jouissance de tous ses biens. Il se repentait des chagrins qu'il lui avait donnés et il crut cette générosité capable de les réparer, mais elle ne servit qu'à augmenter l'impatience qu'elle avait d'être veuve. Elle n'eut pas même la complaisance de la lui dissimuler et les dernières paroles qu'il lui entendit prononcer ne furent ni consolantes ni chrétiennes (2). » Son frère mourut bientôt après lui. Il ne laissait qu'une fille, Mlle de Pöllnitz qui fut la première fille d'honneur de la reine Sophie-Charlotte.

Le père de Pöllnitz, officier au service de Brandebourg, avait épousé une jeune baronne prussienne dont il eut successivement trois enfants. Charles-Louis, l'auteur des lettres dans lesquelles il raconte son séjour en France en 1732, était le cadet. Il vint au monde le 25 février 1692, à Issouin, village du pays de Cologne, où le régiment de son père était en quartiers d'hiver. Il eut pour marraine l'Électrice. Son père mourut deux ans après à Maëstricht, laissant une veuve très peu fortunée et trois enfants. Sans les libéralités de l'Électeur qui lui accorda une pension, la baronne de Pöllnitz se fût trouvée très embarrassée, mais sa famille la

(1) L'Électrice Louise-Henriette était fille de Frédéric-Henri de Nassau et d'Emilie de Solms.

(2) Baron de Pöllnitz. *Mémoires*, I, 2.

remaria bientôt après au ministre des Affaires étrangères qui la laissa de nouveau veuve après dix mois de mariage, et cette fois, à la tête d'une fortune qui faisait d'elle une des femmes les plus riches de Berlin. Le jeune baron fut élevé auprès de sa mère, à la Cour de Frédéric Ier qui était la plus brillante de l'Allemagne. Il y demeura encore quand sa mère eut épousé en troisièmes noces le comte de Wesen, premier maître d'hôtel de l'Electeur et favori de Mme de Wartenberg, femme du grand chambellan de Frédéric Ier. Elle avait d'abord fait quelque resistance à ce mariage, invoquant l'intérêt de ses enfants, mais l'Electeur, poussé par Mme de Wartenberg, lui donna vingt-quatre heures pour y penser et sortit en lui défendant de l'accompagner et en lui promettant de la revenir voir le lendemain, pour savoir sa réponse. Sur les conseils de sa mère, la jeune veuve accepta donc la main de M. de Wesen et le mariage

Portrait de Charles-Louis, baron de Pöllnitz.
Gravure de J.-M. Steidlin.
(Frontispice des *Nouveaux Mémoires*, édition de Francfort, 1738.)

se fit peu de jours après à Kœnigsberg où l'Électeur séjournait à cause de l'élection du roi de Pologne (1698). « L'Électeur l'honora de sa présence et il eut la bonté de nous assurer, mon frère et moi, qu'il ne nous porterait aucun préjudice. Cependant, tous nos parents se déchaînèrent contre ma mère et lorsqu'elle fut de retour à Berlin, aucun d'eux ne la vint voir. Ma grand'mère, du côté de mon père, fit le plus de bruit. Son grand âge et l'honneur qu'elle avait d'appartenir à feu l'Électrice, mère de l'Électeur, lui donnait la liberté de dire à ce prince tout ce qu'elle pensait. Elle s'emporta contre lui jusques à la puérilité, lui disant qu'elle était au désespoir de ne pas être assez forte pour étrangler celui qu'il avait donné pour mari à sa bru. L'Électeur, pour l'apaiser, lui promit qu'il ferait tant de bien à M. de Wesen, que ce mariage, loin de nous faire le moindre tort, nous serait avantageux. En effet, au sortir de chez elle, il le déclara maréchal de la Cour (1). »

Le comte et la comtesse de Wesen s'installèrent à Berlin et lors du couronnement de Frédéric Ier, à Kœnigsberg, quand la Cour quitta Berlin, le 17 décembre, l'état de grossesse avancée de Mme de Wesen l'empêcha de suivre son mari. Seul, le jeune baron de Pöllnitz accompagna son beau-père et conserva de ce voyage les souvenirs les plus pompeux. « La Cour était si nombreuse, dit-il, que sur la route de Berlin à Kœnigsberg, où l'on compte 80 milles d'Allemagne, il fallut 30 000 chevaux de relais sans compter ceux du roi et des princes. Le roi qui aimait extrêmement tout ce qui était cérémonie, n'oublia rien de ce qui pouvait augmenter l'éclat de son sacre. Cette cérémonie lui coûta des sommes immenses et elle convainquit les étrangers que la curiosité avait attirés que notre Cour le cédait à peu d'autres pour la magnificence (2)... Le roi, dit-il encore, eut tout lieu d'être satisfait par la ponctualité avec laquelle chacun s'acquitta de sa fonction; ce qu'on ne devait guère

(1) Baron de Pöllnitz. *Mémoires*, I, 38.
(2) Baron de Pöllnitz. *Mémoires*, I, 38.

attendre dans une situation où tout était nouveau. Mais on connaissait sa délicatesse sur tout ce qui s'appelait cérémonie et l'envie qu'on avait de lui plaire fit dans celle-ci ce qu'aurait pu faire l'expérience la plus consommée. Il n'y eut que la reine, qui s'attira une petite mercuriale au sujet d'une prise de tabac. Elle épiait depuis longtemps le moment de n'être point vue du roi dont le trône était vis-à-vis du sien et croyant l'avoir trouvé elle tira furtivement sa tabatière. Le roi jeta par hasard les yeux sur elle à ce moment. Elle voulut la cacher, mais le regard du roi lui fit assez comprendre qu'il l'avait aperçue; et, en effet, ce prince, qui n'était point traitable sur cette matière, ordonna sur-le-champ à un de ses gentilshommes, qui était derrière lui, d'aller demander de sa part à la reine si elle se souvenait de l'endroit où elle était et du rang qu'elle y tenait (1). »

Tout le personnel de la Cour de l'Électeur avait ressenti les bons effets de son accession au trône. Le comte de Wartenberg venait d'être déclaré premier ministre. C'est le moment que choisit maladroitement le comte de Wesen pour entrer, au mépris des devoirs de la reconnaissance, dans une cabale contre celui à qui il devait sa fortune. A l'instigation du comte de Lottum et du grand maréchal, depuis longtemps ennemi juré du grand chambellan, il profita d'un moment de mauvaise humeur du roi, pour lui représenter que le ministre abusait de son nom pour fouler le peuple, que ses rapines étaient excessives et que sa table coûtait plus cher que celle de Sa Majesté. Le roi prêta une oreille attentive à ce discours et les cabaleurs se crurent assurés du succès, mais le comte de Wartenberg n'eut pas de peine à reconquérir la faveur de Frédéric Ier. Peu de jours après, comme le roi chassait à Goltz près de Custrin, il chercha noise à son maître d'hôtel à cause du pain qu'il trouvait mauvais. Il s'écria qu'il était las d'être mal servi et jeta sa serviette à terre dans un moment de colère. M. de Wesen lui en présenta une autre, mais Fré-

(1) Baron de Pöllnitz. *Mémoires*, I, 48-49.

déric refusa de la recevoir et lui ordonna de sortir à l'instant de sa présence. Deux heures après, il fut arrêté par un exempt des gardes du corps, qui le conduisit dans son carrosse, accompagné de quelques gardes, à Custrin. « Mon beau-père fut traité en criminel d'État et le ministre envoya l'ordre au conseiller aulique de mettre les scellés dans la maison de ma mère sur les effets de son mari. Elle était pour lors à la campagne. Mon frère était au sermon avec notre gouverneur. Ainsi je me trouvai seul dans la maison lorsque ces messieurs vinrent pour exécuter leur ordre. Ils me le montrèrent et me demandèrent où était l'appartement de mon beau-père afin de n'être pas obligés de mettre le scellé partout. Je n'hésitai point à le leur montrer et, en se retirant, il me laissèrent un écrit, qui était un ordre à ma mère de ne point paraître à la Cour et de n'y point solliciter la liberté de son mari. J'envoyai aussitôt chercher mon gouverneur qui porta cette désagréable nouvelle à ma mère. Sa douleur fut égale à sa surprise. Elle avait une véritable amitié pour son mari et elle ignorait ses complots contre le ministre à qui elle le croyait toujours dévoué. Comme l'ordre du roi lui liait les mains et l'empêchait de venir à la Cour, je fus chargé d'y solliciter la liberté de mon beau-père. Un jour que la reine donnait à Lutzelbourg une fête au roi, je lui présentai un placet au nom de ma mère dans lequel elle le suppliait de faire ôter les scellés de ses effets et la garde de sa maison et qu'il plût à Sa Majesté de nommer des commissaires pour juger son mari afin qu'il fût puni s'il était coupable ou mis en liberté s'il était innocent. Ma jeunesse et les pleurs dont j'accompagnai cette requête attendrirent le roi. Il me dit qu'il ferait ce que ma mère souhaitait uniquement par considération pour elle, qu'il prenait part à son chagrin mais que son mari avait tellement mérité son indignation qu'il ne pouvait s'empêcher de la lui faire ressentir, qu'au reste il était bien aise de me voir le cœur assez bon pour solliciter en faveur d'un homme qu'il savait n'avoir pas bien agi avec mon frère et moi, malgré les ordres qu'il lui avait donnés en lui faisant épouser ma mère. Je lui dis que je n'avais

aucun sujet de plainte contre mon beau-père et que, quand j'en aurais, il me suffisait de voir le chagrin mortel de ma mère, pour solliciter sa liberté. « Je vous sais bon gré, me dit le roi, de ces sentiments. Allez dire à votre mère qu'elle sera satisfaite et soyez assuré que j'aurai soin de vous. » Ce furent les termes dont se servit ce prince, en me mettant la main sur l'épaule dans le temps que je me baissais pour embrasser ses genoux. Dès qu'il fut parti, la reine me fit venir dans son cabinet pour me faire rendre compte de cette conversation. Elle était couchée sur un lit de repos. Mlle de Pöllnitz, ma cousine, était assise à terre au pied du lit. La reine s'informa de la santé de ma mère et elle m'ordonna de l'assurer de son estime et de son amitié et sur le récit que je lui fis de ce que le roi m'avait dit, elle me répondit qu'elle était bien aise des bonnes dispositions dans lesquelles le roi était à mon égard. « Ménagez-les, ajouta-t-elle, appliquez-vous à mériter ses bonnes grâces. Je ferai de mon côté tout ce qui dépendra de moi pour vous y maintenir et vous aurez toujours en moi une protection assurée. » Un accueil si gracieux de la part du roi et de la reine me donna de grandes espérances et je retournai à Berlin, ne doutant nullement que l'effet ne suivit bientôt les promesses qu'ils venaient de me faire. Cependant, ce ne fut qu'après de longues sollicitations de la part des amis de ma mère, qu'elle obtint la liberté de son mari, après une détention de sept mois et en payant 10 000 écus d'amende. La vengeance, que le ministre tira de ceux qui avaient fait agir mon beau-père, eut moins d'éclat. Il se contenta de les faire exiler dans leurs terres ou dans leurs gouvernements et de donner leurs charges à ses créatures les plus affidées. Tel était le comte de Witgenstein à qui il fit donner la charge de Grand Maréchal. Il était homme de naissance, mais ni lui, ni ses ancêtres n'avaient rendu de grands services à l'État. Son seul mérite était d'être tout dévoué au premier ministre, dont il était plus l'esclave que l'ami. Il se soutint à la Cour tant que le comte de Wartenberg fut en faveur, mais la chute du ministre entraîna la sienne. La disgrâce de mon beau-père n'avait pas laissé que de causer

beaucoup de trouble dans ma famille. Ma mère le suivit dans ses terres, au pays de Zell, et je fus envoyé avec mon frère, sous la conduite d'un gouverneur, à Lunebourg pour y achever mes études (1). »

Pöllnitz ne resta pas longtemps à Lunebourg. Le roi de Prusse, ayant créé l'année suivante une académie dans laquelle il avait réuni les meilleurs maîtres dans toutes sortes d'arts pour y élever les jeunes seigneurs de la Cour, donna ordre que le baron et son frère en devinssent les élèves. La pension qu'on y payait était des plus modiques, le roi se chargeant du surplus de la dépense. Pöllnitz y passa plusieurs années et, en 1708, au moment de la campagne de Flandre, il obtint l'autorisation de suivre l'armée en qualité de volontaire. Son frère était cornette de gendarmerie. Il servit avec lui pendant toute la campagne, sous les ordres du prince électoral de Hanovre, plus tard roi d'Angleterre sous le nom de Georges II. Il prit part à la bataille d'Oudenarde, où Marlborough et les alliés vainquirent le duc de Bourgogne. Il fit ensuite partie des troupes qui assiégèrent Lille et le jour de l'assaut de la contrescarpe, il faillit tomber aux mains d'un parti de cavalerie française. Quelques jours plus tard, un ordre du roi de Prusse à son tuteur le rappelait à Berlin. Frédéric Ier, alors veuf de sa première femme, morte le 1er février 1705, avait résolu d'épouser la princesse de Meckelbourg et il destinait au baron de Pöllnitz une place dans la maison de la reine.

A peine les noces royales célébrées, Pöllnitz perdit son beau-père et le jour où il en reçut la nouvelle, le roi, pour le dédommager de ce que toute la maison de la reine avait été nommée sans qu'il y fût compris, l'avait déclaré gentilhomme de sa chambre. Cette charge exigeait qu'il fût à cheval devant le carrosse du roi toutes les fois que Frédéric Ier sortait ou allait à la campagne. La malechance voulait que le nouveau dignitaire fût empêché par un accident de santé de monter à cheval. A un voyage du roi de Charlottenbourg à Berlin, quand il se présenta sous le péristyle

(1) Baron de Pöllnitz. *Mémoires*, I, 58-66.

du palais pour recevoir la canne et le chapeau de Frédéric, il en fut si mal accueilli que, dans son humiliation et sa rage, il se déclara prêt à renoncer à une charge qui lui valait de tels affronts. Le comte de Witgenstein le calma et lui promit de le remettre bien dans l'esprit du roi. « Deux ou trois jours après, le roi étant retourné à Charlottenbourg, je me trouvai seul dans sa chambre avec le chambellan de service. Sa Majesté me fit l'honneur de me demander si j'étais encore fâché. Je ne répondis que par une profonde révérence. Le roi me dit une seconde fois : « Je vous demande si vous êtes fâché de ce que je vous ai grondé il y a quelques jours? » Je répondis, avec tout le respect possible, qu'à la vérité j'étais sensiblement touché d'avoir donné lieu à Sa Majesté d'être indisposée contre moi, que personne n'avait plus d'envie que moi de la bien servir, et que si j'avais eu le malheur de manquer dernièrement à mon devoir, une indisposition très sérieuse en avait été la cause. « Mais, dit le roi, il fallait donc me le dire, je ne vous aurais pas grondé. Après tout, si je l'ai fait, ça n'a été que pour vous éprouver; je n'étais pas dans le fond aussi fâché que je l'ai paru. » Jackel, bouffon du roi, qui était présent à cette conversation, prit la parole et dit : « Bon, bon, sire, la maladie qu'il allègue est une maladie de commande. La véritable raison, c'est qu'il n'a pas de chevaux de selle, parce qu'il n'a pas de quoi les nourrir. — Eh bien! dit le roi, je lui donnerai de quoi... Le grand chambellan, dit-il en s'adressant à moi, vous donnera votre patente pour cela. Allez le trouver. » Je m'avançai alors pour baiser l'habit du roi, mais il se retira et dans le temps que je me baissais, il me mit la main sur la tête et il me dit : « Vous êtes jeune, soyez sage et j'aurai soin de vous. » J'eus quelques jours après ma patente expédiée pour aller chercher du fourrage au Michlenhoff où on en distribuait aux autres courtisans qui avaient obtenu la même grâce (1). »

L'incident semblait clos, mais ni le roi, ni le gentil-

(1) Baron de Pollnitz. *Mémoires*, I, 125-128.

homme de sa chambre n'avaient un caractère tel qu'un retour des mêmes fautes et des mêmes mécontentements ne fût possible. Pöllnitz subissait au plus haut degré l'attraction du margrave Philippe. « Je ne crois pas, dit-il, qu'il y eut un prince auquel on pût faire sa cour avec autant d'agrément et de liberté. Comme le margrave était presque toujours à Schwedt il m'arriva un jour que, devant être de service chez le roi, je m'avisai de rester à la Cour du margrave au lieu de venir remplir ma charge. De sorte que celui qui sortait de service fut obligé de continuer encore quelque temps. Le roi lui en ayant demandé la raison, le gentilhomme répondit que j'en étais cause et que je n'avais même pas eu l'attention d'avertir personne de faire le service à ma place. J'arrivai deux ou trois jours après et j'entrai en service la semaine suivante. Le roi, qui savait bien que je n'avais manqué mon service que par attachement pour le margrave son frère, me demanda, aussitôt que je parus devant lui, si je servais son frère ou lui et pourquoi je ne faisais pas mieux mon devoir. Je fus si étourdi de la manière avec laquelle le roi me dit ce peu de paroles qu'en vérité je ne me souviens nullement de ce que je dis pour m'excuser; mais soit que le roi trouvât mes raisons bonnes ou mauvaises, il ne me répondit pas. Je fus si piqué de cette leçon que le roi me fit en présence de quelques personnes, que pour digérer mon ressentiment, je résolus de m'éloigner pour quelque temps. Je demandai à Sa Majesté la permission de voyager. Je n'eus pas de peine à l'obtenir, à condition cependant que je n'irais pas en France. Le roi était alors en guerre avec cette couronne qui, d'ailleurs, ne le regardait encore que comme Électeur (1). »

La carrière de voyageur de Pöllnitz commençait. Il débuta par parcourir l'Allemagne, mais comme il était à un âge où on se laisse souvent entraîner par les plaisirs et que, pour la première fois de sa vie, il se trouvait à la tête d'un pécule qui lui semblait inépuisable, il mena si grand

(1) Baron de Pöllnitz. *Mémoires*, I, 158-159.

train qu'il aperçut bientôt le fond de sa bourse. Il était alors à Hanovre, à la Cour du prince Électeur. Il essaya d'abord de continuer à faire figure en tentant fortune au jeu. Il joua au début avec assez de bonheur, puis, la chance tourna. Alors il fut en proie aux usuriers. Il fit avec eux plusieurs marchés, toujours à son désavantage. Sa mère, sous la tutelle de laquelle il était toujours, ne se montrait point pressée de venir à son aide. Or, pour comble d'infortune, à sa prière, l'Électrice de Hanovre avait demandé à la princesse Palatine un passeport pour que le baron de Pöllnitz pût se rendre à Paris. Ce passe-port n'était valable que pour deux mois et il dut les employer presque entiers à imaginer des expédients pour rétablir ses finances. Quand sa mère, se laissant attendrir, lui envoya les moyens de se remettre en route, le voyage en France n'était plus possible (1). Il en resta à Pöllnitz une envie d'autant plus aiguë d'aller rendre une visite au Grand Roi. Jusqu'à la

Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine.
Portrait peint par de Troy, gravure de M. Pool.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

(1) Baron de Pöllnitz. *Mémoires*, I, 173.

fin de 1711, il ne put satisfaire son désir. Mais alors, se trouvant en Belgique, il se rendit enfin de Mons à Valenciennes, gagna Cambrai et, par Saint-Quentin, Compiègne et Senlis et atteignit Saint-Denis (1). Il voyageait en chaise de poste et quand dans les premiers jours de janvier 1712, en sortant de Saint-Denis, il aperçut devant lui ce qu'il souhaitait passionnément depuis longtemps, il se résolut à pousser sa route jusqu'à Versailles afin d'y contempler tout de suite Louis XIV dans le cadre qu'il s'était choisi.

« Je m'étais fait une si grande idée de ce château et j'étais si persuadé que tout y devait être d'or et d'azur qu'au premier coup d'œil je ne fus pas frappé de sa beauté. L'entrée de Versailles, en arrivant de Paris, ne lui est pas avantageuse, quoiqu'on y arrive par une avenue des plus magnifiques, mais lorsqu'on est au château et qu'on se tourne vers cette avenue, les deux superbes écuries, au milieu desquelles elle se trouve, forment un spectacle qui donne une grande idée du maître de ces somptueux édifices. La face du château qui donne sur les jardins est la plus belle. C'est de ce côté-là qu'est la superbe galerie qui fait l'admiration de tous les étrangers. Ce qui m'a causé le plus d'étonnement à Versailles, ce sont les dedans du château; car, à bien les examiner, on peut dire que ce sont plusieurs châteaux joints ensemble. La famille royale, qui était encore assez nombreuse dans cette année, y était logée fort à son aise. Chacun avait une salle des gardes, une antichambre, une chambre, une chambre de lit, un grand cabinet et des garde-robes. Les principaux officiers et les dames des princesses étaient aussi commodément logés. La plupart des seigneurs de la Cour y avaient aussi des logements assez resserrés à la vérité, mais cependant très commodes. Enfin, on m'a assuré que quand Louis XIV était à Versailles, il couchait environ toutes les nuits vingt mille personnes tant dans le corps du château que dans le Grand Commun et autres bâtiments faisant tous

(1) Baron de Pöllnitz. *Mémoires*, I, 245-252.

partie du château. Les appartements et autres logements sont si bien distribués que tout ce grand monde ne s'embarrassait pas. Les plus belles pièces du dedans du château sont la galerie et les salons qui l'accompagnent. Les murs sont revêtus de marbre. On voit partout briller les ouvrages des plus grands maîtres, en or, en bronze et le tout entremêlé de glaces magnifiques. J'ai entendu dire qu'avant la guerre pour la monarchie d'Espagne, toutes les tables, les girandoles et les guéridons qui sont aujourd'hui de marbre et de bois doré, étaient d'argent massif. Le roi les fit convertir en monnaie pour subvenir aux frais immenses des guerres qu'il avait à soutenir, Le plafond de la galerie représente, en différents tableaux, les actions principales de la vie de Louis-le-Grand. Il est encore orné de cartouches et de dorures dans lesquelles on remarque autant de richesse que de goût.

« La chapelle répond parfaitement à la magnificence des dedans du château. Les critiques trouvent qu'elle a trop d'élévation pour sa grandeur. Sans beaucoup me connaître en architecture, et c'en est ici peut-être une preuve, je serais volontiers de leur avis. En effet, il faut être placé à la tribune d'où le roi entend la messe, pour être à portée de voir les superbes peintures dont le plafond est enrichi. Ce plafond est soutenu par de magnifiques colonnes d'une pierre blanche aussi belle que le marbre. Elles forment une galerie qui règne autour de la chapelle, toujours à la hauteur de la tribune du roi. Les balustrades sont de cuivre jaune et de marbre. Quand on regarde de la tribune en bas, on trouve la chapelle un peu trop profonde et le grand autel pas assez élevé. Vis-à-vis la tribune du roi, et précisément au-dessus du grand autel, on voit un orgue de très bon goût : c'est là que la musique du roi se place. Elle est bien composée et les connaisseurs admirent toujours le premier coup d'archet qui se donne à l'instant que le roi entre dans la chapelle pour y entendre la messe. Louis XIV y paraissait dans toute sa grandeur, entouré des cardinaux et des grands seigneurs de sa Cour. Les gardes du corps et les Cent-Suisses occupaient la galerie

et le bas de la chapelle et les tambours et fifres suisses s'y faisaient entendre jusqu'à ce que le roi fût placé. Les jours de communion ou de sermon, le roi descendait dans la chapelle. Le pavé, qui est d'un marbre très beau, était alors recouvert de magnifiques tapis. Lorsque le roi communiait, il y avait un prie-dieu pour lui, vis-à-vis le grand autel. Alors, les Cent-Suisses étaient rangés en deux files et les courtisans entouraient Sa Majesté. Au sermon, le fauteuil du roi était vis-à-vis la chaire du prédicateur. Les princes, les princesses de la maison royale et du sang étaient assis des deux côtés du roi sur des pliants, sur la même ligne. Les princes et les princesses assistaient assez rarement à la messe du roi, et lorsqu'ils s'y trouvaient, ils étaient à genoux et appuyés sur la même balustrade que le roi, mais entièrement éloignés de son drap de pied.

« Les jardins de Versailles peuvent être regardés comme des merveilles de nos jours. Je ne crois pas que les jardins tant vantés de la superbe Sémiramis aient été plus beaux que ceux-ci. En effet, à bien considérer les statues, les vases, les jets d'eau de marbre et de bronze, il semble d'abord que l'on se soit appliqué à renfermer dans ces lieux enchantés tout ce que la Grèce et Rome, même tant ancienne que moderne, a fourni de plus admirable. C'est le fameux Le Nôtre qui a donné les dessins de ces jardins. Au bout de la grande allée qui fait face au château, on voit un grand canal très étendu. Il forme une croix à une certaine distance, dont l'un des côtés mène à la Ménagerie et l'autre à Trianon. La ménagerie est une maison assez petite, qui ne contient que peu de chambres, d'où le roi peut voir toutes sortes d'animaux qu'on a soin d'y entretenir. Pour Trianon et les jardins, il ne paraît pas d'abord que ce soit un homme qui ait conduit cet ouvrage. Tout y est enchantement et quiconque serait un peu coiffé des admirables histoires des fées ne balancerait pas à regarder ce magnifique bâtiment comme le chef-d'œuvre de ces habiles ouvrières. Tout l'édifice paraît à l'extérieur fort petit, mais quand on est au dedans, on trouve les logements aussi spacieux que commodes. Les dehors de ce palais

sont en partie cachés par des bosquets magnifiques ; ce qui en parait est revêtu de marbre blanc, orné de pilastres de marbre rouge, entre lesquels les croisées forment des arcades. Louis XIV se retirait assez souvent dans cette charmante solitude pour y être à l'abri de l'importunité de la Cour. Il n'y avait que des personnes nommées par Sa Majesté qui pussent s'y trouver (1). »

Pöllnitz ne se contenta pas d'approcher la Cour. Il voulut y pénétrer. Il avait une introduction pour Madame douairière. Seconde femme de Philippe d'Orléans, frère du roi, mère du futur Régent, Elisabeth-Charlotte de Bavière n'avait pas cessé d'entretenir des relations étroites avec l'Electrice de Hanovre. Tous les Allemands, qui venaient à Paris, étaient ses protégés. Pöllnitz n'eut donc pas de peine à se faire présenter. « Cette princesse, qui avait toujours conservé une inclination particulière pour les Allemands, me reçut avec encore plus de bonté qu'elle n'en témoignait ordinairement à ceux de cette nation. Elle me fit l'honneur de me présenter elle-même au roi, un soir après le souper de Sa Majesté. Ce prince était dans sa chambre de lit, avec tous les princes et princesses de la maison royale. Le roi se souvint de mon nom et il me fit l'honneur de me demander si j'étais fils d'un Pöllnitz qui avait été à la Cour de la part de l'Electeur de Brandebourg. Et sur ce que je lui dis que j'en étais le petit-fils, il me dit : « Vous me paraissez véritablement trop jeune pour vous croire son fils. » Sa Majesté me demanda ensuite si je demeurerais longtemps en France. Je répondis que j'étais si charmé de me trouver aux pieds du plus grand des rois, que j'aurais l'honneur de lui faire ma cour le plus longtemps qu'il me serait possible. Le roi parut satisfait de ma réponse, il se tourna vers Madame, et lui dit en parlant de moi : « Il parle bien français. » Il me fit ensuite l'honneur de me saluer et me dit en se retirant qu'il se ferait un plaisir de m'être utile (2). »

(1) Baron de Pöllnitz. *Memoires*, I, 253-258.
(2) Baron de Pöllnitz. *Memoires*, I, 276.

Le lendemain, Pöllnitz fut présenté à Madame, au duc et à la duchesse de Bourgogne, puis au duc et à la duchesse de Berry. « L'un et l'autre ne me dirent pas un mot. Je fus très bien reçu de M. le duc et de Mme la duchese d'Orléans. Il était difficile de voir ce prince sans l'aimer. Ses manières affables soutenues de l'esprit le plus brillant et le plus orné lui attachaient tous ceux qui avaient l'honneur de l'approcher. Ce prince était très assidu à faire sa cour et il avait aussi, pour Madame, des attentions pleines de respect. Il ne manquait pas un seul jour de faire la cour à cette princesse. Tous les soirs, il se rendait chez elle à huit heures et demie. Il y jouait aux échecs jusques à l'heure du souper du roi. C'était pendant le jeu seulement que ce prince était assis. En entrant et en se retirant, il baisait toujours la main de Madame (1). » L'accueil fait par Louis XIV au baron de Pöllnitz lui assurait la faveur de toute la Cour. La princesse douairière de Condé, Anne, palatine de Bavière, le duc et la duchesse de Bourbon, la princesse de Conti première douairière, la princesse de Conti deuxième douairière, le duc et la duchesse du Maine reçurent ses hommages. Il s'étonnait cependant que la Cour de France, quoique très brillante par le nombre des princes et des princesses qui la composaient, ne fût pas aussi gaie qu'il l'avait imaginé. Il trouvait quelque monotonie dans la vie qu'on menait à Versailles. Il s'en consolait par son assiduité chez la palatine. N'était pas reçu chez elle quiconque le voulait. Sa faveur était à haut prix. « Cette princesse était très affable, accordant cependant assez difficilement sa protection. Elle parlait beaucoup et parlait bien. Elle aimait surtout à parler sa langue naturelle, que près de cinquante années de séjour en France n'ont pu lui faire oublier, ce qui était cause qu'elle était charmée de voir des seigneurs de sa nation et d'entretenir commerce de lettres avec eux. Elle était très exacte à écrire à Madame l'Électrice de Hanovre et à plusieurs autres personnes en Allemagne. Ce n'était point

(1) Baron de Pöllnitz. *Mémoires*, I, 277.

de petites lettres qu'elle écrivait ordinairement. Elle remplissait fort bien vingt à trente feuilles de papier. J'en ai vu plusieurs qui auraient mérité d'être rendues publiques : je n'ai rien vu de mieux écrit en allemand. Aussi cette princesse ne faisait-elle qu'écrire du matin au soir. D'abord, après son lever, qui était toujours vers les dix heures, elle se mettait à sa toilette. De là elle passait dans son cabinet où, après avoir demeuré quelque temps en prières, elle se mettait à écrire jusqu'à l'heure de la messe. Après la messe, elle écrivait encore jusqu'au dîner qui ne durait pas longtemps. Madame retournait ensuite écrire et continuait ainsi jusques à dix heures du soir. Vers les neuf heures du soir, on entrait dans son cabinet. On trouvait cette princesse assise à une grande table et entourée de papiers. Il y avait une table d'hombre auprès de la sienne où jouait ordinairement Mme la maréchale de Clerembault et d'autres dames de la maison de cette princesse. De temps en temps, Madame regardait jouer; quelquefois même elle conseillait en écrivant; d'autres fois elle entretenait ceux qui lui faisaient la cour. J'ai vu une fois cette princesse s'endormir et, un instant après, se réveiller en sursaut et continuer d'écrire (1). » Peu de jours après l'arrivée de Pöllnitz à Versailles, le duc et la duchesse de Bourgogne avait été enlevés par une mort rapide (12 et 18 février 1712). Louis XIV eut besoin de tout son courage pour soutenir tant de malheurs coup sur coup. Puis, le 8 mars, ce fut la mort du duc de Bretagne, déclaré dauphin depuis la mort de son père. Le duc d'Anjou, dernier survivant des héritiers directs du grand roi, était d'une santé languissante. Bientôt il fut même malade à ce point que les médecins désespérèrent de sa guérison. Mais les bons soins de la duchesse de Ventadour eurent raison de la délicatesse de son tempérament. Après le duc d'Anjou, le plus proche héritier du trône était le duc de Berry, frère cadet du duc de Bourgogne qui avait épousé une fille du futur régent.

(1) Baron de Pöllnitz. *Mémoires*, I, 267.

Sa grand'mère, la princesse palatine, morigénait sévèrement la jeune duchesse et Pöllnitz raconte à ce sujet un trait piquant. « C'était pendant la minorité de Louis XV. Mme la duchesse de Berry vint sur le soir chez Madame en écharpe. Après qu'elle y eut été une demi-heure, elle demanda à Mme de Mouchy quelle heure il était. Madame demanda à Mme la duchesse de Berry ce qu'elle disait à Mme de Mouchy. Cette princesse lui répondit que, voulant aller aux Tuileries, elle demandait l'heure qu'il était. « Comment aux Tuileries, dit Madame, vous allez donc vous promener en flambeaux? » Effectivement il était presque nuit. « Non, Madame, répondit la duchesse de Berry, je vais chez le roi. — Chez le roi! répliqua Madame, de grâce, permettez-moi de vous témoigner ma surprise. Chez le roi, madame, habillée comme vous êtes! Je crois que vous savez trop ce que vous lui devez. N'en faites rien, madame, je vous en prie. Rendez au roi les respects que vous lui devez, et alors vous serez en droit d'exiger d'un chacun ceux qui vous sont dus. » Mme la duchesse de Berry, à qui ce discours ne plaisait point, voulut y répliquer, mais Madame l'interrompit et lui dit : « Non, madame, rien ne peut vous en excuser. Vous pouvez bien vous habiller, le peu de fois que vous allez chez le roi, puisque je m'habille tous les jours, moi qui suis votre grand'mère. Dites naturellement que c'est la paresse qui vous empêche de vous habiller, ce qui ne convient pas à votre âge ni à votre rang. Une princesse doit être habillée en princesse et une soubrette en soubrette. » Mme la duchesse de Berry, peu accoutumée à recevoir des mercuriales, fut extrêmement choquée de ce discours. Elle fit alors ce qu'elle avait coutume de faire lorsqu'elle entendait quelque chose qui lui déplaisait et que les bienséances ne lui permettaient pas de le relever avec une certaine hauteur. Elle se leva, fit une révérence et sortit. Madame se remit à écrire sans discontinuer de parler sur ce même sujet et toujours avec émotion. Elle dit à tous ceux qui étaient présents : « Mais ai-je tort de parler ainsi à Mme de Berry? Qu'en dites-vous? » Vous jugez bien que tout le

Marie-Anne de Bourbon, princesse de Conti.
Gravure de Crespy.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

monde garda un profond silence et comme elle continuait à parler sur le même ton, ce qui embarrassait fort ceux qui étaient dans le cabinet, Mme la princesse de Conti entra, ce qui fit changer la conversation (1). »

Quand la Cour se transporta à Fontainebleau, la première douleur, causée par les coups qui avaient frappé la famille royale, avait été un peu atténuée par le temps. « La nouvelle de la paix que l'on était sur le point de conclure et le gain de la bataille de Denain paraissaient avoir rendu à la Cour cet air de gaieté que l'on n'y avait point vu depuis plusieurs années. L'Électeur de Bavière y était alors. On jouait chez Mme de Berry et chez le duc d'Antin un jeu qui ne se ressentait point du tout des calamités publiques. La partie était de douze coupeurs au lansquenet, qui commençaient d'abord aux quatre louis et qui finissaient par des rouleaux de 100 louis d'or. J'y gagnai un soir en moins d'une heure à la réjouissance 700 louis. Encore Mme la duchesse de la Ferté m'en escamota bien une centaine, outre 80 qu'elle m'emprunta et qu'elle ne m'a jamais rendus. Peut-être crut-elle devoir se payer ainsi de la peine qu'elle avait bien voulu prendre de placer mon argent sur la table, le grand nombre de dames qui l'entouraient m'ayant empêché d'en approcher. Ce fut pendant le séjour que la Cour fit à Fontainebleau que M. de Saint-Jean, depuis milord de Bolingbroke, y vint pour régler la paix qui fut ensuite conclue à Utrecht. On lui fit une réception telle qu'on l'aurait pu faire à un souverain. Le roi même avait des attentions extraordinaires pour ce ministre. Je me trouvai un jour au dîner de Sa Majesté où il devait y avoir musique. Dès qu'elle se fit entendre, le roi l'interrompit et dit : « On m'a dit que M. de Saint-Jean dîne chez le duc d'Antin. Que ma musique y aille et qu'on lui dise que c'est moi qui la lui envoie et que je souhaite qu'elle puisse l'amuser. » Vous jugez bien qu'à l'invitation du monarque, tous les courtisans, à l'envi l'un de l'autre, s'empressèrent de faire accueil au ministre anglais, qui de son côté méri-

(1) Baron de Pöllnitz. *Mémoires*, I, 269-271.

tait bien les attentions qu'on avait pour lui. La Cour demeura encore quelque temps à Fontainebleau après l'arrivée de ce ministre. Pendant ce temps, on ne fut occupé qu'à se réjouir; les plaisirs succédaient les uns aux autres. Les chasses surtout étaient de la dernière magnificence. Les dames s'y trouvaient ou à cheval ou en calèche à la suite de Mme la duchesse de Berry et de Madame. Tant de belles femmes à cheval, toutes habillées magnifiquement, le roi en calèche entouré de toute la Cour à cheval, les riches équipages de chasse, tout cela formait dans la belle forêt de Fontainebleau un spectacle des plus superbes. Les jours qu'il n'y avait point de chasse, le roi se promenait en calèche ouverte autour du grand canal. Les dames l'accompagnaient et on voyait alors dans leurs habillements tout ce que le bon goût et la magnificence la plus grande pouvaient inventer de plus beau. Au retour de la promenade, il y avait comédie ou appartement chez Mme la duchesse de Berry où l'on jouait au lansquenet. Dans la journée, quand on n'était point à la chasse, on se voyait chez M. Le Grand et chez plusieurs autres seigneurs. J'ai remarqué que la plupart des seigneurs étaient plus portés à faire honnêteté à Fontainebleau qu'à Versailles. Pour peu qu'on fût connu pour homme de condition, on fournissait volontiers des chevaux du roi pour la chasse, ce qui ne se pratique guère qu'en France et en Lorraine. Quelquefois, cependant, j'ai vu faire la même chose à la Cour de Bavière, mais peu souvent (1). »

Après ce court séjour à Fontainebleau, le baron de Pöllnitz rentra à Paris, en proie aux premières douleurs d'une grave maladie qui le mit à deux doigts du tombeau. Heureusement pour lui, le célèbre docteur Helvétius lui donna ses soins. Il lui recommanda pendant sa convalescence de se promener, le plus qu'il pourrait, dans le jardin du Luxembourg qui, prétendait-il, était l'endroit de Paris où l'on respirait le meilleur air. « Un matin que je m'y promenais, je vis venir de loin deux dames en déshabillé qui avaient

(1) Baron de Pöllnitz. *Mémoires*, I, 282-285.

toutes deux grand air et un port très noble (1). » Elles prirent le chemin de la Terrasse sur laquelle je me promenais. Je m'assis sur un banc pour les voir passer. J'avoue qu'elles me parurent aussi aimables que leur déshabillé était noble et galant. Lorsqu'elles passèrent devant moi, il y en eut une qui, par hasard, laissa tomber son mouchoir. Je le ramassai aussitôt et le lui présentai. Elle le reçut avec beaucoup de politesse. Je lui fis un compliment auquel elle répondit avec esprit. Peu à peu nous entrâmes en conversation qui ne dura à la vérité qu'un quart d'heure, mais qui ne laissa pas de me coûter cher. Je devins amoureux et plus amoureux que je ne puis vous l'exprimer. Ces deux dames me demandèrent mon nom. Vous jugez bien que je ne me fis point prier pour le dire, d'autant plus que j'espérais bien qu'en revanche elles voudraient bien aussi se nommer. Mais quelque insistance que je leur fisse là-dessus, elles ne

(1) Nemeitz met en garde l'étranger contre les intrigantes de cette espèce. « Il y a quelquefois, dit-il, des dames logées en des chambres garnies en ces sortes d'hôtels. Elles veulent souvent passer pour des personnes de grande extraction, qui ont été obligées de venir à Paris pour des procès ou pour d'autres graves affaires. Elles portent souvent le titre de comtesse et de marquise, mais ce ne sont, en effet, que des grisettes ou bien des maîtresses entretenues par des particuliers qui passent pareillement pour leurs cousins ou bonnes connaissances. Les connaisseurs du beau sexe de France savent d'abord de quel aloi que ces dames-là sont. Il ne faut pas beaucoup d'enquêtes à l'égard de la plupart. Elles se trahissent bientôt elles-mêmes. Mais les étrangers se trompent ordinairement quand ils s'imaginent d'avoir fait grande fortune par la connaissance avec une telle prétendue comtesse ou marquise. Cependant leur bourse s'en ressent bien et ces petites garces ont appris merveilleusement bien le secret de demander aux novices dans la conversation amoureuse les montres, bagues d'affection et autres semblables nippes, avec si bonne manière qu'on ne le croirait jamais. Je ne dis rien de ce que leur coûtent le jeu, les soupers, les spectacles, les carrosses, les parties de plaisir qu'ils donnent, ce qui avec le temps épuise considérablement la bourse... Mais si, reprend Nemeitz, un jeune homme trouve en son quartier une dame qui n'est point canaille, mais honnête, en effet, il ne doit pas refuser de faire connaissance avec elle, s'il est maître de sa passion. En tâchant de leur plaire, on devient poli et on apprend beaucoup, quoique ces connaissances doivent être bien ménagées. Elles dérobent beaucoup de temps qu'on peut employer plus utilement, surtout si une telle dame aime le jeu, comme c'est presque la mode générale à Paris. (Nemeitz, *Séjour à Paris*, 55-57.)

voulurent jamais me satisfaire. Celle qui m'avait d'abord le plus frappé me dit en très bon allemand de ne pas me mettre en peine de savoir qui elles étaient et que je ne manquerais pas de les revoir pour peu que je restasse à Paris. Elle me dit cela en s'en allant. Je lui donnai la main et la reconduisis à son carrosse qui me parut bien étoffé. Je vis aussi deux grands laquais bien habillés. Tout cela me confirma dans l'idée que je m'étais faite que c'étaient des dames de condition ou du moins des filles richement entretenues. J'aurais donné tout au monde pour être informé au juste de ce que ce pouvait être, mais il me fut absolument impossible de rien découvrir. Le laquais, que j'avais avec moi, était un Allemand encore plus étranger que moi et dès là peu propre au manège nécessaire pour de pareilles découvertes. Je restai donc dans une inquiétude mortelle qui pensa me rendre le transport au cerveau que j'avais eu pendant la maladie dont je relevais. Tous les jours, je ne manquais pas d'aller au Luxembourg et j'y restais depuis neuf heures du matin jusqu'à la nuit, excepté un instant que je retournais chez moi pour dîner. Toutes ces allées et venues durèrent environ quinze jours, au bout desquels j'étais à peu près aussi avancé qu'au premier. Enfin, lorsque je désespérais de pouvoir retrouver cette belle, je fus bien surpris de la voir dans un endroit où je ne m'attendais guère à la rencontrer. Un jour que j'accompagnais Mmes de B. et de V. à la Comédie, où on jouait le *Cid*, Quinaut l'aîné débuta par *Rodrigue*. Jugez quelle fut ma surprise lorsque je vis l'héroïne être aussi celle de la pièce, dans laquelle elle jouait le rôle de Chimène (1). »

Le résultat de cette aventure fut que l'amoureux s'oublia dans les délices de Capoue et qu'au lieu de reprendre le chemin de l'Allemagne, il s'éternisa à Paris. Il avait bien un autre prétexte que son amour pour la comédienne. Très répandu dans le monde, il s'était mis en tête de faire son chemin en France, et le Premier Gentilhomme de la chambre du roi lui ayant offert sa protection pour obtenir un régi-

(1) Baron de Pollnitz, *Mémoires*, I, 286-288.

ment, il se mit à solliciter. Le plus habile moyen du solliciteur était, à cette époque, de donner un bal. Moyennant dix louis d'or, les amies de Pöllnitz en organisèrent un au Carnaux. La grande salle magnifiquement illuminée reçut tant de masques que de sa vie Pöllnitz n'en avait vu autant. Malheureusement, on était en plein été. « On se portait depuis la porte de la Cour jusque dans la salle, où il faisait une chaleur à mourir, sans qu'il fut possible de savoir à qui s'adresser pour avoir une goutte d'eau. Chacun pestait contre le bal et contre celui qui le donnait. J'avais cependant eu la précaution de faire porter quelques rafraîchissements pour les dames que j'accompagnais et ils ne furent point inutiles. Ce bal me mit en goût de donner dix ou douze autres fêtes de même espèce et aussi des nuées de rafraîchissements. Cependant, malgré la soif qu'on y souffrait et les imprécations que j'entendais faire contre l'ordonnateur, il y avait toujours une foule innombrable de masques (1). » La nouvelle de la mort de Frédéric Ier (25 février 1713) interrompit ces plaisirs. Pöllnitz songea un instant à rentrer à Berlin et à abandonner ses ambitions parisiennes, mais tout aussitôt il apprit que Frédéric-Guillaume avait congédié toute la Cour, cassé les trois compagnies des gardes du corps et congédié les Cent-Suisses. Il n'y avait rien à espérer pour lui d'un souverain aussi économe. Aussi, renonçant à rentrer dans sa patrie, il se rejeta dans les amours et les folles dépenses. Équipages, habits, livrées, tout était chez lui de la dernière magnificence. Il n'y avait rien d'assez beau pour la nouvelle maîtresse qu'il avait faite à la foire Saint-Germain. A ce train, ses affaires se dérangèrent si bien que la nécessité d'un voyage en Prusse s'imposa, s'il ne voulait retomber aux mains des usuriers. Il partit et alla jusque dans une auberge à mi-route entre Roye et Péronne, mais là, saisi par le désespoir, à la pensée de la distance qui le séparait de sa maîtresse, il ordonna aux postillons de reprendre la route de Paris. Cependant, rentrant dans la capitale, il y vécut pendant

(1) Baron de Pöllnitz. *Mémoires*, I, 299-300.

trois mois, sans aller à Versailles, sans se montrer nulle part. « Je redoutais Madame, dit-il. Cette princesse ne voulait pas qu'on fît des folies. De mon côté, je n'aimais pas les mercuriales. Je trouvais donc plus à propos de me tenir éloigné (1). »

Les amoureux ne vivaient pas d'eau fraîche. Pöllnitz se vit bientôt forcé de songer au départ, mais en Prusse, il fit en sorte de régler au plus vite ses affaires et revint en poste à Paris, plus amoureux que jamais. Après quelques mois de séjour, ses sentiments pour sa belle se refroidirent et comme on lui affirmait que le roi de Prusse pensait à former sa maison, il s'empressa d'aller lui offrir ses services. Il fut assez mal accueilli à Berlin, si bien que renonçant à y chercher fortune, il sollicita la protection du comte de Flemming, premier ministre du roi de Pologne, et partit pour la cour de ce souverain. A Dresde, il essuya tant de rebuffades qu'il en avait assez du métier de solliciteur, quand il se vit arrêté pour dettes et ne fut délivré que grâce à l'obligeance du comte de Flemming. Il promena sa mauvaise humeur à travers l'Allemagne et les Flandres et se résigna à repartir pour Paris. Là, dans de nouvelles amours, il y passa la fin de l'année 1714 et quelques mois de l'année 1715, toujours empressé dans les antichambres du ministre de la Guerre, toujours dépensant sans compter. Ses créanciers, las de lui rendre d'inutiles visites, obtinrent contre lui un décret de prise de corps. Grâce à des amis, il se réfugia dans les moyens dilatoires. Un arrêt de défense lui donnait les moyens de respirer, mais il fallait au plus tôt trouver de l'argent. Un emprunt sur ses terres était impossible. Tous ses biens étaient substitués à son frère et à Mlle de Pöllnitz, sa cousine, qui se refusaient à consentir aucun emprunt. De là la nécessité d'un nouveau voyage en Allemagne, qui coïncida avec l'époque de la mort de Louis XIV. La protection généreuse, que lui avait accordée Madame, princesse palatine, lui parut un sûr garant que son fils, le Régent, ferait bon

(1) Baron de Pöllnitz. *Memoires*, I, 310-311.

accueil à ses prétentions. En effet, il obtint d'abord une pension, mais l'embarras des finances était tel qu'accorder et tenir étaient séparés par des distances infranchissables. Le Régent était si bon prince qu'il ne savait rien refuser. Souvent la même chose était promise à deux personnes, c'était un troisième qui l'obtenait. On détruisait le jour ce qu'on avait fait la veille. La pension de Pöllnitz fut une des premières supprimées et quelque effort qu'il fît pour en obtenir le rétablissement, tout ce qu'il arracha aux ministres, ce fut la promesse que sa pension lui serait rendue au plus tôt. Le bon billet qu'il avait là! Vingt ans plus tard, il attendait toujours.

« Tous ces retranchements de pensions, joints à la réforme considérable que l'on fit dans les troupes réduisirent bien des personnes à la mendicité. Je vis dans ce temps-là des chevaliers de Saint-Louis attendre la brune pour demander dans les places publiques. De cette extrême misère s'ensuivirent, comme on se l'imagine aisément, des vols et des assassinats, de sorte que dans tout ce temps-là Paris ressemblait assez à un bois. L'appréhension, où j'étais de participer à la misère commune, m'engagea à faire ma cour à Madame plus assidûment que jamais. Je la suppliai très instamment de m'honorer de sa protection auprès de M. le Régent. Cette princesse me répondit qu'elle avait résolu de ne se mêler de rien, que cependant je ne devais point être inquiet, qu'il n'était pas nécessaire qu'elle parlât pour moi au prince, son fils, puisqu'il était naturellement porté à me faire plaisir, mais que pour le présent, il était si accablé d'affaires et de sollicitations qu'il fallait nécessairement que j'eusse encore patience pendant quelque temps. Je lui répondis que j'attendrais volontiers autant qu'il plairait à S. A. R., mais que j'appréhendais fort de n'être pas en situation d'attendre longtemps. Madame me répondit : « Il y a remède à tout : trouvez-vous demain dans mon cabinet à l'issue du dîner. » Je me rendis ponctuellement à ses ordres. Je la trouvai seule. Elle me dit en me voyant : « Je suis une pauvre veuve qui ne peut pas faire de grands biens, mais j'ai intention de vous

Louis XV en 1726.
Dessin de A. Humblot, gravé par Guélard. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

faire plaisir. » Elle m'ordonna d'ouvrir un bureau dont elle me donna la clé et d'en tirer un sac qui était dans un coin et dans lequel il y avait 3 000 livres en or. Je les reçus avec toute la reconnaissance possible et cette nouvelle marque de bonté m'attacha plus que jamais à S. A. R. » (1). Malgré la reconnaissance qu'il devait à la mère du Régent, Pöllnitz semble s'être engagé assez avant dans les intérêts du duc du Maine.

Vainement, sa cousine, Mlle de Pöllnitz insistait pour mettre un terme à ses emprunts successifs. Comme les biens de Pöllnitz étaient substitués, elle s'imaginait apparemment que l'argent qu'il dépensait à Paris lui était dérobé. Elle alla jusqu'à faire écrire à Madame pour la supplier de ne plus protéger un parent dont la conduite déméritait. Ainsi menacé dans son crédit, Pöllnitz prêta une oreille plus favorable à ceux qui avaient entrepris de lui démontrer qu'il était de son intérêt d'embrasser le catholicisme. L'abbé d'Asfeld et le père Denys, carme déchaussé, vinrent à bout de sa résistance, et il abjura en présence d'un grand nombre de personnes de qualité. Seulement, le régiment qu'on lui avait promis ne vint point récompenser sa conversion et dans l'hiver de 1717, manquant d'argent, Pöllnitz sentit faiblir ses récentes convictions religieuses. Il ne savait plus s'il était catholique, luthérien ou calviniste, mais il voulait faire argent de quelque chose. Ce qu'il n'obtenait pas de la Cour, il songea à l'obtenir des femmes. Chez une vieille présidente, il avait rencontré une veuve d'âge plus que mûr, riche, laide, avare et folle et pour comble de perfections, aimant les procès à la fureur. Sur les conseils de la présidente, il lui rendit des soins. La dame lui offrit un appartement dans sa maison et lui fit entendre qu'il pouvait tout espérer. Son hôtesse, une de ces intrigantes, dont Paris fourmillait, mit à sa disposition les sommes nécessaires pour faire figure, si dépenaillé qu'il fût la veille. « Il fallut, dit-il, jouer un rôle très embarrassant. Je fus obligé de contrefaire l'amou-

(1) Baron de Pöllnitz. *Mémoires*, I, 413-414.

reux de la plus désagréable femme de l'univers, précisément dans le temps que j'aimais Mme de R... qui était sans contredit une des plus belles personnes que l'on pût voir. Ce ne fut pas là tout. Pour imiter les personnes du bon air, la dame voulut aussi être jalouse. Elle me faisait suivre partout. A peine osais-je la quitter un instant. Le plus souvent nous sortions ensemble. Dès les huit heures du matin, nous étions à importuner les juges, à faire enrager les avocats et les procureurs. Au sortir du Palais, cette bonne dame revenait chez elle et se mettait à sa toilette. J'y assistais dans un fauteuil où j'avais tout le temps de m'ennuyer. Il est vrai que les premiers jours j'eus quelque plaisir à voir de près qu'un visage très dégoûtant peut quelquefois devenir passable. Tout chez ma vieille était artificiel. Je ne crois pas qu'un portrait use plus de couleurs qu'il lui en fallait pour se recrépir le visage. Ses habits étaient riches et aussi recherchés que tout le reste. Un commerce aussi ennuyeux que l'était celui-là me dégoûtait absolument mais cependant, lorsque je songeais à la situation que je m'étais faite par mes extravagances, je pensais qu'il était de mon intérêt de ne point rompre (1). » Il était par contre de l'intérêt des fils de la veuve que la rupture ait lieu. Ils s'employaient à faire renvoyer l'amant, quand la vieille mourut subitement. Il dut en toute hâte déloger de l'hôtel et retomber aux mains de ses créanciers encore plus exaspérés par le désappointement que leur causait cette nouvelle ruine de leurs espérances. Pöllnitz essaya d'obtenir le privilège de donner des bals et de tenir des jeux dans les Champs-Élysées. Il avait promesse du Régent et un financier lui payait le privilège à beaux deniers comptants. M. d'Argenson, lieutenant de police, représenta au duc d'Orléans que ces bals attireraient infailliblement de grands désordres.

Rejeté sur le pavé de Paris, Pöllnitz y végétait quand il rencontra le comte de Rottembourg, ambassadeur de France à Berlin, qui allait y retourner. Ce diplomate lui prêta quel-

(1) Baron de Pöllnitz. *Mémoires*, I, 436-437.

que argent et l'emmena jusqu'à Strasbourg. De là, Pöllnitz réussit à se faire rapatrier. Le roi Frédéric-Guillaume l'accueillit assez sympathiquement, mais quelques jours plus tard, le bruit s'étant répandu à Berlin que le baron avait abjuré le protestantisme, il lui fut demandé officiellement s'il était vrai qu'il fût papiste. Avec beaucoup de désinvolture, Pöllnitz répliqua qu'il était de la religion de ses pères. « L'équivoque, avoue-t-il effrontément dans ses *Mémoires*, consistait en ce que, disant que j'étais de la religion de mes pères, j'entendais celle que mon grand-père et mon bisaïeul avaient autrefois professée (1). » Frédéric-Guillaume se déclara satisfait et dans les premiers jours de janvier 1718, il promit d'accorder au baron la première pension de gentilhomme de la chambre qui viendrait à vaquer. Une lettre anonyme vint tout gâter et l'assurer que Pöllnitz était véritablement catholique, l'on avait joint à cette lettre une attestation authentique du père Denys, entre les mains duquel il avait fait sa profession de foi. La colère de Frédéric-Guillaume fut terrible. On vint avertir Pöllnitz qu'à son premier voyage à Berlin, il donnerait l'ordre de l'arrêter. Épouvanté, Pöllnitz fit argent de tout et s'enfuit de Berlin pendant la nuit. Pour comble de disgrâce, à Stuttgart où il s'était réfugié, il tomba si gravement malade d'une fistule qu'une opération s'imposait. Il avait été trop bien soigné par Helvétius pour ne pas désirer se confier aux médecins de Paris. Ce fut, en effet, le fameux médecin La Peyronie qui fit l'opération avec autant d'habileté qu'il était possible.

Pöllnitz n'échappa au bistouri que pour tomber dans les intrigues de la petite Cour de Sceaux. Sans avoir joué un rôle important dans les cabales qui s'agitaient à la veille de la conspiration de Cellamare il se trouva suffisamment compromis au moment de l'arrestation du duc et de la duchesse du Maine pour juger utile de se mettre au plus tôt en sûreté. « Quoique je ne fusse pas du nombre des conjurés, j'en avais cependant tout à fait la mine; il s'était

(1) Baron de Pöllnitz. *Mémoires*, I, 461.

tenu chez moi plusieurs conférences. J'étais ami de ceux qui étaient le plus enfoncés dans cette affaire. Enfin soit prudence, soit terreur panique, je pris le parti de me sauver. Je partis de Paris assez précipitamment dans le dessein de me rendre à la Cour palatine pour y rester jusqu'à ce que l'orage fût entièrement dissipé. Je me rendis en Allemagne par la Lorraine où j'eus bien de la peine à arriver. Je n'avais point de passeport et il y avait des ordres de la Cour d'arrêter tous ceux qui n'en avaient point. Je m'avisai de me servir d'un stratagème. A une lieue de Toul qui est la dernière place de France, je feignis de me trouver mal pour avoir un prétexte de m'arrêter et de renvoyer mon postillon. Je passai la nuit dans un village, et le lendemain, m'étant levé de grand matin, je dis à mon hôtesse que je m'en allais à Toul à pied. Je la priai d'envoyer mes bottes à une adresse que je lui indiquai.. Mon dessein était d'entrer dans Toul comme un homme de la ville. Je me flattais qu'étant à pied et n'ayant pas l'air d'un voyageur je passerais sans être arrêté. Point du tout : la garde m'arrêta et me demanda qui j'étais et où j'allais. Je dis que j'étais Allemand que j'avais été valet de chambre d'un seigneur allemand qui était mort à Paris et que je m'en retournais chez moi. Le sergent me fit conduire chez le lieutenant du roi qui me parut assez brutal. Cependant je crois que j'aurais tort de me plaindre. Je me donnais pour un valet et assurément il me traitait de même. Il me fit plusieurs questions auxquelles je répondis toujours en valet très soumis, espérant adoucir son humeur noire : mais rien ne me garantit de ses duretés : « Vous n'êtes pas un valet, mon ami, dit-il. Je crois plutôt que vous êtes quelque banqueroutier. Il faut que vous me disiez la vérité ou je vous fais mettre dans un cachot. » Je continuai toujours à soutenir que j'étais un valet; mais cet homme peu content de ma réponse me fit conduire au corps de garde. où il me laissa cinq ou six heures au bout desquelles il me fit dire que je pouvais aller dans une auberge. Un soldat m'y conduisit et ne me quitta point. Le lendemain, le même soldat me conduisit encore chez le lieutenant du roi

qui me fit entrer dans son cabinet et me dit qu'il était inutile de lui cacher davantage qui j'étais, qu'il venait d'en être informé par un homme qui me connaissait. J'avoue que je commençai à avoir peur : cependant, je soutins toujours ma thèse avec toute l'effronterie possible.

« Il appela alors un de ses domestiques à qui il dit de faire venir l'homme qui me connaissait. Heureusement cet homme n'était que dans son imagination. Cependant il s'impatientait beaucoup de ce qu'il ne venait pas. Enfin il me dit qu'il fallait m'en retourner au corps de garde et que j'y demeurerais jusqu'à ce que je lui eusse donné des connaissances bien claires de ce que j'étais. Je m'avisai d'un expédient qui me réussit. Je lui dis que j'étais prêt de demeurer en arrêt jusqu'à ce que j'eusse reçu une réponse de l'hôtesse, chez qui mon maître était mort, qui certifierait ce que j'avais avancé. Il me fit donner du papier et en effet j'écrivis à Paris à mon hôtesse sous le nom d'un valet de chambre que j'avais laissé chez elle. Comme elle avait de l'esprit et qu'elle connaissait mon écriture, je m'assurai qu'elle comprendrait aisément de quoi il s'agissait. Ma lettre écrite, je la remis au lieutenant-de-roi. Il la lut et me dit qu'il se chargeait de la faire rendre et d'en tirer réponse. En attendant, il me renvoya à mon auberge et, deux heures après, il m'envoya dire que je pouvais continuer mon chemin. Vous jugez bien que je ne me le fis pas dire deux fois. Je sortis de Toul à pied. Je pris un cheval dans un village appartenant à M. le prince d'Elbeuf et je me rendis à Nancy où j'eus la précaution de prendre un passeport. L'hôte, chez qui je demeurais, m'en procura un sous le nom d'un marchand de Nancy (1). »

Il gagna l'Autriche. Là, grâce à la protection du prince Eugène, il obtint une compagnie dans un régiment en Sicile et trouva à la cour de l'Empereur des subsides suffisants, sous prétexte de s'équiper, pour vivoter pendant quelques mois. Quand il trouvait des donateurs récalcitrants, il avait soin d'insinuer que si on ne le secourait, il

(1) Baron de Pöllnitz. *Mémoires*, I, 516-520.

serait content de rentrer dans sa patrie et de s'apostasier. Enfin, jugeant son rôle dans la conspiration Cellamare suffisamment oublié et souffrant d'une rechute, il n'hésita pas à se rendre à Paris par Strasbourg et à se confier encore une fois à La Peyronie. C'était le moment de la plus grande faveur du système de Law. Pöllnitz avait quelque argent en poche, il spécula. « Je commençai le mieux du monde et, sans trop savoir comment cela se fit, je me trouvai en peu de temps une somme considérable. J'en ose même vous dire à combien elle se montait; car il fallait être absolument fou pour ne s'en pas contenter. Mais enfin, je commençais si bien! J'aurais cru qu'il y aurait eu de la lâcheté à ne pas pousser ma pointe. Je continuai donc mon train ordinaire, mais bientôt je sentis que j'avais fait une lourde faute de ne pas me retirer. Mes millions disparurent à peu près de la même façon qu'ils étaient venus, c'est-à-dire que sans savoir ni pourquoi ni comment, je me trouvai les mains vides (1). »

N'ayant plus rien à faire à Paris, il se résolut à aller chercher fortune en Italie et s'achemina vers Lyon, puis Vienne à petites journées. « De Vienne je passai auprès de Valence et de Pont-Saint-Esprit. Je vis dans cette dernière ville le magnifique pont qui est l'admiration de tous les étrangers. C'est un des plus beaux et des plus superbes de l'Europe. On prétend que dans les piliers qui supportent le pont il y a des voûtes où l'on enfermait les fanatiques des Cévennes (2). » Du Pont-Saint-Esprit il se rendit à Avignon. « J'y pris la poste et me rendis à Aix. C'est sans contredit une des plus belles villes du royaume. J'ai été charmé de la beauté du cours qui est au milieu d'une grande et belle rue dont les maisons sont magnifiques. Plusieurs belles allées ornées de jets d'eau, y forment une promenade très agréable. L'allée du milieu sert pour les gens de pied. Elle est séparée des autres par une barrière qui l'environne. D'un bout du cours, on découvre la cam-

(1) Baron de Pöllnitz. *Mémoires*, II, 100-101.
(2) Baron de Pöllnitz. *Mémoires*, II, 108.

pagne et l'autre est borné par la ville. Du côté de la campagne, ce cours est terminé par un jet d'eau et une balustrade de marbre blanc à hauteur d'appui. Il y a un autre cours hors de la ville qui surpasse le premier pour la grandeur et ne lui cède en rien pour la beauté. Le Palais, où s'assemble le Parlement, est un bâtiment d'une grande magnificence. Il contient des salles où la dorure, la peinture et la sculpture ne sont point épargnées. La grande salle est ornée d'une tenture de velours bleu parsemée de fleurs de lys d'or. Le trône du roi, les hauts et bas sièges sont couverts de pareils tapis. Les personnes, qui composent le parlement d'Aix, sont presque toutes de qualité, ce qui contribue beaucoup à en rendre le séjour très gracieux. La noblesse y vit avec distinction. Outre les parties de jeu et de promenade, il y a encore des concerts, certains jours de la semaine où les étrangers entrent gratis, les musiciens étant payés par un certain nombre de gens de qualité qui se sont abonnés pour soutenir ce concert. Je demeurai cinq ou six jours à Aix, après lesquels je partis pour Marseille. C'est elle qui fait presque tout le négoce du Levant. On la divise en haute et basse ville. La première est le vieux Marseille dont les maisons sont très sombres, les rues étroites et fort inégales. C'est dans ce quartier-là qu'est l'église Notre-Dame de la Major. La ville basse est un très beau quartier. Les rues sont larges, presque toutes tirées au cordeau et les maisons très magnifiques, surtout celles qui bordent le cours, qui est une des plus belles promenades du monde. Il est assez semblable à celui d'Aix. Ce quartier de Marseille doit son embellissement et son agrandissement à Louis XIV, qui y a fait des travaux dignes d'un grand prince. Marseille a un port magnifique : c'est un grand bassin, presque tout entouré de maisons et défendu par deux châteaux, dont celui qui est sur la droite est très élevé et commande bien avant dans la mer; celui de la gauche contient l'arsenal. C'est un des plus beaux que j'aie vus. Il y règne un ordre qui forme un coup d'œil charmant. C'est dans le port de Marseille que se tiennent les galères du roi sur lesquelles il y a un grand nombre de

Estampe satirique contre les jesuites (XVIIIe *siècle*).
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

forçats qui font presque tout le travail; ce sont eux qui chargent et déchargent les vaisseaux. D'autres, qui ont sur leur compte des crimes énormes, sont enchainés deux à deux ou quatre à quatre à de grandes chaines qui ne les empêchent cependant pas absolument de gagner leur vie par le travail. Le grand commerce de Marseille et la richesse de ses habitants donnent à cette ville un certain air d'opulence qu'on trouve rarement ailleurs. Il n'est guère d'endroit ou l'on fasse aussi bonne chère et ou l'on trouve plus aisément ce qu'un galant homme peut souhaiter pour passer agréablement son temps. Comédies, concerts, jeux, promenades, en un mot, les plaisirs de toute espèce rendent le séjour de cette ville très agréable à gens

même de caractère et d'humeur tout opposés. Les environs de Marseille sont magnifiques. Ils contiennent plus de 20 000 petites maisons que les habitants du pays nomment *bastides*. Elles sont toutes entourées de vignes et de jardins très beaux, ce qui rend ces habitations bien charmantes dans la belle saison. Ce fut dans ces maisons que la plupart des habitants de Marseille se retirèrent pendant la peste dont la Provence a été affligée et qui a duré assez de temps pour faire périr une grande partie des habitants de cette ville.

« La Provence est en général un magnifique pays et un séjour très agréable en tout temps, mais principalement en hiver. C'est précisément dans ce temps que le ciel est le plus beau et qu'on y voit des jours qui naturellement devraient plutôt être des jours d'été. Je me souviens de m'être promené sur le port de Marseille dans cette saison à deux ou trois heures après-midi et d'avoir été obligé de me retirer à cause de la chaleur. Je remarquai, cependant, que peu de jours après il s'éleva un vent (que les gens du pays nomment mistral) qui était extrêmement froid et il m'incommoda d'autant plus qu'on chauffe assez mal dans ce pays-là; tout leur bois consiste en quelques racines ou branches d'olivier qui ne font pas un très bon feu. D'ailleurs, la plupart des chambres, surtout dans les auberges, sont sans cheminée, de sorte qu'on est obligé de se servir de brasier, ce qui est fort incommode pour ceux qui ne sont point faits à cette façon de se chauffer.

« Après avoir passé quelques jours à me promener dans Marseille, je pensai à m'informer de quelque vaisseau qui fît voile pour la Sicile. Quelques recherches que je fisse, il me fut impossible d'en déterrer un. Il fallut me résoudre de passer à Gênes ou à Livourne. On m'assura que ce trajet était peu de chose et que je serais rendu en peu de jours. Je fis prix pour mon passage avec un marchand qui allait à Livourne. Le vent contraire nous arrêta quinze jours dans le port. Nous en sortîmes enfin après un long temps; mais ce fut pour relâcher à la Ciotat. J'attendis trois jours un vent favorable pour continuer ma route;

mais enfin voyant que c'était inutilement, je pris le parti de laisser mes coffres et mes domestiques dans le vaisseau et de continuer ma route par terre. Le premier jour, j'allai coucher à Toulon. C'est dans ce port que sont les vaisseaux du roi. On y remarque le grand arsenal de l'amirauté de France où Louis XIV a fait faire des ouvrages dignes de lui. La rade de Toulon n'est guere moins considérable que le port. Les vaisseaux y sont en parfaite sûreté. On prétend qu'elle est assez grande pour contenir tous les vaisseaux de la Méditerranée. La ville de Toulon, en elle-même, est assez petite et le commerce en serait peu gracieux sans les officiers de marine. Ces messieurs ont fait bâtir une maison qui leur sert pour s'assembler : elle est composée de plusieurs salles très bien ornées. On y voit les portraits du comte de Toulouse comme grand-amiral, de MM. les maréchaux de Tessé et d'Estrées et de plusieurs généraux et officiers de marine. Ces tableaux sont entremêlés de magnifiques cartes marines. On trouve toujours dans cet endroit nombreuse compagnie et très bien choisie : le soir, on s'assemble dans ces salles et on joue toute sorte de jeux. MM. les officiers de marine font les honneurs de cette salle. Ils s'en acquittent avec toute la grâce et la politesse possible. Un étranger y est toujours parfaitement bien reçu et ils s'empressent à l'envi à lui faire civilité. De Toulon je passai à Fréjus. Cette ville est tres ancienne et prétend même que la plupart de ses anciens monuments ont été construits par les Romains. En sortant de Frejus on trouve une longue levée ou chaussée coupée par plusieurs petits canaux, sur lesquels il y a des ponts qu'on dit avoir été faits par les Romains (1). »

Il alla s'embarquer à Nice, et par Villefranche et Gênes gagna Rome où il espérait trouver bon accueil à la Cour pontificale. Le pape le loua très fort de sa conversion, lui distribua oremus et médailles, lui accorda une dispense pour manger gras en carême, mais d'argent nenni. Il avait cependant remis à un cardinal une si belle profession de

(1) Baron de Pollnitz. *Memoires*, II, 110-118.

foi se terminant par l'aveu qu'il aspirait à la dignité du sacerdoce et qu'il sacrifiait à cette vocation soudaine son brevet de capitaine autrichien. Vraiment le mérite est trop souvent incompris.

Navré de voir son désintéressement méconnu, Pöllnitz, qui ne pouvait plus compter sur les florins de l'Autriche et qui voyait les baïoques romaines rebelles à ses appels, songea aux doublons d'Espagne. De nouveau, il traversa le midi de la France, fit une apparition à Paris et gagna Orléans. « J'allai dans une campagne d'un de mes amis près d'Orléans, où je demeurai environ six semaines, après lesquelles je revins à Paris où je ne restai qu'autant de temps qu'il m'en fallut pour tout préparer pour mon voyage d'Espagne. Je pris la route de Lyon et du Languedoc pour avoir le plaisir de voir plusieurs de mes amies qui avaient des terres dans ces différents endroits. De Lyon, je passai à Vienne en Dauphiné, de là je repassai le Rhône et, prenant ma route par le Vivarais, j'allai voir à Nîmes les fameuses Arènes qui sont de précieux restes de l'Antiquité romaine. De Nîmes je me rendis à Montpellier qui, à mon avis, est une des plus agréables villes du royaume et celle après Paris où il y a le plus de beau monde. La situation en est charmante. Elle est peu éloignée de la mer et environnée de campagnes très fertiles qui forment un point de vue très gracieux. Les maisons sont assez mal bâties; mais les dedans sont tous très propres et bien meublés. Les rues sont si étroites qu'il est difficile d'y aller en équipages. On se sert ordinairement de chaises à porteurs. Les dehors de la ville sont assez beaux, principalement du côté de la mer. Il y a dans cet endroit un grand carré en forme de terrasse entouré d'arbres au milieu duquel on voit une magnifique statue équestre de Louis XIV, sur un grand piédestal de marbre blanc (1).

Après avoir passé quelques jours à Montpellier, Pöllnitz continua sa route vers Toulouse en traversant Béziers et Castelnaudary. « De cette ville je me rendis en peu de

(1) Baron de Pöllnitz. *Mémoires*, II, 232.

temps à Toulouse, qui est la capitale du Languedoc et le siège d'un Parlement qui est le second du royaume. La cathédrale est dédiée à saint Étienne. C'est un bâtiment magnifique situé dans une grande place, ornée d'une belle fontaine sur laquelle s'élève un obélisque parfaitement bien travaillé. Le palais de l'archevêque joint la cathédrale : c'est un bâtiment tout neuf dans lequel on n'a rien épargné. Pour ce qui regarde le commun des maisons de Toulouse, elles sont assez bien bâties, cependant sans aucun ornement. Les rues sont assez larges, mais fort malpropres, ce qui me fit juger que la police n'y est pas fort exacte. Pour ce qui est des Toulousains, je m'accommoderais assez de leur façon de vivre. Ils ont tous beaucoup d'esprit : malheureusement, ils en sont persuadés, ce qui leur fait quelque tort. Du reste, ils sont fort polis, surtout pour les étrangers qu'ils reçoivent parfaitement bien. Je ne crois pas avoir jamais fait meilleure chère et plus agréablement qu'avec ces messieurs : ils ont tous des saillies réjouissantes. L'accent du pays, surtout dans les femmes, répand sur tout ce qu'elles disent un certain agrément qui semble donner de l'esprit aux pensées même les plus communes. Les petites chansons ou vaudevilles sont aussi comme les fruits du terroir. Tout le monde en sait faire et si elles ne sont pas également bonnes, elles sont toujours bien reçues par le talent qu'ils ont de les faire valoir. Il faut aussi avouer à l'honneur des Languedociens qu'il n'est point de province en France et même en Europe où l'on voyage avec plus d'agrément que dans la leur. Les chemins sont magnifiques, les cabarets bien fournis de tout ce qu'un voyageur, même un peu difficile, peut souhaiter, et le tout à un prix raisonnable.

« De Toulouse je passai à Pau, célèbre par la naissance de Henri IV. Cette ville ne consiste que dans une seule grande rue au bout de laquelle est le château qui est très ancien. Le commun des maisons m'a paru être fort peu de chose; elles sont toutes basses, petites et sans ornement. Les environs sont assez beaux. Au sortir de la porte du côté des Pyrénées, on voit un bois fort épais percé de plu-

sieurs allées qui forment une promenade magnifique. Depuis ce bois qui est situé sur un terrain fort élevé jusqu'aux Pyrénées, on découvre une vallée d'une grande étendue coupée d'une rivière fort belle et parsemée de villages et de petits hameaux qui forment un point de vue des plus agréables. Depuis Pau jusqu'à Bayonne, on s'aperçoit bien que l'on n'est plus dans le Languedoc. Les chemins sont affreux et les auberges détestables, ce qui fit que je ne m'amusai point sur la route et je me rendis en diligence à Bayonne. Le lendemain de mon arrivée, j'allai rendre visite au lieutenant du roi qui commandait dans la place. C'était un Canadien qui avait été, à ce que je crois, major ou lieutenant-colonel du régiment de Normandie. Le duc régent l'avait fait brigadier, et tout de suite chevalier de Saint-Louis, dans la grande promotion au commencement de la guerre d'Espagne. Il lui avait donné pour adjoint un nommé Dadoncourt, comme un homme dont il était sûr. Ce fut celui-ci qui me reçut, le lieutenant du roi n'étant point pour lors à Bayonne. Je fus d'abord assez content de Dadoncourt; il me reçut poliment et, sur ce que je lui dis que j'avais intention de passer en Espagne, il me répondit que j'en étais absolument le maître et qu'il n'y voyait aucun obstacle. Le lendemain, il vint me voir et me pria à dîner. J'acceptai la partie dont je n'eus pas lieu d'être content. L'assemblée était assez mal composée et il s'y tint des discours qui me déplurent beaucoup. Dans ma première entrevue avec Dadoncourt, je lui avais parlé d'une visite que j'avais rendue au comte de S... dans le Languedoc. Il m'en parla beaucoup pendant le dîner qu'il me donna et il m'avoua qu'il avait été étonné que le duc régent lui eût rendu la liberté, au lieu de lui faire trancher la tête comme il l'avait mérité. « Oui, ajouta-t-il avec un transport auquel je crois que le vin pouvait avoir quelque part, oui, Son Altesse Royale a eu trop de bonté ; il fallait faire trancher la tête à toutes ces canailles qui avaient osé tremper dans l'affaire du prince de Cellamare. » Je ne laissai pas d'être étonné de la vivacité de cet homme et je lui représentai assez doucement que M. le régent avait agi

avec beaucoup de prudence et qu'il y aurait eu trop de cruauté à faire périr des personnes de la première qualité dont le sang répandu aurait peut-être pu trouver quelque défenseur. « Eh! monsieur, me répondit-il, qu'aurait-on pu faire? Le duc d'Orléans était assuré des troupes et des places. Tout le monde aurait sûrement pris sa défense dans les provinces. Moi-même j'aurais fait pendre le premier gentilhomme qui aurait fait mine de se remuer. » Je vis bien que j'avais affaire à un rude satellite, et le voyant d'ailleurs pris de vin, je lui laissai le champ libre pour exagérer l'attachement qu'il prétendait avoir pour le duc-régent, me promettant bien de ne plus voir un homme qui avait des sentiments aussi sanguinaires. Au sortir de ce dîner, j'allai à l'audience de la reine d'Espagne, Marie-Anne de Neubourg, douairière de Charles II. En arrivant au palais ou plutôt dans une maison assez vilaine où la reine était logée, je trouvai un écuyer de cette princesse qui me conduisit dans une chambre d'attente. Quelques moments après, ce même gentilhomme vint me prendre et me conduisit chez Mme la duchesse de Liñarès, dame d'honneur de la reine. Cette dame me fit mille politesses, mais comme elle ne savait que l'espagnol, il nous fut impossible de converser ensemble. Elle se contenta de me parler beaucoup par signes, et moi je lui répondis par force révérences. Heureusement on vint nous débarrasser l'un de l'autre en l'avertissant de me conduire chez la reine. Je trouvai Sa Majesté debout, habillée de noir à l'espagnole. Elle était seule dans sa chambre. Je vis dans une autre chambre quelques filles d'honneur aussi habillées à l'espagnole qui regardaient à travers la porte qui était entr'ouverte. La reine me fit une réception des plus gracieuses. Elle s'informa de mon nom, de ma patrie. Elle me parut charmée de rencontrer un Allemand un peu au fait d'un pays qu'elle a toujours aimé. Elle me demanda des nouvelles de l'Électeur et des princes ses frères. J'étais en état de satisfaire Sa Majesté sur toutes ces demandes, ayant eu l'honneur de faire ma cour assez exactement à l'Électeur palatin et aux princes ses frères. Enfin, après une audience

d'une heure et plus, la reine me congédia. Je mis un genou en terre et je lui baisai la main selon l'usage qui s'observe en Espagne.

« Le lendemain et les jours suivants, j'eus l'honneur de lui faire ma cour, tantôt dans le couvent des Capucins où elle entendait la messe assez souvent, tantôt dans celui des Cordeliers où Sa Majesté se rendait presque tous les après-midi pour assister au Salut. Quelquefois je me rendais dans un jardin qui était derrière la maison où Sa Majesté se promenait assez souvent au sortir du dîner. Cette princesse parlait toujours avec une bonté et une familiarité qui me charmaient. Elle était bien aise elle-même de se débarrasser souvent d'un cérémonial aussi incommode pour les princes qui donnent audience que pour ceux qui y sont admis. Elle me fit l'honneur de me demander un jour si je n'étais pas bien surpris de la voir si mal logée et avec une cour aussi peu brillante. Je lui avouai que d'abord j'avais été bien surpris que Sa Majesté eût préféré un pareil logement que le château vieux qui était dans la ville et qui véritablement avait plus l'air d'un palais que la maison qu'elle occupait. « Mais, me dit-elle, je suis accoutumée à ma petite maison, je ne pourrais pas me résoudre à la quitter. Je m'y suis retirée pendant les troubles entre la maison d'Autriche et celle de France pour être moins exposée à voir du monde, ce que je n'aurais pu éviter si j'eusse habité le château. Tout ce qui aurait passé soit de France, soit d'Espagne, aurait sans doute demandé à me voir. Toutes ces visites auraient infailliblement causé de l'ombrage à l'un des deux partis, peut-être à tous les deux, et j'avais de fortes raisons pour les ménager. »

Un autre jour que j'avais l'honneur de lui parler de l'Espagne et de l'Allemagne, je pris la liberté de lui dire que j'étais étonné que Sa Majesté eût préféré le séjour de Bayonne à celui d'un de ces pays où il me semblait qu'elle aurait eu plus d'autorité et où elle serait servie par un plus grand nombre de gens de qualité. « Pour les gens de qualité, me dit la reine, je ne m'en soucie pas beaucoup; tous les hommes sont égaux pour les rois et ils ne sont grands

qu'autant que nous les approchons de nous et que nous les honorons de notre confiance. Un homme que vous appelez un homme de rien, si je lui donne demain une charge et que je l'admette à mon service, il est pour moi tout aussi grand seigneur que si ses pères avaient exercé le même emploi toute leur vie. Pour ce qui est de demeurer en Espagne ou en Allemagne, j'ai de fortes raisons qui m'en empêchent. En Espagne je serais obligée de vivre dans un couvent, ce qui me déplairait beaucoup. En Allemagne, je serais à la vérité au milieu de ma famille; mais la Cour d'Espagne serait peut-être fâchée que j'y demeurasse. On me chagrinerait sur mon douaire que je suis bien aise de conserver. » Toutes ces raisons, mais plus encore une longue habitude, lui faisaient aimer le séjour de Bayonne. Cette espèce de solitude lui plaisait davantage que le tracas d'une cour nombreuse où assez souvent le prince et le courtisan se gênent mutuellement. Cet air de liberté, qui régnait dans cette petite cour, et la bonté, que la reine avait de s'entretenir assez souvent avec moi, était cause que je reculais de jour à autre mon départ pour l'Espagne (1). »

Pollnitz avait trop différé. Quelques railleries de sa façon lui attirèrent la méchante humeur du lieutenant du roi et un beau soir, il vit entrer dans sa chambre, à l'auberge, le major de la place, accompagné de quelques soldats, la baïonnette au bout du fusil. On saisit ses papiers et ses hardes et on le conduisit à la citadelle, d'où il ne sortit que pour être conduit à la frontière en vertu des ordres de M. Le Blanc, alors ministre de la guerre. Il arriva dans un état pitoyable à Madrid. Humble solliciteur, il ne se lassa point des longues stations dans les antichambres des ministres, des princes et du père Daubenton. On lui accorda un brevet de lieutenant-colonel et comme ce parchemin ne l'empêchait pas de mourir de faim, il accepta les charités de l'ambassadeur d'Angleterre et s'embarqua pour Londres Le catholique fervent, l'oint du Seigneur, était redevenu

(1) Baron de Pollnitz. *Mémoires*, II, 232-240.

luthérien, huguenot, voire anglican. Vains propos, vaines protestations. Le roi d'Angleterre lui envoya un secours, mais il ne put en obtenir une audience.

La Hollande ne lui fut pas plus propice et il recommença ses interminables caravanes dans les principautés allemandes, jusqu'au jour où un libraire de Paris, lors de son voyage en France de 1732, ayant acquis le manuscrit de ses Mémoires, il put reparaître en Prusse dans un état moins miséreux. Frédéric-Guillaume Ier leva la défense faite à Pöllnitz de paraître au palais royal et l'admit au nombre de ses gentilshommes. Il l'aida même à payer ses dettes. Quand la margrave de Bayreuth perdit son beau-père, ce fut Pöllnitz que le roi de Prusse envoya la complimenter. « Cet homme, dit-elle dans ses *Mémoires*, a fait assez de bruit dans le monde pour que j'en dise un mot. Il est auteur des *Mémoires* qui ont paru sous son nom. Le roi se les fit lire. La description qu'il y trouva de la cour de Berlin lui plut si fort qu'il eut envie de revoir Pöllnitz qui, dans ce temps-là, était à Vienne où il vivait des grâces de l'Impératrice. Il se rendit à Berlin et sut si bien s'insinuer dans l'esprit du roi qu'il en obtint une pension de 1 500 écus. Je l'avais fort connu dans ma jeunesse. Cet homme a infiniment d'esprit et de lecture. Sa conversation est des plus agréables. Son cœur n'est pas mauvais, mais il n'a ni conduite, ni jugement et pèche la plupart du temps par étourderie. Il a su conserver sa faveur pendant toute la vie du roi et l'a assisté jusqu'à son dernier soupir. Il nous fut d'une grande ressource et nous amusait beaucoup. » Son esprit, son endurance à supporter les lourdes plaisanteries du sarcastique Frédéric II lui valurent le poste de grand maître des cérémonies. Un jour cependant, le chambellan demanda son congé. Il rêvait d'épouser une riche héritière de Nuremberg et n'hésitait pour assurer son avenir à faire de nouveau profession de catholicisme. Frédéric II lui remit sans difficulté le certificat suivant : « Je certifie que le sieur de Pöllnitz a rendu des services éminents à la cour de notre père par ses plaisanteries, qu'il n'est ni brigand, ni empoisonneur,

qu'il sait par cœur toutes les anecdotes des palais royaux, qu'il possède l'art de saisir le ridicule des gens, qu'il n'a jamais excité notre indignation, excepté par son importunité, qui passe les bornes du respect et qu'après son départ nous sommes résolus à supprimer son emploi, ne jugeant personne digne de le remplir après ledit baron. »

Le mariage manqua malgré ce beau certificat. Alors, Pollnitz supplia Frédéric II de le reprendre à son service. Il s'engageait à rentrer pour tout de bon, cette fois-ci, dans le sein de l'église protestante. « Que vous soyez calviniste, catholique ou luthérien, peu m'importe, mais si vous voulez vous faire circoncire, je vous reprendrai à mon service, » répliqua le roi. Néanmoins, après quelques semaines de sollicitations, il se laissa apitoyer et le traité suivant intervint entre le souverain et son chambellan. « 1° On proclamera dans tout Berlin qu'il est défendu sous peine de cent ducats, de faire crédit au sieur de Pollnitz; 2° Il lui est expressément interdit de mettre le pied dans les hôtels des ambassadeurs étrangers et de leur rapporter ce qui a été dit à la Cour. 3° Toutes les fois que je l'admettrai à ma table, pour divertir mes hôtes, il lui sera défendu de faire un visage de pénitent. »

Il participait à toutes les farces d'une lourde gaîté du grand Frédéric. Le jour où le roi de Prusse cita au Consistoire ce malheureux ministre des environs de Stettin qui avait prêché sur Hérode en termes qui lui déplaisaient, il siégeait à côté de lui, en robe et en rabat, le comte d'Argens étant l'autre assesseur. Le prétendu coupable fut introduit par deux grenadiers devant ces trois ministres du seigneur qui avaient sur la table un tome du dictionnaire de Bayle en guise d'Evangile. « Mon frère, lui dit le roi, je vous demande au nom de Dieu, sur quel Hérode vous avez prêché? — Sur Hérode qui fit tuer tous les petits enfants, répondit le bonhomme. — Je vous demande, ajouta le roi, si c'était Hérode Ier du nom, car vous devez savoir qu'il y en a eu plusieurs. » Le prêtre du village ne sut que répondre. « Comment, dit le roi, vous osez prêcher sur un Hérode et vous ignorez quelle était sa famille, vous

êtes indigne du saint ministère. Nous vous pardonnons cette fois, mais sachez que nous vous excommunierons à jamais si vous prêchez sur quelqu'un sans le connaître ». Alors on lui délivra sa sentence et son pardon. On signa trois noms ridicules inventés à plaisir. « Nous allons demain à Berlin, ajouta le roi, nous demanderons grâce pour vous à nos frères. Ne manquez pas de venir nous parler. » Bien entendu, à Berlin le ministre fut fort empêché de trouver les trois membres du Consistoire, mais le pire pour lui c'est qu'il en fut pour ses frais de voyage (1).

Claude Le Blanc.

Portrait peint par A. Le Prieur.
Gravure de P. Drevet. (Biblioth. Nat. Estampes.)

Frédéric II ne chargeait pas seulement Pöllnitz de ces besognes. S'il en faut croire les mémoires de Thiébault, il l'employait à sonder, sous prétexte de confidences, ceux qui étaient nouveaux venus à sa Cour et Pöllnitz jouait à merveille ce rôle de *mouton* (2). Sauf ce

(1) *Œuvres complètes de Voltaire*, édition Moland, I, Mémoires de Voltaire, 28.

(2) Thiébault, *Souvenirs de vingt ans de séjour à Berlin*, éd. Barrière, I, 352-353.

manque absolu de sens moral, qu'il ne dissimule pas dans ses lettres, Pöllnitz était un amusant et agréable compagnon. Ayant beaucoup voyagé, sa mémoire était riche en anecdotes. Il racontait, par exemple, comment il avait échappé à Cartouche. Un soir qu'il revenait d'Orléans à Paris, étant à dîner dans une auberge à l'entrée d'Étampes, il vit entrer un cavalier fort proprement habillé, qui fit mettre à l'écurie un cheval superbe et lui demanda la permission de souper en tête à tête avec lui. Ils étaient en train de causer de fort bonne amitié, lorsqu'une voix de petite fille chanta sous la fenêtre un couplet d'un ancien cantique. Aussitôt, le cavalier de s'élancer à l'écurie, de brider son cheval et de partir comme l'éclair, en jetant un louis à l'aubergiste. Quand un an plus tard, Cartouche, enfin incarcéré, recevait les visites de toute la Cour, Pöllnitz s'y rendit comme les autres. « Ah! monsieur, lui dit le fameux bandit, en qui il reconnut le cavalier de l'auberge d'Étampes, sans ce bout de cantique qui me força de vous quitter brusquement, parce que la maréchaussée me poursuivait, vous ne seriez pas rentré à Paris (1). »

Son esprit ne l'empêchait pas de recevoir toutes les avanies de son maître. A table, quand la compagnie était nombreuse, Frédéric II ne manquait jamais de prendre quelqu'un de ses hôtes pour plastron. « Eh! mon Dieu! disait-il à Pöllnitz, j'ai oublié le nom de cet homme que vous volâtes à La Haye, en lui vendant de l'argent faux pour du fin. Aidez un peu ma mémoire, s'il vous plaît (2). » Pöllnitz était contraint d'avaler ces féroces couleuvres. Il avait mangé tout son bien et ne vivait plus que d'expédients. Sa façon d'emprunter était célèbre à Berlin. Venait-il demander à M. Delahaye de Launay de lui prêter cinquante ducats : « J'aurais dû, lui disait-il, acquitter le passé, avant de vous présenter une nouvelle demande;

(1) Thiébault. *Souvenirs*, I, 355.

(2) *Œuvres complètes de Voltaire*, édition Moland, I, Mémoires de Voltaire, 40.

mais je vous estime trop pour vouloir vous tromper et je sais bien que vous n'attendez pas après de vaines promesses pour trouver du plaisir à obliger. Je vous dirai donc avec franchise, que j'ai très réellement le désir de vous rembourser ce que je vous dois; mais que je ne prévois ni quand, ni comment je le pourrais; et qu'en un mot, les prêts que vous voulez bien me faire risquent fort de n'être que des dons. » Avait-il de l'argent, il se hâtait de le dépenser. Ses dîners et ses soupers étaient aussi gais que s'ils eussent été ceux d'un Lucullus. Son grand plaisir était de faire lui-même l'omelette, plat principal du festin. « Hier soir, contait-il un jour à Thiébault, je me trouvais avoir quelque gibier. Ne voulant pas le manger seul, j'ai invité les barons de Müller, de Grappendorff et d'Arnim et au milieu du dîner je leur ai dit que je les avais fait prier pour avoir le plaisir de réunir à une même table les quatre barons de l'Empire, les plus gueux qu'il y eût au monde. Je vous assure que nous en avons ri de bon cœur et qu'en attendant les infortunes de demain, nous avons bien dîné (1) ».

Tout en le méprisant, Frédéric II faisait d'ailleurs bon accueil au baron de Pöllnitz parce qu'il avait l'art de l'amuser. Cela lui valut la direction des théâtres et un siège à l'Académie des Sciences. Pöllnitz y finit péniblement ses jours dans une longue vieillesse plus régulière que n'avaient été sa jeunesse et son âge mûr. Il mourut octogénaire en 1775. Frédéric II fit son oraison funèbre sur le ton goguenard dans une lettre adressée à Voltaire le 29 septembre. « Le vieux Pöllnitz a voulu payer généreusement son passage à Caron : il a fait quelques friponneries le jour même de son décès, pour qu'on dise qu'il est mort comme il a vécu. Il n'est regretté que de ses créanciers (2) ».

A. S.

(1) Thiébault, *Souvenirs*, I, 370.
(2) *Œuvres complètes de Voltaire*, éd. Moland, t. IXL, p. 388.

LETTRES DU BARON DE PÖLLNITZ

I

Lyon, 2 mars 1732. — Quoique j'eusse déjà passé deux fois le mont Cenis et traversé la Savoie, ce passage des Alpes ne m'a pas paru moins désagréable et, franchement, je suis très aise d'être arrivé dans cette ville qui vaut mieux que toute la Savoie ensemble. De Turin (1), j'ai été coucher à Novalaise. J'ai passé au pied du château de Rivoli qui est situé sur une hauteur. On s'y rend de Turin par une avenue en droite ligne, de trois lieues de longueur. Ensuite, j'ai traversé Suse qui, par parenthèse, est une très vilaine ville sur les bords d'une rivière que forment les torrents des montagnes voisines qui tiennent Suse comme ensevelie. Cette ville et la vallée où elle est bâtie sont commandées par le fort de la Brunette, place d'importance, que le roi Victor-Amédée (2) a fait élever pour la défense du Piémont. La nature et l'art ont également contribué à la fortifier. Elle est pourvue d'une bonne garnison et de toutes les choses nécessaires pour soutenir un siège. Si cette place eût été bâtie du temps de Louis XIII, je doute que ce roi et le cardinal de Richelieu, son ministre, eussent si facilement passé les monts.

La Novalaise est un mauvais bourg, avec une exécrable hôtellerie, ce qui est d'autant plus désagréable que les

---

(1) Dans ses *Mémoires*, le baron de Pöllnitz donne quelques détails sur ce qu'était alors Turin. « En entrant dans Turin par la Porte Neuve, dit-il, on conçoit une grande idée de la ville. On trouve d'abord une rue fort longue, dont toutes les maisons sont d'une égale architecture. Vers le milieu, on voit la place Saint-Charles qui est environnée de maisons d'une symétrie parfaite qui aurait bien plus grand air, si les portiques qui règnent à l'entour étaient plus élevés. » *Mémoires*, II, 202.)

(2) Victor-Amédée était le père de Charles-Emmanuel qui lui avait succédé après son abdication, de Marie-Adélaïde, duchesse de Bourgogne et de Marie-Louise, première femme de Philippe V.

étrangers sont contraints de s'y arrêter pour faire démonter leurs voitures qu'il faut charger sur des mulets pour les passer au delà de la montagne. J'ai franchi le mont en me faisant porter dans un fauteuil de paille par quatre hommes qui se relevaient de distance en distance et qui souvent me hissaient sur les épaules. Pour peu que j'eusse été enclin à la chimère, je me serais cru pape.

Au sommet de la montagne, il y a un lac et un hôpital qui m'a paru avoir un air très pauvre. On y reçoit les pèlerins et autres gens à pied, et on les y garde trois jours. Il y a deux prêtres qui sont chargés de recevoir les passants et de desservir l'église. Cette fondation est très louable dans un pays pauvre et misérable où, malgré cela, il ne laisse pas de périr encore souvent du monde dans les neiges. Ces pauvres prêtres peuvent se vanter d'habiter un des plus tristes lieux du monde. Voir neiger et souffler dans les doigts neuf mois de l'année est leur plus grand amusement. La descente du mont Cenis, du côté de la Savoie, est beaucoup moins rude. En hiver, on a le plaisir de pouvoir faire cette descente en traîneau, ce que les gens du pays appellent *se faire ramasser*. Cette manière d'aller est très commode et fort divertissante. Il n'y a point de trait d'arbalète qui aille plus vite. Je connais un gentilhomme anglais, qui a demeuré huit jours à Lanebourg et qui ne cessait de remonter la montagne après qu'il l'avait descendue, et le tout pour avoir le plaisir de se faire « ramasser ».

Lanebourg et son auberge ne valent pas mieux que la Novalaise. On est encore obligé d'y attendre que les voitures soient remontées. Ceux qui ne vont point en poste et qui se servent de voituriers de Turin ou de Chambéry ne sont point ordinairement dans cette obligation parce que la plupart de ces gens ont des voitures des deux côtés de la montagne et ne font que faire transborder les bagages qui sont bien vite chargés. Depuis Lanebourg et Chambéry, l'on est toujours enseveli dans les montagnes et les rochers et l'on voit souvent des précipices qui font frayeur. On y a des barrières, mais elles sont si faibles qu'elles ne peuvent point arrêter une voiture. J'ai vu tomber une char-

François-Louis de Bourbon, prince de Conti.

Gravure de J. Gole

(Bibliothèque Nationale, Estampes.)

rette attelée de quatre chevaux dans un de ces précipices. Les chevaux se tuèrent. La voiture et toute sa charge, qui consistait en porcelaines et en glaces appartenant à M. le prince de Carignan (1), furent brisées en mille pièces. Le voiturier, qui ne perdait cependant pas la voiture par sa faute, voulut se tuer. Il tira son couteau et s'en serait poignardé si mon postillon et d'autres gens ne l'eussent empêché.

J'ai passé par plusieurs villes qui ne méritent pas d'être nommées. Saint-Jean-de-Maurienne est la principale, parce qu'elle est le siège d'un évêché et la capitale de la province de Maurienne. C'est un très ancien comté et le premier héritage des princes de Savoie. Cette vallée s'étend depuis les Alpes jusqu'à la rivière d'Isère d'un côté et depuis la Tarentaise jusqu'au Dauphiné. Chambéry, capitale de la Savoie, n'est pas une ville où on doive chercher de somptueux édifices. Les maisons y sont de peu d'apparence, mais le séjour n'en est pas moins agréable. Elle est située sur la rivière d'Orbanne dans une fort petite plaine entourée de collines. Les promenades y sont gracieuses et on y a très bonne compagnie. Il y a une nombreuse noblesse qui, à la vérité, n'est pas des plus pécunieuses, mais qui ne laisse pas de faire bonne chère et de beaucoup voir. Les dames y sont belles et les hommes bien faits. Le peuple est doux et civil et en général les Savoyards sont de très bonnes gens. On les accuse d'être trop économes, mais ils le sont peut-être plus par nécessité que par inclination. Lorsque avec peu de bien on est obligé de soutenir noblesse, il faut user de ménage malgré qu'on en ait.

A cinq lieues de Chambéry, j'ai descendu une haute montagne qu'on a percée pendant une demi-lieue de chemin. Une inscription latine, qui se trouve au pied de la montagne et que je n'ai pas eu le temps de copier, m'a appris que les Romains avaient entrepris autrefois de faire

(1) Victor-Amédée, prince de Carignan, était le premier prince du sang de la maison de Savoie. Il avait épousé Mlle de Suze, fille du roi de Sardaigne et de la célèbre comtesse de Verrue.

ce chemin, mais qu'ayant jugé l'entreprise impossible ils y avaient renoncé; que Charles-Emmanuel II (1) avait, pour le bien de ses peuples et du public, entrepris cet ouvrage et eut la gloire de le conduire à la fin. Ce prince a fait en ceci tout ce qu'un souverain pouvait faire de plus utile et de plus magnifique. Je doute qu'il en fût venu à bout si, comme les Romains, il n'avait pas eu l'usage des poudres. Il a fallu faire sauter des rochers d'une hauteur prodigieuse pour établir le lit de la chaussée qui est bordée des deux côtés par des rochers taillés en manière de murailles, dont la hauteur s'élève jusqu'à la cime.

Ce chemin creux est sujet à de grands brouillards. Lorsque je l'ai passé, il faisait le plus beau temps du monde dans la plaine. En entrant dans le défilé, j'ai trouvé un brouillard épais qui m'empêchait de voir mon postillon. Ce brouillard m'a conduit jusqu'au bourg de l'Echelle, qui est au pied de la montagne, à l'entrée d'une plaine qui s'étend jusqu'à Lyon. J'ai passé encore au Pont-de-Beauvoisin, petite ville partagée entre les rois de France et de Sardaigne. Les deux princes y ont leur bureau d'entrée et de sortie dont les commis sont peu traitables. Le roi de France tient un commandant et deux compagnies franches dans le port de Beauvoisin qui lui appartient. C'est la première ville du Dauphiné qui n'est pas une des moindres provinces du royaume. Elle fut donnée à Philippe de Valois par Humbert de la Tour, dernier prince souverain de Dauphiné, qui portait le titre de Dauphin de Viennois (2). L'histoire rapporte qu'Humbert, se voyant sans enfants, fit une donation de la principauté au roi de France et qu'il embrassa à Lyon la vie monastique sous la règle de saint Dominique dans laquelle il vécut fort estimé des gens de bien. Il fut ensuite choisi pour être prieur de ce couvent et nommé patriarche d'Alexandrie. On raconte qu'il avait causé innocemment la mort de son fils unique et qu'il en

(1) Charles-Emmanuel II (1634-1675) est célèbre par les grands travaux d'art qu'il fit exécuter dans ses Etats.

(2) Humbert II, dauphin du Viennois (1313-1355).

fut si vivement touché que de désespoir il se résolut d'embrasser la vie religieuse. Mais d'autres disent qu'ayant une secrète haine contre le duc de Savoie, à qui il ne pouvait tenir tête, il s'accommoda avec le roi de France pour donner au duc un voisin puissant, très capable de lui résister et de le mettre à la raison. Il faut avouer que si cela est vrai, c'est une triste manière de se venger que de se dépouiller d'une souveraineté pour faire du mal à son voisin. Peu de princes seraient d'humeur, je pense, de se venger de la sorte. Le même Humbert exigea que le fils aîné de France porterait le nom de Dauphin. C'est ce qui lui fut accordé et qui s'est toujours observé depuis. Le duc d'Orléans, premier prince du sang de France, est gouverneur du Dauphiné. Cette province a un parlement qui se tient à Grenoble. Les anciens Dauphins résidaient à Vienne qui est un archevêché. Ce fut aux environs de cette ville, que furent relégués Hérode et Pilate, les juges du Sauveur (1).

Lyon est une ville si considérable que les Français disent communément : « Après Paris, Lyon. » Cette ville est traversée par la Saône et le Rhône baigne ses murailles. Elle est grande et opulente. Ses habitants sont industrieux, laborieux et adonnés au commerce. C'est la ville de France et peut-être du monde, où il se fabrique les plus belles étoffes. On tâche de les imiter à Turin, en Hollande et ailleurs, mais on ne saurait parvenir à les égaler. La ville

(1) Il est probable que le mont Pilate fut un des lieux de pèlerinage du culte celtique auquel on superposa lors de l'apparition, du christianisme, quelque *cella* vénérée. L'histoire rapporte que Ponce Pilate, qui avait livré Jésus-Christ aux haines de la synagogue, fut rappelé par Tibère en raison de ses malversations et enfermé dans une prison romaine où il se suicida. Son corps fut jeté dans le Tibre, mais, d'après la légende, il fut repêché et transporté en Gaule, à Vienne, où on le précipita de nouveau dans le Rhône. Alors s'élevèrent de si violentes tempêtes qu'on se décida à transporter à Lausanne ce macabée récalcitrant, mais les habitants de Lausanne en proie à sa mauvaise influence demandèrent à en être délivrés. On le hissa sur le Pilate et l'on défendit d'aller y troubler le repos du damné. En 1582, le Conseil de la ville de Lucerne renouvelait encore cette interdiction.

de Lyon est le siège d'un archevêché. C'est Mgr de Rochebonne qui occupe cette place (1). Il a succédé à feu M. de Villeroi, fils de feu le maréchal de ce nom, gouverneur de Louis XIV (2). La maison de Villeroi est en possession depuis longtemps du gouvernement de Lyon et premières dignités de la province. Le feu maréchal obtint le gouvernement de Lyon et du Lyonnais du roi Louis XIV. Ce monarque lui assura aussi la survivance de ce gouvernement pour son fils aîné, l'archevêché pour son second fils et l'abbaye de Saint-Pierre dans Lyon pour la fille. Le duc d'Orléans, régent du royaume, lui conféra de plus la survivance du gouvernement de Lyon pour ses petits-fils, le duc de Retz et le marquis d'Alincourt, et nomma ce dernier lieutenant général de la province. L'autorité, qui fait ordinairement haïr ceux qui en sont pourvus, n'a point attiré cette fatalité à MM. de Villeroi. Il est vrai qu'ils ont

---

(1) Charles-François de Châteauneuf de Rochebonne, évêque comte de Noyon. Saint-Simon dépeint ainsi son attitude lors de la question, si grave aux yeux du duc et pair, des Légitimés : « Quelques-uns de nous craignaient de signer la requête contre les bâtards et Rochebonne, évêque comte de Noyon, plus que pas un. Il me l'avoua et poussa jusqu'à me dire qu'il ne la signerait point. Il était pauvre, jeune, aimait à dépenser. Je le pris par ce faible. Je lui promis de faire l'impossible, s'il la signait, pour lui obtenir une grosse abbaye. Il fut combattu ; à la fin il signa, mais sur cette parole. Il sut bien m'en sommer depuis ; je la lui tins. Il en eut l'abbaye de Saint-Riquier que j'arrachai au Régent à la sueur de mon front. Il me dit qu'on se moquerait de lui de donner un si gros morceau à un homme comme M. de Noyon. Je me gardai bien de lui faire confidence de notre marché ; mais j'y mis tout mon crédit et jamais je n'eus tant de peine. J'en fus récompensé par la satisfaction de m'acquitter, et par la joie de M. de Noyon qui n'osait espérer une si grosse abbaye et, de tous points, si fort à sa bienséance. » (Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Chéruel, XI, 119). Rochebonne fut archevêque de Lyon depuis le 19 novembre 1731 jusqu'à sa mort le 2 février 1740.

(2) François-Paul, troisième fils de François de Neuville, duc de Villeroy, naquit à Versailles le 15 septembre 1677. Abbé de Fécamp en 1698, il reçut la prêtrise en 1703 et fut nommé en 1714 archevêque de Lyon où il mourut en 1731. Il avait été fait, en 1724, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, et, en 1725, commandant pour le roi de Lyon et du Lyonnais. C'était un abbé de cour, vain et léger comme son père, déjà couvert de dettes quand il devint, à trente-sept ans, archevêque de Lyon.

toujours agi avec beaucoup de modération. Ces seigneurs sont bienfaisants, honnêtes, civils et magnifiques. Ils sont fort aimés dans Lyon. Le feu maréchal y était respecté comme le roi même. Il a procuré de grands avantages à la province et particulièrement à la capitale (1).

On raconte un trait fort joli, touchant l'admission du premier Villeroi à la dignité archiépiscopale de cette ville (2). Le chapitre de Lyon est un des plus fiers de toute la chrétienté et ce n'est pas sans raison. Il est fondé sur le sang de plus de vingt mille martyrs et il a toujours passé pour le séminaire des papes, des cardinaux, des évêques qui en ont été tirés pour gouverner l'Église. La noblesse y

(1) « Le roi, raconte Saint-Simon, avait donné au maréchal de Villeroy trois cent mille livres à prendre sur les octrois de Lyon, payables cinquante mille livres par an en six années. Elles venaient de finir. Le même don lui fut renouvelé. On se repent quelquefois après d'avoir payé d'avance de méchants ouvriers. Alincourt, son grand-père, avait eu la survivance du gouvernement de Lyon, Lyonnais, etc., de Mandelot, en épousant sa fille sous Henri III. La Ligue avait fait ce mariage entre Mandelot et le secrétaire d'Etat, Villeroy, plus ardents ligueurs l'un que l'autre. De père en fils, ce gouvernement était demeuré aux Villeroy. Alincourt, par son père et par la surprenante alliance que ce gouvernement lui fit faire avec le connétable de Lesdiguière et le maréchal de Créquy, s'était rendu le maître de Lyon. La faveur et la souplesse de son fils, le premier maréchal de Villeroy, l'y maintint, et plus encore le commandement en chef qu'y eut toute sa vie l'archevêque de Lyon, frère du maréchal, qui s'y rendit le maître despotique de tout. La faveur de ce maréchal-ci, son neveu, n'eut qu'à maintenir ce qui était établi. Il disposait donc seul de toutes les charges municipales de la ville. Il nommait le prévôt des marchands. L'intendant de Lyon n'a nulle inspection sur les revenus de la ville qui sont immenses et peu connus dans leur étendue parce qu'ils dépendent en partie du commerce qui s'y fait, qui est toujours un des plus grands du royaume. Le prévôt des marchands l'administre seul et n'en rend compte qu'au gouverneur, tête à tête, lequel lui-même n'en rend compte à personne. Il est donc aisé de comprendre qu'avec une telle autorité, c'est un Pérou, outre celle qui s'étend sur tout le reste et qui rend la protection du gouverneur si continuellement nécessaire à tous ces gros négociants de Lyon, comme à tous les autres bourgeois de la ville où tout, depuis si longtemps, est sous la même autorité, et tout est créature des gouverneurs et rien ne se peut que par eux qui influent jusque dans les affaires particulières de toutes les familles. » (Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Chéruel, IV, 370.)

(2) Camille de Neuville de Villeroy (1606-1693.) C'était l'oncle du maréchal de Villeroy.

est inséparable du sacerdoce et divers auteurs remarquent que dans le IIIe siècle, le Chapitre était composé de 74 chanoines dont l'un était fils d'empereur, 9 fils de roi, 14 fils de ducs, 30 fils de comtes et 20 barons. On ne sera donc pas étonné que MM. les comtes de Lyon, — car on ne les nomme pas chanoines, — ayant fait difficulté d'admettre comme archevêque Camille de la Neuville, qui n'était pas de leur corps, le roi Louis XIV l'avait nommé à cet archevêché. Neuville, comme on sait, est le nom de la famille de Villeroi. Le bisaïeul de ce prélat était le premier de cette famille qui se fût fait connaître. Il avait été trésorier de l'ordinaire des Guerres et prévôt des marchands de la ville de Paris. Son aïeul, Nicolas de la Neuville, avait été secrétaire d'État, et son père, Charles de la Neuville, était le premier de la famille qui eût été titré, ayant pris le nom de marquis d'Alincourt, sieur de Villeroi, terre que Pierre le Gendre, trésorier de France, avait donnée à son aïeul. Le marquis d'Alincourt était gouverneur de Lyon et du Lyonnais, et étant mort en servant le roi, ambassadeur à Rome, Sa Majesté donna à son fils l'archevêché de Lyon, lorsqu'il vint à vaquer. Le Chapitre refusa de l'admettre parce qu'il n'était pas d'un rang convenable et qu'il n'était pas de son corps, mais le roi trouva moyen de le faire obéir et lorsque l'archevêque harangua le Chapitre, il prit pour texte ces paroles du psalmiste : *Lapidem quem reprobaverunt ædificantes hic factus est in caput anguli.* (La pierre que ceux qui bâtissaient avaient rejetée a été placée à la tête de l'angle.) Le discours fut, dit-on, aussi insultant pour le Chapitre que le promettait le choix du texte. Le doyen, par une présence d'esprit qui fut applaudie, ne répondit à Mgr l'archevêque qu'en récitant la suite du verset, dont le prélat avait seulement pris le commencement et dit : *Hoc factum est a Domino et est mirabile in oculi nostris.* C'est-à-dire : C'est le seigneur (le roi) qui a fait cela et c'est ce qui paraît à nos yeux digne d'admiration. Cela n'a pas empêché que le nouvel archevêque n'ait trouvé le moyen de devenir gouverneur spirituel et temporel de cette ville, car il fut fait

lieutenant général au gouvernement du Lyonnais, jusqu'en 1693 qu'il eut pour successeur le fils du maréchal de Villeroi (1), son neveu, auquel M. de Rochebonne a succédé.

En l'absence du duc de Villeroi, gouverneur de la ville, c'est le prévôt des marchands qui commande, et ce n'est pas ce qu'il y a de plus gracieux pour un étranger qui arrive en poste (2). On est conduit chez lui et examiné comme si on était sur la sellette. J'ai été obligé de me conformer à l'usage. Il m'a fait attendre longtemps dans une antichambre remplie de toutes sortes de gens. Il a paru enfin avec un air d'importance pour lequel il n'était point né. Les questions qu'il m'a faites et mes réponses ont été des plus laconiques. Je m'imagine qu'il n'est pas plus satisfait de moi que je le suis de lui. Le prévôt des marchands doit être changé tous les trois ans, mais lorsqu'il est agréable à la Cour, il est ordinairement confirmé. La grandeur passagère de ces messieurs devrait naturellement les rendre moins fiers. Dépouillés de leur emploi, ils sont ce qu'est un comédien qui vient de quitter son habit à la romaine, dans lequel il a représenté Mithridate ou Pyrrhus.

J'ai lieu d'être aussi content de M. Poultier, intendant,

(1) Saint-Simon, qui ne l'aimait pas, a tracé du maréchal un joli portrait : « Le maréchal de Villeroy était magnifique en tout, fort noble dans toutes ses manières, grand et beau joueur sans se soucier du jeu, point méchant gratuitement, tout le langage et les façons d'un grand seigneur et d'un homme pétri de la Cour, glorieux à l'excès par nature, bas aussi à l'excès pour peu qu'il en eût besoin, et à l'égard du roi et de Mme de Maintenon valet à tout faire. Il avait cet esprit de cour et du monde que le grand usage donne et que les intrigues et les vues aiguisent avec ce jargon qu'on apprend et qui n'a que le tuf, mais qui éblouit les sots, et que l'habitude de la familiarité du roi, de la faveur, des distinctions, du commandement rendait plus brillant, et dont la fatuité extrême faisait tout le fond. C'était un homme fait exprès pour présider à un bal, pour être juge d'un carrousel et, s'il avait eu de la voix, pour chanter à l'Opéra les rôles de rois et de héros, fort propre encore à donner les modes, et rien du tout au delà. » (*Memoires*, éd. Chéruel, XI, 218.)

(2) Le prévôt des marchands était alors Camille Perrichon. C'est chez Camille Perrichon que Louis Racine, alors directeur général des gabelles à Lyon, donna les premières lectures du poème de *La Religion*.

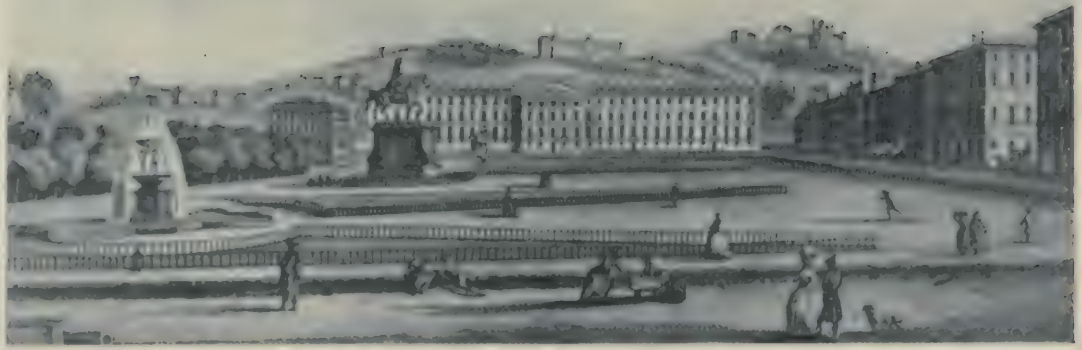

Vue de la place Bellecour, à Lyon, au XVIIIe *siècle.*
Dessin de Lallemand, gravé par C. Fessard. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

que je le suis peu de M. Perrichon, prévôt des marchands. J'ai été lui faire visite et il est venu chez moi et depuis quatre jours que je suis ici, je vais tous les soirs chez lui et j'y vois ce qu'il y a de meilleur dans cette ville, où il y a bonne compagnie, mais peu de noblesse. Les négociants du premier ordre vivent en petits seigneurs et ont de belles maisons à la ville et à la campagne (1). Pour peu qu'un étranger soit connu, il trouve à s'amuser. Les Lyonnais sont prévenants et honnêtes et ne sont point assez attachés au commerce pour négliger les bonnes manières. Ils me font force politesses et excellente chère. Ils aiment le jeu, ils ne sont pas indifférents pour le beau sexe et encore moins pour le vin.

La comédie est passable et autant suivie que si elle était bien bonne. Les comédiennes font presque toutes fortune en cette ville et, si elles n'amassent point des richesses, elles s'y forment du moins une belle garde-robe. A la toilette de ces demoiselles, un capitaine est obligé de céder le pas à un courtaud de boutique. Il y a ici une vieille comédienne qui, depuis quarante ans, fait les délices du gros de Lyon. Les gens de bon goût voudraient la voir bannie du théâtre, mais il n'y a pas moyen de porter cette beauté surannée à ne plus étaler ses antiques appas. Elle a la direction de la comédie, ce qui lui vaut vingt mille livres de rente. On a voulu lui retrancher cette pension qui véritablement pourrait être mieux employée; mais Mlle Marez, — c'est le nom de la matrone (2), — a représenté qu'elle ne

(1) « Le commerce de Lyon est très florissant, dit le baron de Pöllnitz dans ses *Memoires*. Il l'était beaucoup plus avant les billets de banque. Ce fameux système a beaucoup nui à ses manufactures. Cependant, malgré cela, il n'y a point de ville en France où il y ait des négociants aussi aisés. » (*Memoires*, II, 108.)

(2) La directrice du théâtre de Lyon s'appelait Mlle Desmarets. Associée de 1716 jusqu'en 1727 avec Legay, elle conserva la direction des spectacles après la retraite de celui-ci. L'Opéra était alors installé dans une salle de jeu de paume derrière l'Hôtel de Ville. La foule ne l'y suivit pas. D'ailleurs, à en croire Mme Du Noyer (*Lettres historiques et galantes*, II, 196), jamais les Lyonnais ne s'étaient pressés à l'Opéra qui ne faisait pas grands frais : « On jouait *Bellérophon* et Bacchus et Pan parurent, chacun un manche à balai à la

pouvait pas vivre à moins de trente-cinq mille livres de rentes, que son amant n'était pas en état de lui en fournir plus de quinze mille (1), qu'elle n'avait point de bien et qu'elle était une fille perdue si on touchait à sa pension. De si justes raisons ont prévalu et on n'a point jugé devoir pousser à bout la pauvre Mlle Marez. Une dame de province, qui était ici, entendant dire que l'amant de la Marez lui faisait quinze mille livres de rente, s'écria plaisamment : « Ah! la coquine, il faudrait la brûler ; elle ôte le pain à plus de quinze honnêtes femmes. »

Je me promène beaucoup ici à la place Bellecour ou de Louis-le-Grand. J'y rencontre toujours bonne compagnie, beaucoup de femmes très aimables, bien mises et qui contrefont assez bien les femmes de qualité. Mais je vous parle de la promenade de Bellecour sans vous avoir dit ce que c'est que cette place. Elle est beaucoup plus longue que large. Les maisons des deux extrémités sont d'une égale architecture et d'une belle décoration. Il serait à souhaiter que celles des deux côtés fussent de la même symétrie. Cette place n'est point pavée et est bordée d'un côté par une allée d'arbres. Au milieu est la statue équestre de Louis XIV. Ce monarque y est représenté à cheval, sur un piédestal de marbre blanc, où pour toute inscription il y a le nom de Louis XIV, qui après tout renferme bien des éloges et que le maréchal de Villeroi, qui a engagé M. de

---

main. Les machines montraient la corde, les habits des acteurs étaient crasseux et l'orchestre répondait parfaitement à la magnificence du théâtre. » On jouait rarement la comedie, et, pendant le carnaval, Mlle Desmarets s'efforçait d'ajouter aux recettes par de grands bals bi-hebdomadaires dont l'entrée coûtait trois livres. Elle était aussi entretenue par les generosites et les sacrifices de Camille Perrichon, prevôt des marchands. (Vingtrinier, *Le Theatre à Lyon au* XVIIIe *siecle*, 9-13.) Sans cesse elle sollicitait l'appui des autorités invoquant la difficulte des temps, le peu d'assiduite du public aux representations les plus brillantes, la rareté des bons sujets, la necessite de porter leurs appointements à un prix énorme. Le Consulat lui constitua une allocation de 6000 livres par an. (Clerjon et Morin, *Histoire de Lyon*, VI, 305.)

(1) Cet amant semble être Perrichon. Mlle Desmarets abandonna vers 1735 la direction du théâtre de Lyon. (Vingtrinier, *Le Theatre à Lyon au* XVIIIe *siecle*, 14.)

Lyon à faire cette dépense, a regardé comme tout ce qu'il pouvait nommer de plus grand et de plus respectable.

Une seconde place, qu'on nomme les Terreaux, mérite d'être considérée. L'Hôtel de ville y fait face; c'est un édifice de pierre qui a de la grandeur et de la magnificence. Louis XIV à cheval est représenté en bas-relief au-dessus de la porte. A la gauche de la maison de ville, sur la place des Terreaux, est l'abbaye de Saint-Pierre. C'est un grand bâtiment qui aurait de la magnificence s'il était achevé.

II

Paris, 20 mars 1732. — L'envie de boire de bon vin m'a fait préférer la route de Dijon à la grande route de Lyon par Tarare à Paris.

Il m'est arrivé ce que ma friandise méritait. J'ai été pris pour dupe et je n'ai pas bu un verre de bon vin dans aucun cabaret de ma route que j'ai trouvée d'ailleurs assez agréable. J'ai envoyé ma chaise à Chalon-sur-Saône où je me suis rendu par eau dans le bateau qui porte les passagers qui vont avec la diligence à Paris. Le hasard a fait que j'ai rencontré dans cette voiture, d'ailleurs peu amusante, deux officiers de ma connaissance, fort aimables cavaliers.

Nous avons passé par devant Trévoux, capitale de la principauté de Dombes, dont le duc du Maine est souverain. Il l'hérita de feu Mlle de Montpensier, fille de Gaston de France, duc d'Orléans, princesse qui s'était rendue célèbre dans les guerres civiles en s'emparant d'Orléans et en faisant tirer le canon de la Bastille sur l'armée de Louis XIV qui ne lui pardonna jamais entièrement ce manque de respect. En sorte que pour la punir, il ne voulut jamais lui permettre de se marier. Ses amours avec M. de Lauzun ont fait beaucoup de bruit (1). Ce fut pour se faire remettre bien avec le roi que Mademoiselle institua le duc du Maine son héritier. Dombes a un parlement et Trévoux est célèbre par le *Journal littéraire* qui s'y imprime et qui cause souvent des disputes parmi les savants.

Après avoir passé Trévoux, nous avons vu encore différents bourgs, villages et châteaux, dans un des plus beaux paysages qu'il est possible de se représenter. Nous avons dîné fort à la hâte dans un village et nous sommes venus

(1) Voir *Le beau Lauzun.*

coucher à Mâcon, ville épiscopale. Les chanoines de la cathédrale y portent le titre de comtes, comme font les chanoines de l'église de Saint-Jean-de-Lyon. Cette ville ne m'a pas paru avoir rien de remarquable et je ne me suis point assez arrêté pour savoir s'il y a bonne compagnie.

Chalon-sur-Saône est encore le siège d'un évêché et ne m'a pas paru plus considérable que Mâcon. J'ai été voir le château qui répond fort à la ville. On m'y a montré l'appartement où la duchesse du Maine a été détenue prisonnière pendant la régence du duc d'Orléans (1). Il faut avoir toute la supériorité d'esprit qu'a cette princesse pour n'avoir pas succombé à une disgrâce pareille à la sienne.

(1) A la suite de la conspiration de Cellamare, dans laquelle elle fut compromise, Pöllnitz, qui paraît avoir été mêlé à l'aventure, raconte ainsi l'arrestation du duc et de la duchesse : « Le 23 décembre (1718), le duc et la duchesse du Maine furent arrêtés. Le duc avait été la veille rendre visite à Mme la duchesse d'Orléans au Palais-Royal et il y était resté trois heures. Ensuite il s'en était retourné coucher à Sceaux où le lendemain matin un lieutenant des gardes vint lui annoncer qu'il avait ordre de le conduire avec une bonne escorte au château de Doulens. Le même jour, à sept heures du matin, le marquis d'Ancenis, reçu capitaine des gardes, en survivance du duc de Charost, son père, eut ordre d'arrêter Mme la duchesse du Maine. Il avait soupé la veille avec cette princesse et l'avait quittée fort tard. En rentrant chez lui, il trouva la lettre de cachet qui le chargeait d'une commission dont il aurait bien voulu pouvoir se dispenser, mais comme il fallait absolument obéir, il vint le lendemain chez la princesse. Comme elle était encore au lit, aussi bien que ses dames, on fut surpris de revoir M. d'Ancenis de si bonne heure, et on fit quelque difficulté d'éveiller la duchesse. Cependant, comme on jugeait bien que ce devait être une affaire de grande conséquence qui amenait ce marquis, les dames le laissèrent entrer. La marquise se réveilla au bruit que la porte fit en s'ouvrant, et elle demanda qui c'était. M. d'Ancenis s'étant annoncé : « Mon Dieu ! lui dit-elle aussitôt, que vous ai-je fait pour me réveiller si matin ? » Il lui fit part alors de la triste commission dont il était chargé. Cette princesse fut, dit-on, beaucoup plus sensible à cette disgrâce que le duc son époux. Elle ne put s'empêcher de laisser échapper quelques paroles qui firent assez connaître qu'elle supportait impatiemment son infortune. Au reste, elle s'habilla assez promptement et elle monta dans un carrosse avec trois de ses femmes et on la conduisit au château de Dijon. Tous ses principaux domestiques furent arrêtés et conduits, les uns à la Bastille et les autres à Vincennes. Le prince de Dombes et le comte d'Eu furent relégués à Eu où ils eurent assez de liberté pour que ce changement de fortune n'eût point tout à fait l'air d'une disgrâce. Pour Mlle du Maine, Mme la princesse de Conti la prit chez elle. » (*Mémoires*, I, 512-514.)

Elle avait vu peu de temps auparavant toute la France empressée à lui faire la cour. Sa magnificence n'était point égalée par aucune princesse du sang. Elle était superbement logée, et tout d'un coup elle s'est vue déchue de toutes ses grandeurs et réduite à vivre dans un vilain château sans autre compagnie que les femmes qui lui étaient nécessaires pour la servir.

De Chalon je suis venu à Dijon après avoir passé par Beaune et côtoyé les meilleurs vignobles qui soient dans la Bourgogne. A vous parler avec franchise, je m'étais fait une tout autre idée de Dijon que je ne l'ai trouvé en effet. Cette ville est ancienne et la plupart des maisons sont vieilles et de peu d'apparence, quoique très commodes et très logeables. Il y a la rue de Condé, qui est nouvellement bâtie. Les maisons y sont d'égale symétrie; le bas forme des boutiques et au-dessus sont les logements des marchands. Les fenêtres ont des balcons de fer, ce qui ferait un bel effet si les fenêtres étaient plus élevées. Cette rue conduit à la place Royale où l'on voit la statue équestre du feu roi Louis XIV. Elle est placée sur un piédestal si élevé que la statue est plus exhaussée que les maisons qui environnent la place. Cette place, d'ailleurs, est beaucoup trop petite pour contenir un si grand monument. Actuellement les maisons sont trop basses et si on leur donne de l'élévation la statue paraîtra dans une cage. Cette masse de bronze a été coulée à Paris. On l'a transportée par eau à Auxerre, où elle est demeurée très longtemps. Son excessive pesanteur et sa grandeur la rendaient immuable. Elle a été enfin transportée par charroi à Dijon, non sans beaucoup de peine et une très grande dépense. Il me paraît que c'est une des moindres statues du royaume. Elle fait face à la maison du roi où loge M. le duc de Bourbon, gouverneur de la province. C'est un assez grand bâtiment avec deux ailes avancées, mais qui ne saurait passer que pour un édifice très irrégulier. Je n'ai point été voir les appartements parce qu'on m'a dit qu'ils étaient démeublés et qu'ils ne valaient pas la peine d'être vus. Le palais, où s'assemble le Parlement, est très ancien et un des plus vilains

du royaume. Je ne sais si c'était là que résidaient anciennement les ducs de Bourgogne. En tout cas ils n'étaient pas magnifiquement logés.

Dijon vient d'être érigé, depuis peu, en évêché par le feu pape Benoît XIII, à la réquisition de M. le duc de Bourbon, qui a été bien aise de procurer cet honneur à la capitale de son gouvernement.

Le cours de Dijon est ce qu'il y a de plus beau autour de cette ville qui, sincèrement parlant, n'est ni belle, ni agréable. Le peuple y est peu civil et les personnes de qualité fort entêtées de leur noblesse. Lisez, je vous prie, les lettres de Bussy-Rabutin et vous connaîtrez tous les gentilshommes bourguignons. Ils sont tous comme lui gonflés de leur naissance. Le parlement de cette province est presque tout composé de personnes de qualité.

M. le duc de Bourbon est le quatrième gouverneur de Bourgogne de la maison de Condé. C'est comme un apanage de cette maison. Ce prince ne vient à Dijon que pour y tenir les États. M. le comte de Tavannes, qui est lieutenant général de la province, y commande en l'absence de S. A. S. Il y a un intendant à toutes les cours souveraines. Malgré tout ce monde, Dijon m'a paru triste et j'ai vu beaucoup de villes moins considérables en France qui m'ont paru être plus gaies et plus agréables. Il y a un concert public où on m'a fait aller malgré moi. J'avais un pressentiment qu'il ne serait pas des meilleurs et cela ne s'est trouvé que trop véritable. La salle était magnifique, l'assemblée belle et nombreuse, et le concert aurait été des meilleurs s'il y avait eu des musiciens. On pouvait dire que c'était un charivari noté.

De Dijon, j'ai été à Auxerre et à Sens. Cette dernière ville est un archevêché. C'est tout ce que je puis en dire; je ne m'y suis arrêté que pour changer de relais. En arrivant à Auxerre, j'ai trouvé toute la rue dans laquelle est la maison de la poste remplie de populace et entre autres d'un grand nombre de femmes, qui paraissaient toutes fort animées. Cela venait de ce que, la nuit précédente, la femme d'un boulanger avait mis son mari dans un état qui le ren-

dait propre à occuper une des premières charges dans le sérail. La jalousie lui avait fait commettre cette action barbare. Son mari, qui avait vingt ans et qui était de très bonne mine, voyait un peu particulièrement, du moins ainsi le disait la chronique scandaleuse d'Auxerre, une pâtissière jeune et jolie. Mme la boulangère, qui était vieille et laide, ne pouvant supporter l'infidélité de son mari, eut soin de mettre un rasoir sous le chevet de son lit et, dans le temps que son mari lui donnait des marques de sa tendresse, elle en avait fait un second Abélard. Cette tragédie venait de se passer lorsque je suis arrivé à Auxerre dont les habitants étaient tous fort animés contre la boulangère. On venait de conduire cette malheureuse en prison. Les femmes surtout la maudissaient et faisaient contre elle des imprécations qui, quoique dites très sérieu-

Anne-Louise-Bénédictine de Bourbon, duchesse du Maine.

Gravure de A. Trouvain. (Bibl. Nat. Estampes.)

sement, avaient quelque chose de tout à fait comique. Si elles l'avaient eue à leur disposition, elles l'auraient mise en hachis.

Fontainebleau, maison royale par où j'ai passé, est éloigné de 14 lieues de Paris. Le château est accompagné d'un gros bourg, au milieu d'une grande forêt coupée par quantité de longues routes pour la commodité de la chasse. Il est sans régularité parce que tous les rois, depuis François Ier jusqu'à Louis XIV, y ont fait des augmentations très considérables. Cependant les appartements ont de la grandeur et de la magnificence. On y voit quantité de plafonds peints par des maîtres renommés, que François Ier fit venir exprès d'Italie. La galerie des Cerfs est célèbre par l'action cruelle que Christine, reine de Suède (1), y commit, en faisant assassiner en sa présence Monaldeschi, son grand écuyer et son favori, après lui avoir montré quelques lettres qu'il avait eu l'imprudence d'écrire et lui avoir reproché son infidélité, en présence du *ministre* (2) de l'ordre de la Sainte Trinité qu'elle avait fait appeler pour confesser ce malheureux dont il sollicita

(1) Mlle de Montpensier a écrit un joli portrait de la reine de Suède : « Elle était, dit-elle, dans une belle chambre à l'italienne, qui est chez Hesselin ; elle allait voir un ballet. Ainsi elle était entourée d'une foule infinie de gens, et il y avait des bancs à l'entour de sa place, de sorte qu'elle ne put faire que deux pas pour venir au-devant de moi. J'avais tant ouï parler de la manière bizarre de son habillement que je mourais de peur de rire en la voyant. Comme on cria gare et que l'on me fit place, je la vis. Elle me surprit, mais non pas de manière à faire rire. Elle avait une jupe d'étoffe de soie grise avec de la dentelle d'or et d'argent, un justaucorps de camelot couleur de feu, avec de la dentelle de même que la jupe et une petite tresse or, argent et noir ; de même il y avait sur la jupe aussi un mouchoir noué de point de Gênes avec un ruban couleur de feu ; une perruque blonde et derrière un rond comme les femmes en portent, un chapeau avec des plumes noires qu'elle tenait. Elle est blanche, les yeux bleus. Des moments elle les a doux, d'autres fort rudes ; la bouche assez agréable, quoique grande, les dents belles, le nez grand et aquilin, fort petite, son justaucorps cache sa mauvaise taille. Enfin, à tout prendre, elle me parut un joli petit garçon. » (*Mémoires*, II, 457-458.)

(2) C'est ainsi, note Pöllnitz, qu'on nomme dans cet ordre, mieux connu en France sous le nom de Mathurins, le religieux qui tient la place de *prieur* dans les autres ordres.

inutilement la grâce. Louis XIV fut entièrement indigné de cette exécution faite dans son palais et presque à ses yeux. Il garda néanmoins un profond silence pour n'être pas obligé de faire éclater son mécontentement (1); mais il ne dissimula pas si bien que Christine ne s'aperçut qu'elle était de trop à la Cour. Elle prit le parti de se retirer à Rome, où elle est morte en 1689.

Un spectacle plus riant, plus grand et plus glorieux pour Fontainebleau, est la cérémonie du mariage du roi Louis XV. Le duc d'Orléans avait épousé par procuration la reine à Strasbourg. Cette princesse était venue à petites journées jusqu'à une lieue de Moret. Le roi, accompagné des princesses du sang, alla jusque-là au-devant d'elle.

J'ai été témoin de cette entrevue. Les deux carrosses du roi et de la reine, étant à vue l'un de l'autre, avancèrent au trot quelques pas, puis arrêtèrent. Leurs Majestés mirent pied à terre et s'avancèrent l'un vers l'autre marchant sur des tapis dont la terre était couverte. La reine, étant près du roi, se mit à genoux sur un carreau de velours bleu parsemé de fleur de lis d'or. Le duc d'Orléans et le duc de Bourbon la relevèrent. Le roi la salua mais ne lui dit rien. Les princes et les princesses la saluèrent aussi et en furent reçus avec un air de douceur, de bonté et de modestie qui prévint toute la Cour en sa faveur. Le roi monta ensuite dans son carrosse. La reine s'y plaça à sa gauche. Les princes et les princesses s'y placèrent selon leur rang et l'on fut ainsi à Moret. J'ai ouï dire à feu Mme la duchesse d'Orléans qu'on avait d'abord observé un très grand silence dans le carrosse. Tous ceux qui y étaient, par respect pour le roi, attendaient qu'il parlât le premier, mais comme il ne dit rien, Mme la duchesse d'Orléans, qui avait vu la reine en Allemagne et à Metz, fut la première à parler. Insensiblement la conversation devint générale. On arriva à Moret. Le roi et la reine, suivis des princes et

(1) L'assassinat de Monaldeschi est de 1657. Louis XIV n'avait alors que dix-neuf ans. (Voir au sujet du crime de Christine de Suède notre livre prochain *Les Jours de Fontainebleau*.)

princesses, passèrent dans le cabinet de la reine. Le roi y parla et y demeura une heure. Il s'en retourna ensuite à Fontainebleau, accompagné du même cortège avec lequel il était parti.

Le lendemain, la reine arriva à huit heures du matin à Fontainebleau. Elle n'avait d'autre escorte que celle qu'elle avait eue pendant tout son voyage.

Comme elle était en déshabillé, elle alla droit à son appartement, elle s'y mit à la toilette et lorsqu'elle fut habillée, on lui annonça le roi. Ce prince parut quelques moments après. Il avait un habit à manteau de brocart d'or garni de point d'Espagne d'or; le tout était enrichi de diamants. Sa Majesté salua la reine et en même temps commença à marcher vers la chapelle. La reine marchait immédiatement après le roi. Elle était appuyée sur M. le duc d'Orléans et M. le Duc. Elle avait un habit de velours bleu parsemé de fleur de lis d'or. La jupe et la queue de la robe étaient rebordées d'hermine et garnies de diamants. Sa mante royale était pareille à l'habit. Elle était portée par les princesses du sang. Sa Majesté avait la couronne royale. Il est certain que tout ce qui environnait la reine était d'une grande magnificence et formait un très grand spectacle.

La chapelle était tendue de riches tentures en velours bleu, en broderie d'or. L'Électeur de Cologne, le prince électoral de Bavière aujourd'hui Électeur, le duc Ferdinand et l'évêque de Freisingue et Ratisbonne assistèrent incognito à la cérémonie. Ce fut le cardinal de Rohan qui donna la bénédiction nuptiale à Leurs Majestés. La reine se trouva mal pendant la messe. M. le duc qui s'en aperçut lui donna de l'eau de mélisse et la reine se trouva d'abord soulagée.

Après la messe, on retourna en grande cérémonie dans l'appartement de la reine et bientôt après se fit le festin royal. Les princes et les princesses du sang mangèrent avec Leurs Majestés. Tout cela était fort beau; mais la salle était trop petite. On y étouffait et les trois quarts des personnes ne purent entrer. Après le festin, Leurs Majes-

Voyage et route de Marie Leczinsky Princesse de Pologne Reine de France partant de Strasbourg pour venir à Fontainebleau
Où Louis XV Roy de France et de Navarre arriva le 5 Septembre 1725

COUCHEZ ET DINEZ DE LA REINE PENDANT SON VOYAGE

Du [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1re Couchée	à Ma		5e Dinée	à Clermont		9e Couchée	à Pérrus		13e Dinée	à Donnemarie	
[illegible]	à [illegible]			2e Dinée	à Bolme		6e Couchée	à St Menehould		10e Dinée	à Ecos		14e Couchée	à Montereau	
[illegible]	à Hanovre			3e Couchée	à Metz		7e Dinée	à Pont		11e Couchée	à Barbonne		15e Dinée	à Moret	
[illegible]	à [illegible]			4e Dinée	à Barville		8e Couchée	à Chaalons		12e Dinée	à Villenoxe		de la	à Fontainebleau	
Dinée	à Aiudanges			5e Couchée	à Verdun		9e Dinée	à Burye		13e Couchée	à Provins				

tés changèrent d'habits et firent un tour de promenade autour du grand canal. Tous les seigneurs de la Cour et la Maison du roi précédaient la calèche où étaient Leurs Majestés et la famille royale et les dames suivaient dans des carrosses à six chevaux. Il est certain que ce qu'il y avait de plus magnifique en ceci était le nombre des personnes et les habits, car quant aux équipages, ils étaient très ordinaires : pas un seul carrosse neuf, des livrées vieilles et les seigneurs assez mal montés.

Le roi et la reine étant retournés au palais, il y eut appartement. Leurs Majestés soupèrent ensuite avec les princesses du sang et il y eut concert pendant le souper. Leurs Majestés, étant levées de table, s'approchèrent des fenêtres et virent le feu d'artifice et l'illumination du parc qu'on admira beaucoup mais qui véritablement parurent peu de chose à nos Allemands, accoutumés à voir des feux d'artifice qui coûtent des sommes immenses et dont l'exécution surpasse tout ce qu'on fait ailleurs dans ce genre. Voilà à quoi se terminèrent toutes les réjouissances à l'occasion du mariage du roi. On dit qu'il y eut de grandes illuminations et de grands feux de joie à Paris. Comme j'étais à Fontainebleau, je ne les ai pas vus. Ce qu'il y a de certain, c'est que quelque satisfaction qu'eussent les Français du mariage de leur roi, ils n'avaient pas trop envie de rire. La livre de pain coûtait onze sols et peu de gens en mangeaient tout leur saoul. On ne rit guère lorsque les boyaux crient. Mais je reprends le fil de ma narration touchant la description de Fontainebleau.

Cette maison royale est accompagnée d'un beau parc qui, bien que beaucoup moins orné que celui de Versailles, ne laisse pas d'avoir des beautés remarquables qu'on ne trouve pas dans celui-ci. Le grand canal est superbe et généralement parlant, le château de Fontainebleau, avec tout ce qui l'environne, a bien plus l'air d'une maison royale que Versailles et que Marly. Le bourg ou la ville de Fontainebleau, — car je ne sais comme il faut l'appeler, — est assez bien bâti. La plupart des seigneurs y ont des hôtels où ils mettent leurs équipages et leurs domestiques,

car l'usage de la Cour de France est que tout ce qui est seigneur attaché à la Cour doit être logé dans le palais du roi, et les Français sont tellement infatués de cet usage qu'un seigneur préfère être logé dans une ratière au palais à un appartement commode et magnifique qu'il aura dans son hôtel à Versailles ou à Fontainebleau.

Le chemin de Fontainebleau à Paris est entièrement pavé. On passe auprès de quantité de belles maisons, entre autres devant la grille du Petit Bourg appartenant au duc d'Antin, par succession de la marquise de Montespan, sa mère. Il y a élevé, depuis peu d'années, de très grands édifices où il paraît de la magnificence et de la grandeur, sans parler des riches meubles, des agréments du parc, et de plusieurs autres choses qui satisfont infiniment par le choix ingénieux et par leur bel arrangement.

Choisy, qui appartient à Mme la princesse de Conti, première douairière, fille de Louis XIV et de Mlle de La Vallière, est selon moi une des plus belles maisons du royaume. Elle est toute bâtie à la moderne et située sur le bord de la rivière. Les appartements sont fort ornés. Le jardin, qui l'accompagne, est fort spacieux et coupé par diverses allées qui fournissent de très belles promenades et rendent Choisy un lieu enchanteur. Je ne finirais pas si je vous nommais toutes les belles maisons qui sont sur cette route. Si vous en voulez savoir le nom et la situation, lisez les *Délices de la France* (1). Vous trouverez toutes ces maisons amplement décrites.

(1) *Les Delices de la France avec une description des principales villes du royaume*, par Savinien d'Alquier, 1670. L'ouvrage a été réimprimé avec des modifications et des sous-titres divers, jusqu'en 1728.

III

Paris, 1er août 1732. — Ne pensez pas que j'aille vous donner une description exacte de la ville de Paris. Ce serait une entreprise aussi inutile qu'elle serait au-dessus de mes forces. Paris a été tant décrit et on en entend tant parler que la plupart des gens savent comme est faite cette ville, sans l'avoir jamais vue. Plusieurs auteurs se sont disputés sur l'antiquité de Paris, mais ils n'ont pu convenir des faits. Ainsi je n'ai rien de positif à vous dire sur ce sujet. César en parle assez avantageusement dans ses *Commentaires* et dit que de tous temps cette ville s'appelait Lutetia. Les savants sont encore très peu d'accord sur l'origine de ce nom. Je les laisse disputer tant qu'ils voudront et je vous assure que je ne prends point parti dans leur querelle. Selon le Père Daniel, la ville de Paris est devenue capitale sous le règne de Clovis, vers l'an 507. Mais alors Paris était encore très peu de chose, et à le bien considérer on ne peut mettre cette ville au rang des grandes villes que depuis le règne de Philippe-Auguste. Ce prince prit tâche de l'embellir et y fit faire des travaux dignes du plus grand monarque du monde.

Les Français prétendent que Paris est la ville d'Europe qui contient le plus grand nombre d'habitants et les Anglais disent que c'est Londres. Je ne balance point à décider pour la dernière de ces rivales (1). Voici ma raison. A Paris, il meurt dix-huit à vingt mille personnes tous les

(1) Nemeitz est aussi très préoccupé de la comparaison et sa conclusion est la même. « L'on prétend, dit-il, que Londres est beaucoup plus grand que Paris et qu'on compte à Paris un million d'hommes, mais à Londres 1 200 000. D'autres, au contraire, disent qu'il y a pour le moins quelques millions d'hommes à Paris. Cela est constant que Londres est plus riche, en général, que Paris. (Nemeitz, *Sejour à Paris, c'est-à-dire instructions fidèles pour les voyageurs de condition*, Leyde, 1727, p. 41)

Estampe janseniste relative à la condamnation du diacre Pâris et à l'acquittement du père Girard.

(Bibliothèque Nationale, Estampes.)

ans et à Londres il en meurt vingt-trois à vingt-quatre mille. Je ne dispute pas pourtant que Paris paraisse très peuplé. Tout le monde y va à pied ou en carrosse, tout est dans les rues. A Londres, au contraire, on descend et on remonte la Tamise et cette rivière est rarement sans porter quarante ou cinquante mille personnes qui, répandues dans les rues, les rendraient plus peuplées que celles de Paris. D'ailleurs ce qui fait que la capitale de la France paraît encore plus peuplée, c'est qu'il y a plus de carrosses et plus de charrettes. A Londres, tout descend ou remonte la rivière, de sorte que les charrettes y sont moins en usage et la plupart des dames, au lieu de carrosse, se servent de chaise à porteur. Mais, me dira un Français, à Paris vous voyez cinq ou six familles dans une maison; au lieu qu'à Londres on en voit rarement deux. A cela je répondrai qu'il est vrai qu'à Paris on est plus les uns sur les autres, mais cela ne dit rien et ne fait que prouver qu'il y a plus de maisons à Londres. Paris a nombre d'hôtels, de couvents et de grands jardins, des places publiques, des quais et une rivière qui passe au milieu; tout cela emporte bien du terrain. Dans plusieurs faubourgs même, qui après tout font la grandeur de Paris, il y a des marais entiers. Tout cela ne se trouve pas à Londres. Les hôtels y sont rares et très peu de maisons y ont des cours. Toutes sont resserrées et souvent une maison à Londres n'est pas de la grandeur de bien des salons que l'on voit dans beaucoup d'hôtels à Paris.

Mais qu'importe que Londres soit plus ou moins grand que Paris? Parlons de cette dernière ville, non comme de la plus grande mais comme de la plus belle ville de l'Europe. On compte dans Paris plus de vingt mille maisons, parmi lesquelles il y en a quatre mille à portes cochères formant en tout neuf cents rues. Le nombre des habitants monte à plus de huit cent mille, entre lesquels on doit mettre cent cinquante mille domestiques. Il y a vingt mille carrosses au moins, près de cent vingt mille chevaux pour toutes sortes de voitures, et il en périt dix mille par an. Enfin, la seule dépense des lanternes, qui sont allumées

neuf mois de l'année, va au moins à deux cent mille écus. On fait état que les revenus ordinaires que la ville de Paris produit montent au moins à vingt-huit millions de livres. Il y a, je pense, plus d'un royaume qui n'en produit pas tant.

Paris jouit de toutes les prérogatives dont peut jouir la capitale d'un puissant royaume. Cette ville est réputée la demeure des rois. Elle a un archevêque, un parlement, une université, un intendant, un gouverneur et toutes les cours souveraines qui se trouvent dans l'État. Sa metropole est dédiée à Notre-Dame. Cette église n'était autrefois qu'un simple évêché suffragant de l'archevêque de Sens. Saint Denis, qui vivait dans les premiers siècles du christianisme, en est reconnu pour fondateur, ou du moins pour premier évêque. François de Gondy en fut le premier archevêque. Il obtint cette dignité par une bulle du pape Grégoire XV en 1622 et depuis cette érection il y a eu sept archevêques. L'archevêque porte le titre de duc de Saint-Cloud et, en cette qualité, il est duc et pair. L'archevêque d'à présent se nomme N. N. de Vintimille, des comtes du Luc. Il a succédé à Louis Antoine, cardinal de Noailles et, comme lui, il trouve son diocèse peu soumis à ses mandements (1). Le bon prélat fait tout ce qu'il peut pour ramener ses ouailles, mais il parait que la

(1) On fit cette épigramme pour persifler son mandement en faveur de la Constitution :

« Le public est un sot d'être scandalisé
Du mandement que Vintimille
Vient de repandre dans la ville.
Me disait ce matin un docteur avisé
Il est, dit-il, d'usage indispensable,
Pour qu'un saint soit canonisé,
D'entendre l'avocat du diable. »

En mai, Barbier donne ce couplet ou l'on faisait chanter à l'archevêque sur l'air de *J'aime mieux ma mie, ô gué !* :

« Plutôt que mon mandement
Devienne inutile
Supprimez le Parlement !
S'écrie Vintimille
Des curés, des magistrats
Et des mutins d'avocats,
Meublez la Bastille,
O gué !
Meublez la Bastille ! »

plupart des Parisiens ne savent ce qu'ils veulent; et en vérité le plus grand nombre dispute sur des matières qu'il n'entend pas. Je trouve tout Paris occupé de deux grandes choses, j'entend grandes pour les Parisiens et si je l'ose dire pour les Français en général : car franchement l'oisiveté d'une longue paix fait qu'ils s'occupent très sérieusement de choses que dans d'autres temps ils regarderaient comme indignes de leur attention. L'une est l'affaire du Père Girard et de la Cadière; l'autre les prétendus miracles de l'abbé Pâris (1). Il s'est dit et écrit sur ces sujets tout ce que la fourbe et la fureur peuvent inspirer de noir à un parti. Les ennemis des jésuites ont inventé que le père Jean-Baptiste Girard, natif de Dôle en Franche-Comté, a séduit la Cadière, sa pénitente. Ils ont porté cette fille à l'accuser de crimes dont l'idée seule fait horreur et que le scélérat le plus déterminé n'oserait point mettre en pratique, à plus forte raison le Père Girard qui, jusqu'à cette accusation, avait toujours *passé* pour un homme de bien et dont la conduite et les bonnes mœurs avaient servi d'exemple aux endroits où il avait été, particulièrement à Toulon, où cependant on lui fait commettre les erreurs les plus énormes. La Cadière s'est dédite. Le Parlement d'Aix, devant qui cette cause a été plaidée, a déclare le Père Girard innocent (2). Les jansénistes crient et veulent que le roi fasse pendre le Parlement de Provence, parce qu'il

(1) Une chanson du temps unissait les deux scandales :

Que saint Paris à ses malades
Fasse faire maintes gambades,
Le beau miracle que voilà!
Croyons plutôt à la Cadiere
Que fait sauter un Loyola
De Sodome jusqu'à Cythère.

(2) Boyer d'Aiguilles, procureur général du roi, avait conclu à la mise hors de cause du père Girard, et requis pour la Cadière qu'elle fût déclarée convaincue d'accusation fausse et calomnieuse, et condamnée, après question préalable, à faire amende honorable à la porte de l'église Saint-Sauveur, après quoi pendue et étranglée. La Cour mit les accusés hors de cause, renvoyant le père Girard aux juges ecclésiastiques et condamnant la Cadière aux frais pour tous dommages-intérêts. Le Père Girard se retira à Dôle où il mourut en odeur de sainteté.

n'a pu trouver le Père Girard coupable. Voici une épigramme qu'on vient de publier contre ce Parlement :

Pour avoir immolé le fils du Tout-Puissant,
Pilate, moins que vous, nous parut détestable;
Il ne reçut point d'or pour punir l'innocent,
Mais vous en recevez pour sauver le coupable.

J'ajouterai à cette épigramme une *Calotte* (1) et une *Fable*, qui viennent de me tomber entre les mains :

LE DOS A DOS

DU PARLEMENT DE PROVENCE.

De par le Dieu des Turlupins,
Frondeurs de mauvaises manœuvres,
Nous, général des Calotins,
Aux gens curieux de nos œuvres,
Salut. Nos bien-aimés sujets,
Et suppôts du Parlement d'Aix,
N'ignorant pas que notre Empire
Ne fleurit qu'à proportion
Que la malice ou le délire
Empiète sur la raison,
Viennent en ce genre d'escrime
A tel point de se signaler,
Que d'un de nos plats, par estime,
Il est bon de les régaler.
Quel Jugement! L'Aréopage
Qui faisait si fort l'entendu,
Retrouverait-il un pucelage
A fille qui l'avait perdu?
Non, rien n'égale ce chef-d'œuvre;
Salomon même n'y fit œuvre.
Chez eux l'impossible est aisé :
L'accusateur et l'accusé
Y sont traités de même sorte
Et sortent par la même porte.
Le vieux Bontemps juge d'abord
Que l'un des deux doit avoir tort;

(1) C'est en 1702 que quelques officiers des gardes du corps créèrent joyeusement le régiment de la Calotte où l'on décida d'incorporer tous ceux qui se distingueraient par l'extravagance de leurs discours et de leurs actions. Les brevets étaient tout autant de satires où les traits mordants n'étaient pas ménagés. C'était ce qu'on appelait les calottes ou calottines. (Léon Hennet, *Le régiment de la Calotte*.)

(C'est ainsi que pensent les autres)
Mais admirez l'esprit des nôtres!
L'expédient seul à propos,
Pour ne laisser aucune prise
A les accuser de sottise,
Est de les mettre dos à dos!
Oui : mais que devient l'ancien crime?
Ce qu'il devient, il sert de rime.
Poursuivez donc, couples béats :
Le grand intérêt de la Bulle,
Du bûcher, comme du scrupule,
Affranchit vos joyeux ébats.
Livrez-vous, filles, laissez faire;
Lorsque c'est avec votre père,
Le mal n'est qu'un malentendu :
Sans porter ailleurs votre offrande,
Tout est permis et tout est dû,
Quand c'est le papa qui demande,
C'est être simple, c'est niaiser,
De trouver du mal à baiser :
Car où peut être la débauche,
Lorsque ce n'est qu'au téton gauche,
Et qu'aux curieux et jaloux,
On oppose un doigt de verroux?
Sur ces points dans l'erreur plongée,
Par un étrange aveuglement,
La France pensait autrement;
Mais c'est une chose jugée,
Et par jugement sans appel;
(Car pour la Bulle, il le faut tel)
Il serait par trop ridicule
Qu'un des arcs-boutants de la Bulle
Fût vu, conduit avec éclat,
Au bûcher, comme un scélérat;
Et qu'on eût donné par contraste
Au corps qui gît à Saint-Médard (1)
Les œuvres du Père Girard.
Quel cancan dans un tel désastre!
Quel nouveau relief c'eût été
Pour ceux de la vieille morale
Dont le ciel paraît entêté,
Au point d'entrer dans leur cabale,
Sans voir combien il se ravale
Par cette partialité!

(1) Celui du diacre Pâris.

Partant voulons pour notre gloire,
Qu'aux archives du régiment
Un si burlesque jugement
Soit mis à côté du grimoire,
Et qu'on y grave sur l'airain
Ce naïf et petit quatrain :
Girard, dans l'ardeur de sa flamme,
D'une fille a fait une femme;
Le Parlement d'Aix, plus habile,
D'une femme a fait une fille.

LA COLOMBE ET LE CORBEAU

FABLE

On raconte que par le monde
En un pays où des corbeaux
L'engeance cruelle et féconde
Insulte impunément au reste des oiseaux;
Que dans l'excès de leur haine,
L'aigle même leur souveraine
Se voit parfois en butte aux traits
De ses redoutables sujets.
C'est dans cette contrée indigne,
Qu'une jeune colombe, aussi blanche qu'un cygne,
D'un de ces oiseaux dangereux,
Fort âgé, mais plus cauteleux,
A ses avis trompeurs s'étant abandonnée,
Devint la proie infortunée;
Et de ses jeunes ans oubliant la candeur,
Bientôt du vieil oiseau prit toute la noirceur.
« La blancheur de votre plumage,
Ma fille, disait-il, est un signe certain
Que la faveur du ciel, dans votre premier âge,
Vous prépare un heureux destin.
Ces rares qualités dont vous êtes comblée,
Font voir à quel bonheur vous êtes appelée.
Voulez-vous cultiver ces beaux commencements?
Ayez soin de répondre à mes empressements.
Une colombe jeune et belle
A besoin d'un ami fidèle,
Qui toujours l'encourage et borne ses désirs
Au soin de modérer ses timides soupirs.
Gardez-vous d'écouter le funeste ramage
Des hôtes séduisants du plus prochain bocage,
Leurs accents dangereux, dans votre jeune cœur,
Jetteraient sûrement le poison de l'erreur.

Libre de tout souci, tranquille et solitaire,
Écoutez seulement la voix de votre père;
A sa tendre amitié, ma fille, livrez-vous.
Vous l'aimez; il vous aime. Est-il rien de plus doux? »
La colombe, à ces mots, simple autant que soumise,
De ce vieux papelard ignorant l'entreprise,
Sans contrainte à ses yeux découvre ses attraits.
Elle s'expose à tous les traits.
Mais bientôt connaissant le mal qui la possède,
La colombe en gémit, en cherche le remède;
Tandis que ce trompeur rit de ses vains efforts,
Et cache adroitement sa honte et ses remords.
Cependant un ramier, ami de la colombe,
L'anime, l'encourage à quitter ce séjour,
Où le corbeau rusé la traitait en vautour.
Quelle fut sa douleur, quand rendue à soi-même,
Rappelant du corbeau le cruel stratagème,
Ses noirs empressements, ses soins insidieux,
Sur son illusion elle jeta les yeux!
Elle vit que de son plumage,
La beauté, la blancheur, n'étaient plus le partage.
Sa plainte aigrissant ses soupirs,
Vainement elle veut cacher ses déplaisirs.
Les bois voisins en retentissent.
Les fidèles échos, à leur tour, en gémissent.
La renommée instruit de ces forfaits nouveaux
L'aréopage des oiseaux.
A l'instant leur zèle s'anime
Et des dieux outragés demande la victime.
La colombe n'a pour appui
Que ses larmes et son ennui.
Le corbeau, plus rusé, fait agir ses confrères,
De la faible vertu, terribles adversaires.
Le crédit, la faveur marchent devant leurs pas,
La colombe se plaint. On ne l'écoute pas.
Les oiseaux assemblés l'accusent de folie.
Sa plainte n'est que calomnie;
Et Thémis, sur ses yeux appuyant son bandeau,
Voit la colombe noire, et blanchit le corbeau.

Je parle à vous, sexe débile,
Qui cherchez les sentiers que montre l'Évangile,
Au choix d'un conducteur, réfléchissez beaucoup :
Sous la peau de l'agneau, souvent on trouve un loup.

L'aventure du Père Girard me rappelle que dans le IVe siècle, il se commit un grand scandale à l'occasion de

Ruban à la Cadière.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

la confession d'une dame et d'un diacre, pareil à celui du Père Girard avec la Cadière, ce qui obligea le patriarche Nectarius d'abolir la confession auriculaire dans tout l'Orient, ainsi qu'on le voit dans le quatrième tome de l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury.

Le second point qui occupe beaucoup les Parisiens, ce sont les miracles prétendus du sieur Pâris (1). On court à sa tombe, comme on pourrait faire au Saint-Sépulcre. La curiosité m'y a attiré comme les autres. J'y ai trouvé un monde innombrable et ce n'a été qu'avec bien de la peine que j'ai pu approcher de la pierre qui couvre le bienheureux du peuple. Dans le temps que je considérais cette

(1) Une chanson du temps se moque des croyants aux miracles du diacre Pâris et les raille en ces couplets :

Apprenez, troupeau sévère,
Que Paris, le réfractaire,
Triomphe après son trépas.
Frères exaltons,
Canonisons
Cet homme là !
Nous mettrons l'Église à quia.

On lui fait maintes neuvaines,
Il fait miracles à centaines,
Le badaud chantant va,
Il en fait ci,
Il en fait là,
La, la, la, la,
Il en fait tout du haut en bas.

pierre, on cria : « Place, gare. » Je crus que c'était quelque prince du sang; mais je vis arriver un homme d'assez mauvaise mine, qui, avec un air fort contrit, se coucha sur la tombe. Quelques moments après, je lui vis tourner les yeux, grincer des dents, écumer de la bouche, et faire des contorsions qui tenaient plutôt du possédé que d'un homme qui devait être dans la grâce d'un saint. Ces agissements durèrent tant que l'homme eut de forces. On l'emporta ensuite, et je vous promets qu'il avait l'air bien plus malade en quittant la tombe qu'en y arrivant. Cependant, le peuple criait au miracle et j'entendais qu'on se disait : « Mais après une guérison si manifeste peut-on douter que M. Pâris ne soit un saint? » Il se fait journellement des miracles pareils à celui que je viens de vous dire. On ne saurait mettre le pied dans une maison sans entendre quelque nouvelle histoire sur le compte de l'abbé Pâris (1). Cependant je vous proteste qu'il ne s'est pas vérifié un seul miracle et j'ai ouï dire à M. Hérault, lieutenant général de police, à qui tous ses miracles sont rapportés, qu'il n'y en avait aucun de vrai; que c'était une fourberie manifeste, qu'on tolérait encore, pour mieux remonter à la source et pour pouvoir mieux désabuser le peuple. Je crois qu'on aura bien de la peine, tant je trouve les esprits pré-

(1) Même des gens sérieux et graves étaient entraînés par le courant : « Il y a, dit dans son *Journal* Barbier, un nommé M. le chevalier Folard, ancien et brave officier, qui vient de faire le *Polybe*, livre fort estimé pour la guerre et dont il y a déjà six volumes imprimés. Cet homme est sourd depuis quinze ans; il a été, dit-on, à Saint-Médard par curiosité seulement, car il n'avait jamais été forcé de dévotion. Cependant il s'est trouvé saisi et a eu une joie de guérison. Il y a été par la suite avec dévotion. Cela lui en a donné. Il a eu des convulsions. Il en avait même tous les jours dans sa maison à cinq heures après midi. Il demeure dans le faubourg Saint-Honoré et là se rendaient plusieurs personnes de distinction de ses amis pour assister à ces spectacles. Il a eu là-dessus des explications très vives avec M. d'Angervilliers, ministre de la guerre, qui a voulu l'intimider sur une pension de 4000 livres que le roi lui fait depuis longtemps; sur quoi il a répondu seulement qu'il l'avait bien méritée. Il a eu ordre du roi, depuis peu, de ne recevoir qui que ce soit chez lui et, en effet, on refuse sa porte. On dit même qu'il aura une lettre de cachet pour se retirer loin de Paris. » (*Journal*, *II* 243-244.)

venus. Le seul moyen serait que le pape canonisât le sieur Pâris. Je suis persuadé qu'alors tous les adhérents du nouveau saint l'abandonneraient pour n'avoir rien de commun avec le Saint-Père. Mais je laisse là le Père Girard et l'abbé Pâris; je trouverai peut-être occasion de vous faire part de tout ce que j'apprendrai d'eux, quand je la jugerai digne de votre attention. Mais je n'ai garde de vous envoyer toutes les impertinences qui se débitent sur leur compte. Je pense qu'on formerait plusieurs volumes de toutes les chansons et de tous les vers qui se sont faits sur ce sujet. Cela continuera ainsi jusqu'à ce que quelque nouveauté fasse oublier ces deux sujets des conversations présentes. J'avoue que je suis fort en peine de ce qui pourra amuser les Français à l'avenir. Leur génie demande à être occupé. Heureusement pour eux un rien leur suffit et ce rien est toujours traité en affaire sérieuse et devient pour eux un fonds inépuisable.

De tous les vers qu'on a fait sur l'abbé Pâris, je ne vous envoie qu'une calotte : elle me parait valoir la peine d'être lue :

BREVET DE PATRON DU RÉGIMENT DE LA CALOTTE.

POUR L'ABBÉ PARIS (1).

De par le Dieu de la marotte,
Salut à la troupe dévote
Qui fait sonner haut dans Paris
Les miracles de saint Pâris;
Aux chapelières, aux duchesses,
Aux Messalines, aux Lucreces,
Qui vont avec dévotion
A sa tombe en procession;
Aux témoins sûrs et véridiques
De la vertu de ses reliques,
A ceux qui les croient sans voir,
A ceux qui les voient sans croire,
A ceux qui vont de leur manoir,
A saint Médard comme à la foire,

1) « Comme il y a des gens des deux partis, dit Barbier, on a fait une *calotte* contre M. Pâris. On le fait patron de régiments. » (*Journal*, II, 247.)

A tous les impotents guéris,
A tous mécréants convertis,
A l'archevêque qui s'en choque,
A la Canolle qui s'en moque,
Tandis que par tout l'univers
Ils sont trompés par les Fraters;
A fille à son tombeau guérie,
Après neuf mois d'hydrophobie;
Aux malades désespérés
Et des plus grands maux délivrés
Comme femelles d'aphonie,
Bateleurs de paralysie:
A ceux qu'un zèle peu discret
A fait jeûner une semaine,
Et dont l'impuissante neuvaine
N'a pas produit le moindre effet;
A tous les saints de date antique
Qui, moisissant en Paradis,
De ce nouveau culte ébaubis,
Se plaignent qu'on leur fait la nique
Et qu'ils n'auront plus de pratique :
A bien d'autres encor non dits
Soit récompensés ou punis,
Savoir faisons qu'en notre Empire,
Où règne un éternel délire,
Il est besoin d'un bon patron
Qui puisse écouter les prières
Et qui puisse être le plastron
De nos sujets dans leurs misères.
Or, attendu le merveilleux
Que nous avons vu de nos yeux
Opérer par le ministère
De François Pâris, notre frère,
Le déclarons dès à présent
Le seul patron du régiment.
Si Vintimille, en sa colère,
A déclaré que son appel
Lui fermait la porte du ciel,
Si, pour effrayer le vulgaire,
Hérault, déiste furieux,
Ne pouvant démentir les yeux,
Fit mettre dans le cimetière
De par le roi défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu;
Déclarons nulle l'ordonnance.
Le cas n'est de sa compétence.
Le Pape canonisera

Vue et perspective de l'Hôtel de Mars, dit les Invalides.

Dessin de A. Pérelle, gravure de N. Poilly. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

Ce saint homme quand il voudra.
En attendant l'acte authentique
Qui doit rendre un saint juridique,
Réputons les faits avérés
Par la requête des curés,
Par le suffrage œcuménique
De toute la troupe extatique
De tant de badauds et docteurs,
Gens éclairés, de bonnes mœurs,
Et surtout d'une foi très pure,
Amis du vrai souffrant torture
Plutôt que faire un faux serment.
Voulons que parmi nous on chôme
La fête du bienheureux homme;
Que tout sujet du régiment
Lui fasse vœu incessamment;
Que dans la future chapelle
Il ait à porter la chandelle;
Que par mainte contorsion,
Il prouve sa dévotion;
Qu'aux étendards soit son image,
Où chacun rendra son hommage;
Qu'on ait grand soin de l'afficher,
Défense à tous de l'arracher,
Ou bientôt la convulsive rage
Sur eux vengera cet outrage.
Fait le jour et l'an que Hérault
Gourmandait d'un ton fier et haut,
A la Bastille, son repaire,
Maint et maint convulsionnaire,
Aidé d'Herment, Chirac, Winsloux (1),
Et plusieurs autres loups-garous,
Race vendue au ministère.

(1) Herment, médecin ordinaire des écuries du roi (brevet du 12 novembre 1712), fut chargé de visiter les prisonniers malades de la Bastille. (Bournon, *La Bastille*, 65.) — Pierre Chirac (1650-1732) fut une des gloires médicales de son époque. Professeur en médecine, médecin des armées françaises en Catalogne, médecin du port de Rochefort, médecin du duc d'Orléans, membre libre de l'Académie des sciences, surintendant du jardin du roi, premier médecin de Louis XV, il éblouit ses contemporains par sa confiance en sa science, sa résolution, ses affirmations tranchantes. Il fut le champion résolu de l'étude de l'anatomie, mais rien de son œuvre médicale n'a survécu et ses théories étaient flagellées dès le milieu du XVIIIe siècle. Elles n'attiraient l'attention, disait-on durement, que par l'excès de leur ridicule.

Vous me demandez à quoi je m'occupe ici. C'est une question qui m'engage dans un très grand détail. Mes occupations sont si diverses que franchement je me trouve hors d'état de vous en rendre compte. Je serais souvent très embarrassé de prouver un alibi de deux jours. Ce pays-ci est mon centre et Paris est pour moi la fontaine de Jouvence. Je n'y ai jamais de réflexion plus affligeante que celle de n'être pas en état d'y fixer mon domicile. Car quoique je trouve des défauts aux Français comme à toutes les nations du monde, je leur connais aussi mille bonnes qualités et je les trouve beaucoup plus aimables chez eux qu'ils ne le sont dans les pays étrangers, où quelque prévenu qu'on soit d'ailleurs pour eux, on est révolté de leur critique éternelle et de les entendre répéter sans cesse : « On ne fait pas cela à Paris, on ne voit pas cela en France. » Ici ils sont polis, doux, humains, civils et prévenants et un étranger, qui saura se prêter un peu à leur manière d'agir, de penser et de parler, les quittera toujours à regret.

Mais ce n'est pas le portrait des Français que je dois vous faire. Je dois vous dire comment je vis parmi eux. Je tâche dans une vie dérangée de me former un arrangement. Je me lève tard, parce que je ne me couche guère avant les deux ou trois heures. Lorsque je suis habillé, je vais voir quelque cabinet de curiosité, quelque bibliothèque ou quelque édifice que j'ai vu cent fois, mais que je revois avec plaisir, parce que je le trouve beau. Tels sont : l'hôtel des Invalides, fondé et bâti par Louis XIV ; le Val-de-Grâce, église où sont déposés les cœurs et les entrailles des rois et des princes de la maison royale et qui a été fondée par Anne d'Autriche, mère de Louis XIV ; le chœur de Notre-Dame, décoré de marbre et de bronze par Louis XIV, pour satisfaire à un vœu du roi Louis XIII son père ; le Louvre, avec toutes les beautés qu'il renferme ; et enfin nombre d'autres superbes édifices que je ne vous nomme ni ne vous détaille, parce que mille auteurs en ont parlé mieux que je ne pourrais faire. Après avoir fait ainsi le badaud pendant quelques heures, je m'en reviens dîner chez moi.

car rarement je dîne ailleurs (1). Après le repas, si je suis seul, je lis une heure ou deux. Ensuite je sors, soit pour faire des visites, soit pour aller à la promenade. Je vais souvent aux spectacles, tant par goût que pour éviter de jouer, car vous ne sauriez entrer dans une maison sans qu'on vous présente des cartes. Au sortir de la Comédie, que je préfère le plus que je puis à l'Opéra, je vais dans quelque maison et là, il n'y a pas à s'en dédire, il faut faire la partie de quadrille, pour mon argent, car j'ignore ce que c'est que de gagner. On me donne bien à souper. Je fais ensuite une seconde reprise de quadrille et quelquefois une troisième et je me retire la bourse vide à trois heures du matin.

On peut regarder cette fureur du jeu, qui s'est emparée de presque tous les Français, comme un des fléaux de la France. Je ne sais comment des gens, qui à peine peuvent rester un quart d'heure en place et qui s'ennuient ordinairement partout où ils sont, peuvent rester cinq ou six heures assis à manier des cartes. C'est pourtant un mal nécessaire, surtout pour un étranger, qui dans cela est réduit à faire une très sotte figure tant qu'il n'est pas encore tout à fait initié dans les usages du pays (2). Les dames disent d'un homme qui ne joue point que c'est un meuble inutile. Les amants même les plus passionnés cessent de faire l'amour dès qu'il s'agit des cartes.

(1) Nemeitz conseillait de prendre ses repas à l'auberge tout en reconnaissant qu'on n'y mangeait pas trop bien « soit que les viandes ne sont pas bien apprêtées, soit parce qu'on mange tous les jours la même chose et qu'on a très rarement du changement. » (*Séjour de Paris*, 58.)

(2) « Je dirais presque qu'un voyageur en France ne peut s'en passer, car supposez que la première fois que j'entre en compagnie, on ne me demande pas d'abord *si monsieur sait jouer*, je ne l'échapperai pas si belle la deuxième fois et l'on me questionnera sur les progrès que j'ai fait au jeu, et si alors on s'excuse sur son ignorance on peut être assuré que la troisième fois qu'on sera revenu dans la même compagnie on vous en fera une révérence de moins. Oui, un tel est quelquefois réduit au point qu'une dame lui offre de tenir moitié avec elle et alors l'on ne saurait s'en dispenser honnêtement à moins que de vouloir passer pour trop ménager et incivil. » (Nemeitz, *Séjour de Paris*, 204-205.)

On a pourtant des maisons où cette fureur du jeu est moins répandue. On dit même que les maisons de robe sont moins sujettes à la contagion. Je ne les pratique pas assez pour en connaître la différence. Il est certain qu'à la Cour on joue plus qu'ailleurs, et beaucoup de seigneurs se sont dérangés pour avoir eu l'honneur de faire la partie du roi. Sa Majesté joue ordinairement au lansquenet. La partie est de douze coupeurs à un louis d'or sur la carte. Le roi et les principaux joueurs, comme le comte de Toulouse, le duc d'Antin, le duc de Grammont vont aux deux louis d'or et quelquefois aux quatre. Le roi passe pour être le plus heureux dans cette partie qui se fait toujours dans l'appartement de la reine. Il est permis à tout ce qu'il y a de gens bien mis, d'entrer et de mettre à la réjouissance. Cela forme une grosse cour, mais une assemblée fort mêlée. Toutes les dames sont assises autour de la table de jeu et les hommes se tiennent debout. Les Français prétendent que le jeu égale tout le monde. J'ai vu un nommé Saint-Rémi, qui avait été laquais de la maréchale d'Estrées, ensuite de Monsieur le Duc, qui l'avait fait enfin son valet de chambre et qui, à l'arrivée de

René Hérault, lieutenant général de police.
Portrait peint et gravé par J.-E. Liotard.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

la reine, lui avait donné une charge dans la maison de Sa Majesté, qu'il exerçait en même temps que celle de valet de chambre de Monsieur le Duc. Ce Saint-Rémi fait hausser ou baisser la partie du roi selon son bon plaisir. Il est vrai qu'il ne coupe point, mais il va de toutes les cartes et met gros à la réjouissance. A Fontainebleau, je lui entendis un jour proposer au roi vingt louis de la carte à la sienne. Le roi répondit froidement : « Non, marquis. » C'est un sobriquet que ce prince lui a donné et qui pourrait bien toutefois passer à la postérité de Saint-Rémi, d'ailleurs assez fat pour mériter d'être marquis.

Ce mélange de personnes au jeu a été usité de tout temps en France. Je me souviens d'avoir ouï dire à feu Madame, mère du Régent, que feu Monsieur, son mari et frère de Louis XIV, étant allé passer quelques jours à Saint-Cloud, elle fut le voir de Versailles où elle était demeurée avec le roi. Elle trouva Monsieur jouant au lansquenet de douze coupeurs ; elle n'en connut que deux. La partie finie, elle demanda à Monsieur, qui étaient les gens avec qui il avait joué. « Ce sont de fort honnêtes gens, répondit ce prince, de bons marchands de Paris, qui jouent gros jeu et noblement. » Madame ajouta à ce récit qu'il n'y avait pas longtemps alors qu'elle était en France, et qu'elle avait été tellement choquée de trouver Monsieur son mari en pareille compagnie qu'elle n'avait pu s'empêcher de lui en faire des reproches ; mais que ce prince n'avait fait que rire et lui avait répondu « qu'elle avait là un reste de fierté allemande qui lui passerait avec le temps (1) ».

Il est certain, cependant, que cette liberté qu'ont toutes

(1) On a reproché plus tard à Marie-Antoinette de s'être encanaillée par amour du jeu, de tenir appartement avec des banquiers et des actrices. (*Les Jours de Trianon*, 108.) On voit que ce défaut était bien plus ancien : « J'ai vu un jour, rapporte Nemeitz, même dans l'appartement de Mme la duchesse de Berri, à Versailles (où tous les princes et princesses du sang royal, avec d'autres illustres courtisans assis à une grande table ronde, jouaient les pistoles, pendant que la duchesse même, approchant de son terme, s'était couchée sur un lit de parade, devant lequel il se fit un à-l'ombre, diverses gens de médiocre condition se tenant debout derrière lesdits grands personnages pour jeter des louis d'or à leur tour sur la table. » (*Séjour de Paris*, 201-202)

sortes de gens de carabiner les rend insolents. Baron, ce célèbre comédien, et le plus fat des hommes avant qu'il y eût des Quinault, se trouva un jour chez M. le prince de Conti, celui qui avait été élu roi de Pologne. On y jouait au lansquenet. Baron, tirant nonchalamment sa bourse : « Dix louis au valet, monsieur de Conti » dit-il à ce prince. « Tope, Britannicus » répondit le prince de Conti qui savait que Baron venait de représenter ce rôle. Il est certain que chez bien des femmes, les joueurs sont dorlotés comme l'est un confesseur chez une dévote. Beaucoup de maisons subsistent ici des émoluments du jeu. Sans l'argent des cartes, on y souperait très frugalement et il y aurait bien des équipages à bas. Le duc de Gesvres, gouverneur de Paris, et le prince de Carignan, qui ont la permission de donner à jouer à toute sorte de jeux, en ont fait une ferme et en tirent chacun cent vingt mille francs, tous frais faits et rabattus. C'est ce qu'on aura peine à trouver dans aucune ville du monde.

Le jeu me fait souvenir d'une loterie qui se fait ici tous les mois et qui est bien un jeu où le banquier gagne le plus. C'est le curé de Saint-Sulpice qui, pour bâtir son église, a établi ces loteries dont les billets sont de vingt sols. C'est une ruine pour les laquais et les servantes. Un de mes amis disait que, par reconnaissance de ce que les domestiques mettent leurs gages dans la loterie de Saint-Sulpice, M. le curé devrait du moins les enterrer gratis. Cette loterie vaut autour de vingt mille francs par mois au curé, outre les sommes qu'il tire de pieuses libéralités de plusieurs personnes zélées pour la maison de Dieu. Cependant, ces travaux vont très lentement et il paraît que M. le curé jouera encore longtemps de la truelle. Si jamais son église est achevée, elle sera la plus grande et la plus belle du royaume. Tous les nouveaux travaux sont du dessin de Gilles Marie Oppenord, premier architecte du duc d'Orléans et un des plus habiles hommes de France (1).

(1) Gilles-Marie Oppenord (1672-1742), élève de Mansard, étudia en Italie les ouvrages du Bernin et du Borromini. Rentré en France, il travailla pour Saint-Germain-des-Prés et Saint-Sulpice.

La cure de Saint-Sulpice est la plus considérable non seulement de Paris mais de toute l'Europe. Elle rend au curé autant qu'un bon évêché rend à son évêque. Cette cure est à la nomination de l'abbé et des religieux de l'abbaye de Saint-Germain. Elle a aujourd'hui pour curé M. Languet de Gergy, qui a un frère évêque de Soissons (1) et un autre ambassadeur à Venise (2). On ne peut que louer la vigilance du pasteur et des prêtres qu'il emploie pour l'administration des sacrements. Ceux-ci forment une nombreuse communauté et vaquent à leur devoir avec application et le service divin se fait dans cette église avec beaucoup d'édification. La communauté et plusieurs séminaires, qui lui sont joints, composent ensemble le plus nombreux clergé de tout le royaume. Le séminaire de Saint-Sulpice est

Michel Baron.

Portrait peint par de Troy, gravé par Daullé. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

(1) Il fut plus tard archevêque de Sens. C'est l'historien de Marie Alacoque.

(2) Le comte de Gergy, mort en 1733 à Venise, et à qui succéda le comte de Froulay.

des plus fréquentés parce que la discipline ecclésiastique y est enseignée et pratiquée avec soin, peut-être aussi parce qu'on en tire souvent des sujets pour remplir les premières dignités de l'Église. Rien n'est plus édifiant que de voir la procession de cette paroisse le jour de la Fête-Dieu. Le nombreux clergé y paraît en chapes magnifiques. Le dais, sous lequel est porté le Saint-Sacrement, est d'une richesse extraordinaire. Vingt-quatre jeunes ecclésiastiques précèdent le Saint-Sacrement et douze marchent toujours en reculant et en encensant le Vénérable avec des encensoirs d'argent. Il n'y a point de procession dans le royaume qui marche avec plus de dignité et d'ordre (1). Vous voulez bien que je finisse pour cette fois ma lettre, par le récit de cette sainte cérémonie. Je compte d'aller demain à Versailles, et je ne manquerai pas de vous écrire ce que j'y aurai remarqué.

(1) En 1734, Pollnitz ajoutait à ses remarques antérieures ces quelques traits : « Comme le curé de Saint-Sulpice imagine tout ce qui peut attirer la foule chez lui, il a enchéri cette année-ci sur ce qu'il a fait les autres années et la procession ressemblait plutôt à la marche d'une armée qu'à toute autre chose par le nombre des trompettes, timbales, cors de chasse, etc., qui faisaient retentir l'air de leurs fanfares. Il pourrait peu à peu en faire une procession semblable à celles de Cambrai, d'Anvers, de Bruxelles et autres villes des Pays-Bas où, à la honte du christianisme, on voit renouveler toutes les impertinences du paganisme. »

IV

Versailles, 15 avril 1732. — Il y a dix jours que je suis à Versailles. J'ai eu l'honneur de saluer le roi, la reine et toute la maison royale. J'ai trouvé que le roi a fort grossi depuis son mariage, mais c'est toujours un des plus beaux princes de l'Europe. On peut dire de Louis XV que c'est un prince né sans vices et exempt de cet orgueil attaché d'ordinaire à la royauté. Il est familier avec les courtisans, réservé avec les personnes qui lui sont inconnues, mais particulièrement avec les ambassadeurs, plus secret et plus circonspect que ne le sont d'ordinaire les personnes de son âge. Ses mœurs, sa conduite et ses sentiments sont d'un homme de bien et promettent à la France un règne doux et paisible. Il y a apparence que Louis XV saura se borner à commander à une des plus puissantes monarchies de l'univers et que la conquête d'une ville ou d'une province ne le portera point à troubler l'Europe. Il a été élevé dans des sentiments de justice qui doivent rassurer ses voisins. Dieu l'a choisi sans doute pour être un des arbitres de l'Europe, pour y maintenir l'équité et non pas pour la détruire. Louis le Pacifique et le Débonnaire seront ses titres. Ne doivent-ils pas être plus chers aux peuples que les titres ensanglantés de Louis le Conquérant et ne peut-on être grand et aimer la paix? Jusqu'à présent le roi semble suivre les projets de gouvernement que s'était formé feu M. le duc son père, dont la France vénère encore la sagesse (1). Plaise à Dieu qu'il les suive toujours, et que son règne long et glorieux finisse ainsi qu'il a commencé!

Je ne vois jamais Louis XV sans admirer la Providence qui a conservé ce prince contre l'espérance des peuples.

(1) Le duc de Bourgogne, l'élève de Fénelon.

J'ai eu l'honneur de le voir duc d'Anjou. M. le duc de Bretagne son frère vivait encore. Je l'ai vu Dauphin et enfin je l'ai vu monter sur le trône. Il avait alors le teint pâle et ne promettait pas de vivre. Quelles maladies n'a-t-il pas essuyées? Cependant il jouit aujourd'hui d'une santé parfaite et cette couronne, qu'on croyait devoir passer à des branches collatérales, est affermie sur la tête de ce jeune prince et passera selon toute apparence à sa postérité. Enfin un roi de France, père de cinq enfants vivants, avant l'âge de vingt ans, est un phénomène dont on aurait bien de la peine à trouver des exemples dans l'histoire ancienne et moderne et me paraît plus extraordinaire encore que l'âge avancé et le long règne auquel son bisaïeul est parvenu.

La reine est une princesse d'une vertu exemplaire, qui n'a d'autres soins que de rendre à Dieu, au roi et à ses enfants ce qu'elle leur doit. Elle est extrêmement gracieuse et civile et a une grande facilité à s'exprimer en français, en allemand et en polonais. Autrefois elle avait beaucoup de goût pour la musique. Elle aime la lecture. Conforme en tout au sentiment du roi, elle ne prend aucune part au gouvernement. Elle n'aime ni le faste ni les cérémonies et il ne parait pas que le rang de première reine du monde ait fait d'autre effet sur elle que de rendre ses vertus plus respectables et plus éclatantes.

Les Enfants de France sont encore si jeunes qu'on n'en saurait parler. Je vous assure que c'est un bel attirail que de voir ces enfants venir chez la reine ou courir dans la galerie. Ils ont au moins quarante suivantes, tant dames que femmes de chambre à leur suite. Mme la duchesse de Ventadour est chargée de l'éducation des Enfants de France, mais comme elle est fort âgée et hors d'état de les suivre partout, Mme la duchesse de Tallard, sa petite-fille, lui a été adjointe. Cette dame est fille du prince de Rohan, frère du cardinal de Rohan. Le choix, qu'on a fait d'elle pour succéder à Mme de Ventadour, a été applaudi par toute la Cour et, en effet, peu de dames ont des manières plus nobles, plus de politesse et des sentiments plus

élevés. Ce qu'il y a de singulier, c'est que depuis la naissance du Dauphin, fils unique de Louis XIV, la mère, la fille et la petite-fille ont toujours été chargées de l'éducation des Enfants de France.

Son Altesse Royale, veuve du Régent, fille de Louis XIV et de Mme de Montespan, tient le premier rang à la Cour. Cette princesse est seule en droit de manger avec Leurs Majestés, lorsqu'ils mangent à leur grand couvert, mais c'est une prérogative dont elle ne se prévaut pas souvent. N'aimant pas à s'habiller, elle paraît peu à la Cour, et lorsqu'elle vient chez le roi ou la reine, c'est en particulier. Elle fait son séjour ordinaire à Paris ou à Bagnolet. C'est la seule princesse du royaume qui a des gardes et qui jouit des honneurs de fille de France. Le roi Louis XIV accorda toutes ces grandes distinctions à feu M. le duc d'Orléans en faveur de ce mariage auquel ce prince consentit contre la volonté de Monsieur son père et contre les défenses expresses de feu Madame qui fut tellement irritée de ce que son fils n'avait pu résister aux volontés de Louis XIV, qu'elle leva la main sur lui lorsqu'il lui dit qu'il allait se marier. Madame fut longtemps sans vouloir voir sa belle-fille et elle conserva toujours une vive douleur de ce mariage jusqu'à ce qu'elle vit sa petite-fille mariée à M. le duc de Berri. Depuis ce temps-là, Madame, moins prévenue, reconnaissant les vertus de Son Altesse Royale, a toujours vécu en bonne intelligence avec elle. Cette princesse garde une assez grande retraite au milieu de la Cour et est fort occupée à des œuvres de piété.

M. le duc d'Orléans, son fils, est un prince d'une dévotion exemplaire, presque continuellement en oraison et toujours occupé à des œuvres de charité. Il a voulu se retirer deux ou trois fois du monde, mais le roi jugeant sa présence nécessaire dans le conseil n'a pas trouvé à propos d'y consentir. Son Altesse Sérénissime est le premier prince du sang et gouverneur du Dauphiné. Il s'est démis depuis quelques années de la charge de colonel-général de l'infanterie française. Ce prince a été marié avec la princesse de Bade dont il a un fils qui porte le titre

Portrait de Marie Leczinska.
Par Louis Tocqué (Musée du Louvre)

de duc de Chartres, jeune prince de grande espérance, qui est élevé à Saint-Cloud, éloigné de la grandeur et du tumulte de la Cour.

M. le duc d'Orléans a encore quatre sœurs dans le royaume. L'aînée est abbesse de Chelles (1). On l'appelait autrefois Mlle de Chartres. Cette princesse prit l'habit de religieuse malgré feu Madame et feu M. le Régent qui

(1) Les contemporains ont attribué l'entrée de Mlle de Chartres au couvent, à son amour pour le chevalier de Saint-Maixent, page du roi, qui lui avait sauvé la vie. (De Barthélemy, *Les Filles du Régent*, I, 276.) Madame, sa grand-mère, résista tant qu'elle put. « Je suis fort chagrine, écrivait-elle, de ce que cette jeunesse se soit fourrée dans un couvent, ce dont nous retirerons, je le crains, peu de joie et d'honneur. » (Yœglé, *Correspondance de Madame*, III, 42.) A Chelles, Mlle de Chartres prit le nom de sœur Bathilde. Tandis que Racine fils chantait sa profession religieuse :

Plaisir, beauté, jeunesse, honneurs, gloire, puissance,
Ambitieux espoir que permet la naissance,
Tout aux pieds de l'Agneau fut par elle immolé..,

les chansonniers prenaient les choses moins au grave :

De l'abbaye
Où réside Vénus,
Nonne jolie
Disait peu d'*oremus*,
Loin des soins superflus,
Ne songeant, tout au plus,
Qu'a bien passer sa vie,
Fait bon les revenus
De l'abbaye.

. . . . . .

Le badinage
S'empare du parloir,
Il y ramage
Du matin jusqu'au soir.
Sans lui, près de ces sœurs,
On n'a nulles douceurs.
On n'a nul avantage,
Et leur introducteur
Est badinage...
C'est le mystère
Qui préside au dortoir,
Le soin de plaire
En fait tout le devoir.
De ce charmant réduit
On écarte le bruit,
Et, pour plus d'une affaire,
L'amour est introduit
Par le mystère.

Les *Mémoires* de Maurepas ont commenté ces vers, extraits de son *Chansonnier*, en prétendant que le duc de Richelieu, déguisé en musicien, s'est plus d'une fois introduit à Chelles pour en consoler l'abbesse. (*Mémoires*, I, 129-145.)

firent tout leur possible pour la détourner de ce dessein. Elle était une des plus aimables princesses de l'Europe et aurait pu faire le bonheur d'un grand prince.

La seconde est la reine d'Espagne, veuve de Louis Ier, qu'elle avait épousé lorsqu'il était prince des Asturies et avec qui elle a vécu peu de temps (1). Après le décès de ce jeune roi, à qui son père avait cédé la couronne, Leurs Majestés catholiques ayant consenti au retour de la jeune reine d'Espagne qui souhaita de revenir en France, le roi lui assigna le château de Vincennes pour sa demeure. La reine y a habité quelque temps. Elle y reçut la visite du roi quelques semaines après son arrivée. Le roi dit avant que d'y aller que la visite serait courte. « Je ne parle pas beaucoup, dit ce prince. On dit que la reine d'Espagne ne dit mot. Je ne crois pas que nous nous amusions beaucoup. » La visite, en effet, fut très courte. La reine reçut le roi au bas du carrosse. Le roi lui donna la main et la conduisit dans sa chambre où il y avait deux fauteuils sous un dais. Le roi se plaça à la droite. M. le duc dit quelques mots ; le duc de Noailles qui, comme capitaine des gardes, était derrière le fauteuil du roi, parla. Le roi se leva et s'en alla avec les mêmes cérémonies avec lesquelles il était venu. Quelque temps après, la reine d'Espagne vint voir le roi. Les gardes de cette princesse occupèrent tous les postes de Versailles, les gardes du roi ayant reçu ordre de

(1) Elle ne laissa pas en Espagne d'excellents souvenirs (Voir *L'Abdication de Bayonne*, 11, et Andres Muriel, *Historia de Carlos IV*, II, 46). Elle avait en tous cas de singuliers passe-temps, s'il en faut croire les dépêches de Tessé, notre ambassadeur en Espagne. Après avoir rapporté que le roi Louis a déclaré à Philippe V qu'il « aimerait mieux être aux galères que de vivre avec une créature qui... ne songeait qu'à manger, qu'à se montrer toute nue au grand scandale au moins de ses domestiques », il ajoute : « Dans le dernier voyage de San Ildefonso, le roi Philippe prit le parti de lui parler et il lui parla fortement. C'est lui-même qui m'en a dit les termes que je ne répète point. La reine lui parut touchée de repentir, et dès le soir même elle alla courir les jardins et, dès le matin du lendemain, le roi Philippe la vit de sa fenêtre, le vent ayant élevé, non pas son jupon, car elle n'en avait point, mais sa robe de chambre et sa chemise, et il vit, aussi bien que tous les ouvriers, les jambes et peut-être autre chose. » (Dépêche du 24 juillet 1724.)

leur céder. Le roi reçut la reine à la descente du carrosse et tout se passa comme à Vincennes. La reine d'Espagne, après quelque temps de séjour dans le château de Vincennes, vint habiter les appartements du Luxembourg qu'avait occupés Mme la duchesse de Berri, sa sœur. Depuis quelque temps, cette princesse est retirée dans un couvent et sa maison, qui avait d'abord été extrêmement nombreuse, a été beaucoup réformée. Aux vains honneurs près, elle aurait été beaucoup plus heureuse si elle n'avait jamais été reine. Elle pourrait se marier, au lieu qu'à présent il faut demeurer veuve et passer les beaux jours dans la solitude et la retraite.

La troisième sœur de M. le duc d'Orléans est Mlle de Beaujolais qui avait été destinée à l'infant Don Carlos et qui, au renvoi de l'infante d'Espagne, revint avec la reine sa sœur en France. C'est une des plus belles et des plus aimables princesses de la terre, digne de régner et digne de l'Infant (1).

Mlle d'Orléans (2), sa sœur, est une princesse qui joint à beaucoup de charme des grâces infinies, et dont l'air et les manières sont tous convenables à sa naissance.

Après la maison d'Orléans, celle de Condé tient le premier rang. Elle consiste en trois princes et six princesses. M. le duc de Bourbon en est le chef. Ce prince est grand maître de la maison du roi et gouverneur de Bourgogne. Son Altesse a perdu un œil à la chasse par un malheureux coup que tira M. le duc de Berri. Ce prince fut marié fort jeune avec sa cousine, Mlle de Conti, qui est morte sans postérité. Il fit aussi fort jeune les dernières campagnes d'Allemagne en compagnie de son beau-frère, M. le prince de Conti.

Après le décès de Louis XIV, M. le duc intenta procès à Messieurs les princes légitimés. Il fit dépouiller M. le

(1) Mlle de Beaujolais (Philippe-Élisabeth d'Orléans) mourut de la petite vérole, sans avoir été mariée, le 21 mai 1734.

(2) Louise-Diane d'Orléans qui épousa, fort peu de temps après, Louis de Bourbon, prince de Conti.

duc du Maine du rang de prince du sang, auquel il avait été élevé par un arrêt solennellement enregistré au Parlement pendant la vie du feu roi. M. le duc demanda, comme premier prince du sang qu'il représentait alors, à cause de la jeunesse de M. le duc de Chartres, aujourd'hui duc d'Orléans, d'être chargé de la surintendance de l'éducation du roi, à laquelle M. le duc du Maine avait été nommé par testament du feu roi. Il obtint sa demande et M. le duc du Maine se retira à Sceaux. M. le duc eut ensuite beaucoup de part aux affaires de la Régence, et M. le duc d'Orléans sut si bien le ménager qu'il eut tout lieu d'être content. A la mort imprévue du Régent, M. le duc, s'étant trouvé à Versailles, fut demander au roi la charge de premier ministre vacante par la mort de Son Altesse Royale. Il l'obtint. Feu M. le duc de la Vrillière, secrétaire d'État, ne se souvenant peut-être pas assez de ce qu'il devait au fils d'un prince qui l'avait comblé de bienfaits, dressa promptement la patente et la fit signer au roi avant que le duc de Chartres, qui était à l'Opéra, pût être averti de

Diane d'Orléans, princesse de Conti.
D'après un portrait du Musée de Versailles.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

la mort de son père. Ce prince arriva en poste à Versailles et demanda à être premier ministre, mais il apprit de la bouche de M. le Duc même que le roi avait disposé de cette charge en sa faveur. M. le Duc, revêtu de l'autorité de premier ministre, fit de grands changements dans les affaires; mais ces changements sont plus de l'histoire que d'une lettre. M. le Blanc, qui avait été ministre de la guerre et les délices des officiers, fut mis à la Bastille, et M. de Breteuil qui avait été ci-devant maître des requêtes et intendant de Tours, occupa sa place, ce qui fut une suite de la mésintelligence ou plutôt de la haine de deux femmes, maîtresses, l'une de M. le duc de Bourbon, l'autre de M. le Blanc. Tous les amis de M. le Blanc, au nombre desquels était M. le comte de Belle-Isle, eurent part à sa disgrâce. Les quatre frères Pâris eurent le maniement des finances. Deux de ces frères avaient été soldats aux Gardes, mais ils avaient su se tirer de cette triste condition et se rendre nécessaires à l'État dès la Régence. M. d'Argenson, garde des sceaux, avait été leur protecteur et les avait élevés sur la ruine de Jean Law et de son système. Tout ce qu'ont fait les Pâris n'est point de mon sujet. Leur fortune rapide leur attira des envieux et ils devinrent bientôt le sujet de la haine publique.

L'action la plus éclatante du ministère de M. le Duc est le renvoi de l'Infante et le mariage du roi. Ce prince, voyant les inconvénients où la France pouvait tomber si le roi venait à mourir sans postérité, crut devoir prévenir un accident si funeste. C'est ce qu'il lui était impossible de faire sans marier le roi. L'Infante était une enfant. Il fallait attendre huit ans pour le moins avant que de pouvoir en espérer lignée. Au lieu qu'en mariant le roi, il y avait espérance de voir incessamment un dauphin qui assurerait le repos du royaume. Son Altesse Sérénissime proposa l'affaire au Conseil. Il le trouva d'abord assez divisé. On appréhendait le ressentiment du roi d'Espagne et M. le Duc lui-même était au désespoir d'être contraint pour le bien public de donner de justes sujets de mécontentement à Leurs Majestés catholiques. Le Conseil s'étant enfin

réuni, le renvoi de l'Infante y fut unanimement résolu. On le fit savoir à la Cour d'Espagne où cette nouvelle, peu attendue, fut reçue avec toute l'indignation possible. L'Infante fut renvoyée. La duchesse de Tallard fut chargée de la conduire à la frontière d'Espagne. On rendit à cette princesse tous les honneurs dus à la fille d'un grand roi et on apporta tous les adoucissements possibles au déplaisir que son retour pouvait causer à Leurs Majestés catholiques. Le mariage du roi suivit de près le renvoi de l'Infante. Toute la France murmurait tout bas de voir partir cette princesse. Elle s'était fait aimer. Ses manières et son esprit surpassant infiniment son âge, on augurait qu'elle serait un jour une grande reine. L'heureuse fécondité de la reine, par laquelle le ciel paraît applaudir à ce qu'a fait M. le Duc, lui ont enfin attiré la bénédiction du peuple et ont fait oublier l'Infante.

Le roi, quelques mois après son mariage, ayant jugé qu'il ne convenait pas à ses affaires que ce fût un prince du sang qui en eût la direction, ôta la charge de premier ministre à M. le Duc et rendit l'ancien évêque de Fréjus, aujourd'hui cardinal de Fleury, dépositaire de son autorité. M. le Duc reçut ordre de se retirer à Chantilly, château qui lui appartient, près de Senlis. Ce fut là que les amis de ce prince lui firent penser à un second mariage. On lui proposa plusieurs princesses et il se détermina pour Éléonore de Hesse-Rhinfelds, sœur de la princesse de Piémont, aujourd'hui reine de Sardaigne. Le frère de la princesse, chargé de la procuration de M. le Duc, l'épousa à Rotenbourg en présence de M. le comte de Gaffé que M. le Duc avait envoyé pour assister en son nom à cette cérémonie. La jeune duchesse arriva en France. Sa beauté et les charmes de son esprit et de sa personne la firent admirer de toute la Cour dont elle fait aujourd'hui un des principaux ornements. Elle est chérie et respectée de tout le monde et chacun la plaint sincèrement de ce que M. le Duc n'a pas pour elle toute la tendresse qu'elle mérite et qu'il serait à souhaiter qu'il eût pour le soutien de la maison de Condé, dont les deux princes

restants, les comtes de Charolais et de Clermont, ne sont pas mariés.

M. le comte de Charolais est grand, beau et bien fait. Son entrée dans le monde fut éclatante, et le désir de la gloire s'empara de son âme aussitôt qu'il fut en âge de se connaître. La guerre était allumée en Hongrie. La victoire, que le prince Eugène de Savoie remporta près de Temiswar, ayant réveillé la réputation de ce héros en France, le comte de Charolais conçut le dessein d'apprendre l'art de la guerre sous un si grand maître. Il n'osait déclarer l'envie qu'il avait de faire la campagne qui suivit celle de Temiswar. Craignant de ne pouvoir obtenir le consentement du duc d'Orléans régent, de Mme la duchesse sa mère et de M. le Duc, il résolut de partir secrètement, assuré que la démarche serait applaudie s'il était assez heureux pour la mettre à exécution. Il fit confidence de son dessein à M. de Billy, un de ses gentilshommes, et à Renault, son premier valet de chambre. Ce fut avec ces deux hommes qu'il partit de Chantilly, en feignant d'aller à la chasse. Il fit cinq ou

Élisabeth-Alexandrine de Bourbon (Mlle de Sens).

Gravé d'après un portrait du Musée de Versailles.

six postes avec les mêmes chevaux qui appartenaient à M. le Duc. Il les laissa ensuite à la poste, ordonna au maître d'en avoir soin et prit des chevaux de relais avec lesquels il gagna Liége. Là il se reposa quelques jours et se fit faire du linge. Il passa ensuite à la Cour de l'Électeur de Cologne qu'il avait connu en France. Sa première visite à Bonn fut chez M. de Saint-Maurice, premier ministre de l'Électeur. Il lui dit qu'une affaire d'honneur l'avait obligé de sortir du royaume avec le jeune gentilhomme qui était avec lui. Mme de Saint-Maurice, ne pensant pas que ce fût un prince du sang de France, et prenant le comte de Charolais pour un petit officier, le reçut très froidement. Elle envoya appeler son mari qui était auprès de l'Électeur. M. le comte de Saint-Maurice vint. Il reconnut aussitôt le comte de Charolais et lui rendit les respects qui lui étaient dus. Il courut ensuite avertir l'Électeur de l'arrivée de ce prince. Son Altesse Électorale fut d'abord fort en peine. Il ne savait s'il n'offenserait pas la Cour de France, en recevant le comte qu'il appréhendait être sorti du royaume

Louis de Bourbon-Conde, comte de Clermont.
Portrait peint par Drouais. (Musée de Versailles.)

pour quelque mécontentement. Cependant, réfléchissant que quelque chose que pût avoir fait le comte de Charolais, la Cour de France ne pourrait trouver mauvais qu'on eût des attentions pour sa qualité de prince du sang de France, il le fit prier de se rendre au palais. M. le Comte y fut sous le nom de comte de Dammartin, qu'il a toujours porté, tout le temps qu'il a été hors du royaume. L'Électeur le reçut avec toutes les marques de la plus haute considération. Il le garda quelques jours à la Cour et lui fournit ensuite de l'argent pour qu'il pût se rendre à Munich, où ce prince avait mandé à M. le Duc, son frère, de lui envoyer des remises et les équipages nécessaires pour la campagne qu'il allait faire.

M. le comte de Charolais ne trouva pas l'Électeur de Bavière à Munich, mais il n'en fut pas moins bien reçu. Mme l'Électrice, qu'il ne fut pas voir, ayant appris son arrivée, lui fit rendre tous les honneurs qui lui étaient dus. L'Électeur étant de retour à Munich fut charmé d'y trouver ce prince. Il s'offrit de faire sa paix en France et effectivement il fit approuver sa sortie du royaume à Mme la Duchesse et à M. le Régent. Les domestiques du comte étant arrivés, il partit pour la Hongrie et passa par Vienne, sans saluer l'Empereur ni l'impératrice douairière, sa cousine germaine. L'impératrice en fut offensée. Elle écrivit à Mme la Princesse, sa tante, aïeule du prince, et lui marqua qu'elle ne croyait pas qu'il convînt qu'un prince de la naissance de M. le comte de Charolais eût passé à Vienne pour servir dans l'armée impériale sans avoir vu l'Empereur. Les parents de M. le Comte lui firent des reproches du peu d'attention qu'il avait témoigné pour Leurs Majestés Impériales. Il s'excusa sur ce qu'il n'avait pas su quel traitement il devait demander, mais il reçut pour réponse, et M. le Régent le lui ordonna au nom du roi, d'aller chez Leurs Majestés Impériales au retour de la campagne.

Il la fit avec beaucoup de distinction, se ménageant si peu que le prince Eugène de Savoie lui en faisait souvent des reproches. Son plaisir était d'aller s'appuyer sur les parapets des retranchements et avec les arquebuses rayées

il tirait aux Turcs comme s'il eût tiré au blanc. Ceux-ci, à leur tour, ne le ménageaient pas et faisaient siffler les balles à l'entour de sa tête. M. le Comte assista à la bataille de Belgrade et vit prendre cette place. Il vint ensuite à Vienne et y passa quelques semaines. Il fut à l'audience de l'Empereur comme comte de Charolais et non incognito. L'Empereur le reçut debout à la Favorite. Il arriva même une aventure assez singulière. Le comte, peu informé du cérémonial, ne savait pas qu'il trouverait l'Empereur seul. En entrant dans le cabinet, il vit un homme assez simplement vêtu adossé contre une table. Le comte crut que c'était quelque gentilhomme. Cependant, après quelques moments, ayant jeté les yeux sur celui qui restait immobile, il aperçut la Toison d'or. Il se douta que ce pourrait être l'Empereur. Il s'avança, disant en lui-même qu'en tout cas il n'y avait pas grand mal à se méprendre. L'Empereur le reçut avec beaucoup de marques de distinction. Le comte lui baisa la main parce qu'on lui avait dit que c'était l'usage et que tous les princes le faisaient. Il passa ensuite chez les Impératrices et il eut lieu partout d'être content de la réception qu'on lui fit.

De Vienne, il revint à Munich. Il fit ensuite le voyage de toute l'Italie et logea à Rome chez le cardinal de la Trémoille, pour lors chargé des affaires de France. Après avoir repassé les monts, il revint à Munich, où il a passé dix-huit mois, toujours logé et défrayé lui et sa suite, par l'Electeur. Son Altesse Electorale lui entretenait une table de douze couverts et il y avait un train de chasse et des chevaux à ses ordres (1).

(1) « Quelques difficultés de rang, rapporte ailleurs Pöllnitz, empêchèrent le comte de manger en public avec l'Electeur et les princes. Son Altesse Electorale lui donna un certain nombre d'officiers, de pages et de valets de pied pour le service. On eut soin de ne choisir que des personnes qui parlaient français, mais cette précaution devint bientôt inutile, ce prince ayant appris l'allemand en très peu de temps au point que les paysans l'entendaient mieux que moi. J'en fis l'expérience un jour que j'avais l'honneur de l'accompagner à la chasse. Il me dit de demander quelque chose à un paysan qui me regarda de façon que je compris bien qu'il ne m'entendait point. M. le comte s'approcha et demanda lui-même ce

Ce prince, depuis son retour en France (1), fait sa principale occupation de la chasse. Il paraît peu à la Cour et ne se mêle nullement des affaires d'État. On a souvent parlé de le marier, mais il paraît qu'il ne penche point pour le sacrement, non plus que monsieur son frère cadet, le comte de Clermont, jeune prince d'une figure aimable, d'un naturel doux et qui, paraît-il, avait des sentiments dignes de sa naissance. Ceux qui l'approchent et le connaissent particulièrement m'ont affirmé qu'il avait toutes les qualités possibles pour être un jour un grand prince. Il paraît qu'on le destine à l'Église et Son Altesse Sérénissime jouit actuellement de plusieurs abbayes considérables; mais jusqu'à présent ce prince est vêtu en séculier et ne fait aucune fonction ecclésiastique. J'oubliais de vous dire, en vous parlant du comte de Charolais, que ce prince est gouverneur de la Touraine. Il a succédé en cette dignité à feu M. Dangeau, chevalier d'honneur de feu Mme la duchesse de Bourgogne. La Touraine, de son temps, n'était point comptée parmi les grands gouvernements. M. le Régent voulant en donner un à M. le comte de Charolais, après avoir accordé les survivances de tous les grands gouvernements, ne trouva pas d'autre moyen que de mettre la Touraine au rang des autres provinces.

Les trois princes, dont je viens de vous parler, ont pour mère Mme la duchesse, fille légitimée de Louis XIV et de Mme de Montespan. C'est une princesse qui a fait du bruit dans l'Europe, par son esprit, sa beauté et les agréments de sa personne. Quoique mère d'une nombreuse famille, on peut la compter encore au nombre des belles personnes de la Cour et il est certain que Mme la duchesse, étant avec les princesses ses filles, paraît plutôt être leur sœur que leur mère. Cette princesse est extrêmement riche. Ses gens d'affaires lui ont ménagé de grands fonds dans la conta-

qu'il souhaitait et le paysan le comprit aussitôt, et cela à cause de l'accent bavarois que ce prince avait fort bien attrapé. » (*Mémoires*, II, 25.)

(1) Il rentra à Chantilly le 1er mai 1720.

Marie-Anne de Bourbon (Mlle de Clermont).

Portrait de Nattier, gravure de Nargeat. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

gion des actions du Mississipi. Elle vit avec beaucoup de magnificence et elle vient de faire construire un hôtel qu'on peut mettre au rang des plus beaux édifices de l'Europe. Son Altesse Sérénissime partage son séjour entre la cour et la ville. Elle est aussi souvent à Chantilly auprès de M. le duc son fils.

Mme la princesse de Conti, seconde douairière, les princesses de Charolais, de Clermont et de Sens, sont ses filles et forment une des plus belles familles qui fût jamais. C'est dommage que des princesses aussi belles et aussi accomplies ne trouvent point à se marier. Leur grandeur s'oppose à leur établissement, et ce siècle a été beaucoup plus abondant partout en princesses qu'en princes. Mme la princesse de Conti, pensant à marier le prince son fils, vient d'acheter le bel hôtel que le comte de Belle-Isle a fait bâtir des sommes immenses qu'il a gagnées dans les actions du Mississipi (1). C'est là qu'elle compte de finir ses jours. Déjà elle paraît peu à la Cour. Le désagrément d'être obligées de s'habiller en éloigne beaucoup de princesses et de dames. Mme la princesse de Conti fut mariée fort jeune. Elle a eu deux fils. Il n'en reste plus qu'un, qui portait pendant la vie de son père le nom de comte d'Alais; il est aujourd'hui prince de Conti.

Mlle de Charolais rassemble en sa personne toutes les grâces imaginables. Elle a grand air, beaucoup de feu et de brillant dans l'esprit. C'est de toutes les filles de Mme la duchesse, celle qui lui ressemble le plus et dont les idées sont les plus vives. Pendant la régence de M. le duc d'Orléans, l'argent étant devenu d'une rareté extraordinaire, Mlle de Charolais parut au Palais-Royal, ayant deux louis d'or en guise de pendants d'oreille. M. le duc d'Orléans lui ayant demandé ce que c'était que cette nouvelle mode, elle lui répondit qu'il lui paraissait que les louis étaient plus rare que les diamants et qu'ainsi elle les portait comme

(1). Cet hôtel, d'une architecture très irrégulière, était situé entre le quai et ce qui est aujourd'hui la rue de Lille, près du pont Royal. La disgrâce du comte de Belle-Isle, en 1723, avait été le signal de sa ruine. (Barbier, *Journal*, I, 331-333.)

tels. Mlle de Charolais occupe le petit hôtel de Bourbon, qui appartenait autrefois à Anne de Bavière Palatine, veuve de Henry-Jules de Bourbon, prince de Condé, aïeule des princes et princesses de la maison de Condé. Cette princesse y a sa maison indépendante de celle de Mme la duchesse, mais elle suit ordinairement la Cour et comme elle aime beaucoup la chasse et qu'elle est très bien à cheval, elle est de toutes les parties du roi.

Mlle de Clermont joint à beaucoup de beauté un air de noblesse, de douceur et de modestie qui la distingue de tout ce qu'il y a de plus grand à la Cour. La médisance, qui ne respecte pas toujours le sang royal ici, n'a pu répandre son venin sur cette princesse et toute la Cour a toujours admiré sa sagesse et sa vertu. Elle est surintendante de la maison de la reine et en cette qualité elle fut avec les dames du palais au-devant de Sa Majesté à Strasbourg.

Mlle de Sens a de la beauté, des grâces et de la modestie. Elle a été élevée auprès de son aïeule, Mme la princesse; et après son décès, Mme la duchesse de Brunswick, sa grand'-tante, mère de l'impératrice Amélie, qui a passé les dernières années de sa vie en France, a eu soin de son éducation et en a fait une des plus aimables princesses de la terre.

La maison de Conti, qui forme la troisième branche des princes du sang, consiste aujourd'hui en deux douairières, un jeune prince et une princesse appelée Mlle de la Roche-sur-Yon. Mme la princesse de Conti, première douairière, est fille légitimée du roi Louis XIV et de Mlle de la Vallière. Cette princesse est célèbre par sa beauté, son esprit et son grand air, qu'elle conserve encore. Elle devint veuve très jeune. On prétend que le roi du Maroc l'avait demandée en mariage, mais beaucoup de gens m'ont assuré que c'était une fable (1). Quoiqu'il en soit, la chose n'était pas

(1) Mehemet Ben Aschan, amiral de Salé, avait été député par le roi du Maroc à Louis XIV. Pendant qu'il était à Paris, il entendit louer la beauté de la princesse de Conti et vanter son crédit auprès du roi. Pour se mettre à l'unisson, il s'avisa de dire que son maître

Marie-Thérèse de Bourbon, princesse de Conti.
Gravure de L. Cossin. (Bibl. Nat. Estampes.)

faisable et quand la religion n'eût pas été un obstacle, le roi Louis XIV n'aurait pas voulu sacrifier à un marabout une fille qui lui était chère et qui faisait l'ornement de la Cour. Mme la princesse de Conti, depuis la mort

avait vu le portrait de la princesse qui était dans l'équipage d'un chrétien tombé en esclavage, qu'il l'avait trouvée la plus belle personne du monde, si bien qu'il avait dit — discours singulier dans la bouche d'un Maure — que s'il avait une semblable femme dans son sérail, il croyait qu'il serait inutile d'en chercher d'autres. Répété partout, le propos se transforma en l'annonce que l'ambassadeur était venu demander la princesse en mariage pour son maître Muley Ismael. L'embarras même de Mehemet Ben Aschan à s'expliquer sur la romanesque aventure du portrait aux mains de l'esclave enlevé par les corsaires, parut réserve diplomatique. Bref, le prétendu mobile de l'ambassade fut, pendant quelques semaines, le sujet des conversations de tout Paris et on fit une chanson de la demande en mariage :

Votre beauté, grande Princesse,
Porte les traits dont l'amour blesse
Jusques aux plus sauvages lieux.
L'Afrique avec vous capitule,
Et les conquêtes de vos yeux
Vont plus loin que celles d'Hercule.
S'il est bien vrai qu'il vous adore,
Que je plains ce pauvre roi maure
D'être sensible à vos appas.
En vain, envers vous il s'applique,
La France ne donnera pas
Son ange au diable de l'Afrique.

du Dauphin son frère, n'a plus paru en public. Elle voit la reine et le roi en particulier, dans le cabinet de Leurs Majestés. Ses occupations sont des œuvres de piété et de charité et sa vie un exemple de vertu. Elle demeure ordinairement à Paris dans son hôtel qui a de la beauté et de la magnificence : il appartenait autrefois au maréchal duc de Lorges.

Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes.
Gravure d'après un tableau du Musée de Versailles.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

Les princes légitimés, fils de Louis XIV, sont le duc du Maine et le comte de Toulouse. Le premier est grand maître de l'artillerie, colonel-général des Suisses et Grisons et gouverneur de Guienne. Il a épousé Louise-Bénédictine de Bourbon-Condé dont il a eu deux fils et une fille. Le duc du Maine possède la souveraineté de Dombes que feu Mademoiselle, fille de Gaston de France, fils d'Henri IV, lui laissa par testament. Ce prince a servi avec distinction dans sa jeunesse. Il a le malheur de boiter, mais il a une piété vraiment chrétienne et un génie supérieur. Le feu roi le distinguait par-dessus tous ses enfants et il en donna un témoignage éclatant en le nommant surintendant de l'éducation du roi Louis XV et en parta-

geant l'autorité de la Régence entre lui et M. le duc d'Orléans, à qui il l'aurait volontiers entièrement ôtée, si la naissance de Son Altesse Royale ne la lui avait donnée de plein droit. Quelques années auparavant, le même roi, par une déclaration la plus solennellement enregistrée qui fût jamais, avait reconnu le duc du Maine, le comte de Toulouse et leur postérité habiles à succéder à la couronne, au défaut des princes légitimes. Les princes du sang, par respect pour Louis XIV devant qui tout fléchissait, ne s'opposèrent point à une déclaration qui leur était si peu honorable. Mais au commencement du règne de Louis XV ils intentèrent procès à ce sujet aux princes légitimés. L'arrêt qui les appelait à la succession de la couronne fut révoqué et le comte de Toulouse conserva seul les honneurs attachés à la dignité de prince du sang. Le duc du Maine et ses enfants furent dépouillés de ces grandes prérogatives et réduits au rang de leur pairie. Quelques années après, il a plu au roi de rendre les mêmes honneurs au duc du Maine et à ses fils, le prince de Dombes et le comte d'Eu, mais ces princes demeurent exclus de la couronne.

Je vous ai déjà rapporté comment Monsieur le Duc avait privé le duc du Maine de la surintendance de l'éducation de Louis XV. Ce né fut pas la seule mortification qu'eut à essuyer ce prince. C'était un temps où il paraissait qu'on ne pensait qu'à détruire ce qu'avait fait Louis XIV. Avec les emplois et les honneurs, il perdit encore la liberté. Il fut accusé d'être d'intelligence avec le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, qui tâchait d'exciter les Français à une révolte contre le Régent, en leur promettant l'alliance du roi son maître. Le duc du Maine fut arrêté et conduit prisonnier à Doullens en Picardie, où il fut étroitement gardé. Ceux qui sont le moins attachés à ce prince conviennent qu'il supporta ce revers de fortune avec une constance héroïque. J'ai ouï dire à des gens qui étaient chargés du soin de le garder qu'ils ne le virent pas un moment démentir cette tranquillité et cette douceur qui accompagnent toutes ses actions.

La duchesse du Maine n'apprit pas sa disgrâce avec la même tranquillité. Née avec toute la fierté du grand Condé, son aïeul, elle s'emporta contre le Régent, mais particulièrement contre Monsieur le Duc, son neveu, qu'elle regardait comme l'auteur de ses maux. On prétend qu'avant sa détention, le duc du Maine lui-même éprouva ses reproches. C'était le jour que Louis XV vint au Parlement tenir son premier lit de justice, dans lequel le duc du Maine fut dépouillé de la part que le testament du feu roi lui donnait à la régence. Au sortir du Parlement, ce prince étant rentré chez lui, y trouva sa femme inquiète de savoir ce qui s'était passé. Il lui en rendit un compte exact. La duchesse ne put retenir son dépit et regardant son époux avec indignation : « Il ne me reste donc que la honte de vous avoir épousé! » lui dit-elle. Lorsqu'elle reçut ordre de céder à Monsieur le Duc l'appartement qu'elle occupait aux Tuileries pendant que le duc du Maine était surintendant de l'éducation du roi : « Oui, je le céderai, » dit-elle. En même temps, elle ordonna qu'on le démeubla et pour que la chose allât plus vite, elle cassa les miroirs, les porcelaines et tous les meubles de cette sorte.

Cependant, lorsqu'elle fut arrêtée et pendant la détention même, on ne lui entendit proférer ni plaintes ni murmures. Elle supporta la disgrâce avec cette supériorité qu'on admire en elle, qui la met si fort au-dessus des autres femmes et qui la fait aller de pair avec tout ce qu'il y a de grands hommes.

M. le duc et Mme la duchesse du Maine sont souvent à Sceaux, belle maison peu distante de Paris sur le grand chemin d'Orléans, bâtie par Jean-Baptiste Colbert. Ils y ont toujours une brillante cour. Mme la duchesse aime les sciences et les arts. Tout ce qu'il y a de gens de lettres la regardent comme leur protectrice et il se fait peu d'ouvrages en vers dont les premiers ne soient pour elle. En lui faisant dernièrement ma cour, on y lut une pièce sur deux rimes, qui fut fort applaudie. Je vous en envoie ci-joint la copie.

LETTRE D'UN GENTILHOMME

RETIRÉ DU MONDE A UN DE SES AMIS

Je vois régner sur ce rivage
L'Innocence et la liberté.
Que d'objets dans ce paysage,
Malgré leur contrariété,
M'étonnent par leur assemblage :
Abondante frugalité,
Autorité sans esclavage,
Richesse sans libertinage,
Charges, noblesse sans fierté.
Mon choix est fait. Ce voisinage
Détermine ma volonté.
Bienfaisante divinité,
Ajoutez-y votre suffrage.

Disciple de l'adversité,
Je viens faire dans le village
Le volontaire apprentissage
D'une tardive obscurité.
Aussi bien de mon plus bel âge
J'aperçois l'instabilité.
J'ai déjà de compte arrêté,
Quarante fois vu le feuillage
Par le zéphir ressuscité.
Du printemps j'ai mal profité;
J'en ai regret et de l'été
Je veux faire un meilleur usage.

J'apporte dans mon ermitage,
Un cœur dès longtemps rebuté
Du prompt et funeste esclavage,
Fruit de la folle vanité.
Paysan sans rusticité,
Ermite sans patelinage,
Mon but est la tranquillité.
Je veux pour unique partage,
La paix d'un cœur qui se dégage
Des filets de la volupté.

L'incorruptible probité,
De mes aïeux noble héritage,
A la Cour ne m'a point quitté.
Libre et franc, sans être sauvage,
Du courtisan fourbe et volage
L'exemple ne m'a point gâté.
L'infatigable activité,

Agnes Berthelot de Pleneuf, marquise de Prie.

Portrait peint par Van Loo, gravé par Chéreau jeune.

(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

Reste d'un utile naufrage,
Mes études, mon jardinage,
Un repas sans art apprêté,
D'une épouse économe et sage
La belle humeur, le bon ménage
Vont faire ma félicité.

C'est dans ce port, qu'en sûreté
Ma barque ne craint point l'orage.
Qu'un autre à son tour emporté,
Au gré de sa cupidité,
Sur le sein de l'humide plage,
Des vents ose affronter la rage;
Je ris de sa témérité,
Et lui souhaite un bon voyage.
Je réserve ma fermeté
Pour un plus important passage;
Et je m'approche avec courage
Des portes de l'éternité.

Je sais que la mortalité
Du genre humain est l'apanage,
Pourquoi seul serais-je excepté?
La vie est un pèlerinage :
De son cours, la rapidité
Loin de m'alarmer, me soulage.
De sa fin, quand je l'envisage,
L'infaillible nécessité
Ne me saurait faire d'outrage.
Brûlez de l'or empaqueté,
Il n'en périt que l'emballage :
C'est tout. Un si léger dommage
Devrait-il être regretté?

Le prince de Dombes, fils aîné du duc du Maine, est beau, grand et bien fait. Il est reçu en survivance dans les charges de Monsieur son père. Je ne sache point que le comte d'Eu ait des emplois. Ces princes sont ordinairement à la Cour. Mlle du Maine est une très aimable princesse, dont l'éducation a très bien répondu à la naissance et qui pour les manières et la politesse est digne fille de sa mère.

Le comte de Toulouse, grand amiral de France, est le second fils du roi Louis XIV et de Mme de Montespan. Il a commandé dans la dernière guerre l'armée navale de France. C'est un seigneur des plus beaux et des mieux faits de la Cour. Il est noble et magnifique dans tout ce qu'il

fait. On le dit généreux. Il est d'une grande politesse et a toujours été considéré, autant par son mérite que par son rang de prince légitimé, qu'il a su conserver pendant qu'on en dépouillait son frère. On a cru longtemps que ce prince ne se marierait point, et que ses grands biens passeraient aux enfants du duc du Maine. Cependant il s'est marié depuis quelques années avec Marie-Victoire de Noailles, veuve du marquis de Gondrin, fils du duc d'Antin, duquel elle avait un fils, qui est aujourd'hui duc d'Épernon. Cette princesse a donné à M. le comte de Toulouse un fils qui porte le nom de duc de Penthièvre, titre qui donne au comte de Toulouse le rang de pair au Parlement. Ce prince, depuis son mariage, fait son séjour ordinaire à Rambouillet où le roi fait souvent des parties de chasse. Sa Majesté témoigne beaucoup de considération pour Mme la comtesse de Toulouse, ce qui donne le crédit à cette princesse de parler avec liberté à Sa Majesté. Les Français prétendent que c'est elle qui a fait démettre Monsieur le Duc du ministère. Il est certain que le roi était à Rambouillet, lorsque le duc de Charost vint annoncer à Monsieur le Duc que l'intention de Sa Majesté était qu'il se démît de sa charge de premier ministre. Monsieur le Duc était à Versailles, lorsqu'il reçut cette fâcheuse nouvelle. On dit qu'il demanda à parler au roi et à la reine, mais que le duc de Charost lui dit qu'il avait ordre de le faire partir pour Chantilly. Son Altesse Sérénissime obéit et il ne parut pas que la perte de son autorité l'affligeât. Ce prince eut plus de chagrin de voir éloigner ses amis et ses créatures. La marquise de Prie, dame de la reine, qu'il honorait de sa plus particulière estime, reçut ordre de quitter la Cour et de se retirer en Normandie, où elle avait acquis pendant sa faveur des terres considérables. Les frères Páris, ces objets de la haine publique, furent dépouillés de leur autorité. M. le Blanc rentra dans le ministère. M. de Belle-Isle obtint la liberté et le commandement des troupes du gouvernement de Metz et des trois Évêchés. Mme de Prie eut la douleur de voir sa place de dame du palais occupée par la fille de M. le Blanc dont elle était ennemie et qu'elle

avait tâché de perdre. Cette dame ne put résister longtemps à sa disgrâce : accoutumée à dominer, elle ne pouvait s'accoutumer à la retraite. Elle languit quelque temps et enfin elle mourut d'une colique qui lui causa des maux effroyables. Elle a été peu regrettée parce qu'elle s'était fait peu d'amis. L'ambition et l'intérêt l'occupaient uniquement. Elle croyait sa disgrâce impossible et le peu de réflexion qu'elle avait fait sur une révolution de fortune lui rendit la sienne plus insupportable. Je vous parlerai à l'avenir du cardinal de Fleury et des personnes qui tiennent le premier rang à la Cour. Car aujourd'hui, la plume me tombe des mains. Il est une heure après minuit. Pour peu que je continuasse d'écrire, je vous marquerais mes rêves.

V

Versailles, 1er mai 1732. — Le cardinal de Fleury, par sa dignité de cardinal et plus encore par la qualité de dépositaire de l'autorité royale, occupe la première place dans l'Etat après les princes du sang. Ce prélat, dans un âge fort avancé, conserve une vigueur et une force d'esprit admirables. Sa taille est au-dessus de la médiocre, sa physionomie est heureuse et la fortune ne l'a point démentie. Il est humble, doux et civil. Vous savez qu'il a été évêque de Fréjus. Il avait résigné son évêché pour n'avoir point de charges d'âmes, lorsque le feu roi Louis XIV le nomma par son testament précepteur du jeune Dauphin, aujourd'hui le roi Louis XV. Ce fut presque l'unique article du testament de Louis-le-Grand que le Régent exécuta. M. de Fréjus sut si bien ménager le jeune monarque que ce prince lui donna toute son affection. Elle s'est toujours accrue depuis, de sorte qu'aujourd'hui on peut dire à la lettre que le cardinal de Fleury est le dépositaire de l'autorité royale. Le Régent, prince pénétrant s'il en fut jamais, s'aperçut aisément de l'ascendant que M. de Fréjus prenait sur le jeune monarque. Il en appréhenda les suites et ne pensa qu'au moyen d'éloigner ce prélat de la Cour. Dans cette intention il lui offrit l'archevêché de Reims, qui était vacant par le décès du cardinal de Mailly; mais M. de Fleury, qui s'était démis de l'évêché de Fréjus pour n'avoir point de charges d'âmes, n'avait garde d'accepter un des plus grands évêchés du royaume. Il le refusa. Le duc d'Orléans, qui voulait parvenir à ses fins, lui offrit de le faire cardinal. Il espérait que la mauvaise santé du pape procurerait bientôt un conclave et que M. de Fréjus serait obligé d'aller à Rome. Il l'aurait fait rester dans cette ville sous prétexte de ménager les affaires du roi et le jeune monarque se serait insensiblement accoutumé à ne point voir son favori. Mais M. de Fleury vit le piège qu'on lui tendait. Le chapeau rouge ne

l'éblouit point. Il était persuadé qu'en demeurant auprès du roi, il aurait le chapeau quand bon lui semblerait. Il remercia donc le duc d'Orléans et lui dit qu'il n'avait pas des vues si ambitieuses, et qu'il préférait sa place dans le conseil du roi à toutes les dignités que sa bonté lui destinait. Il fallut donc que le duc d'Orléans dissimula le chagrin que lui causait la modération du prélat. Il n'osa point user de son autorité. Il n'y avait pas longtemps qu'il avait exilé à Lyon le maréchal de Villeroi. Le peuple en avait assez murmuré. Éloigner le précepteur ç'aurait été faire crier toute la France. M. de Fréjus demeura à la Cour comme membre du conseil privé. Il n'y avait point de courtisan plus assidu. Il supporta ainsi le ministère du cardinal Dubois, du duc d'Orléans et de Monsieur le duc. Pendant ce temps-là, il ne se renferma pas dans les bornes de sa charge. Au mariage du roi, il accepta celle de grand aumônier de la reine. Par là, il s'attachait plus étroitement à la Cour. M. le duc ayant été disgracié, le roi offrit la place de premier ministre à M. de Fréjus. Ce prélat accepta ce poste éminent, à condition toutefois qu'il ne serait point contraint de prendre le titre de premier ministre et qu'il rendrait toujours compte de toutes choses au roi.

L'évêque de Fréjus étant devenu ainsi maître de l'État, il était juste qu'il fût décoré de la pourpre pour donner plus d'éclat à son caractère. Cependant, la France n'avait point de chapeau à prétendre. Le nombre de ses cardinaux était rempli. L'Empereur avait un chapeau à demander. Le roi le pria de le céder pour son premier ministre et l'Empereur, charmé de faire plaisir au roi et de récompenser en quelque manière les sentiments pacifiques du ministre, lui donna la nomination. Le pape Benoît XIII envoya la barette à l'évêque qui prit alors le nom de cardinal de Fleury. C'est sous ce nom qu'il gouverne aujourd'hui l'État, non avec l'applaudissement général des Français, (1) parce

(1) Les Français goûtaient moins cet honneur pacifique et l'attribuaient au grand âge du cardinal. Quand, en août 1742, il voulut régler amiablement les affaires de Hongrie, sa longanimité fit

que la chose est impossible, mais du moins avec l'approbation de son roi, des étrangers et de tout ce qu'il y a de gens dans le royaume véritablement informés de l'état de la France et de l'Europe. Au reste, les moins affectionnés à M. le cardinal sont obligés de respecter son désintéressement et son intégrité. On ne saurait l'accuser d'amasser des richesses, ni de penser à l'agrandissement de sa famille. Il néglige peut-être trop des parents qu'on dit être personnes de mérite.

La dépense du cardinal est aussi bornée que sa dignité le permet. Il est très réglé dans ses mœurs et dans sa manière de vivre. C'est sans doute le grand régime qu'il observe qui le maintient dans cette vigueur où il est. Il travaille avec beaucoup d'application et je ne pense pas qu'on puisse lui reprocher d'employer du temps à ses récréations.

Les Français (je parle de ceux qui espèrent de faire fortune dans les armes) blâment son inclination pour la paix. « Nous sommes méprisés, disent-ils. Nos voisins font des traités et des alliances sans nous et la France n'est plus ce qu'elle était du temps de Louis XIV. » Je ne prétends point faire ici le panégyrique du cardinal, mais je ne puis m'empêcher de vous faire connaître combien sont peu solides les raisonnements de ceux qui blâment sa conduite quant aux affaires étrangères. Je ne me mêle point des affaires intérieures du royaume, quoique très persuadé que la droiture du cardinal et son zèle pour le roi le portent à faire de son mieux. Je veux seulement vous laisser juger si son inclination pour la paix est blâmable. Il a trouvé en entrant dans le ministère les coffres du roi épuisés et le royaume dans un état qui demandait du repos plutôt qu'une guerre, dont l'événement est toujours incertain. Mais, après cela, à qui faire la guerre? Sur quel prétexte? Qui est-ce qui insulte la France? Et qui lui demande autre

---

murmurer. « Sa tête ne peut plus suffire, » disait Barbier qui félicitait Louis XV d'avoir su lui résister, d'avoir dit même qu'il n'entendrait aucune proposition de la reine de Hongrie que quand il aurait le dessus. « Il pense en roi, » remarquait Barbier. (*Journal*, III, 372-373.)

chose que son amitié? Les paix d'Utrecht et de Bade et tous les traités faits depuis sous la régence du duc d'Orléans n'ont-ils pas réglé les intérêts de l'Europe? L'Angleterre n'a-t-elle point recherché avec empressement l'alliance de la France? L'Empereur a-t-il paru moins la désirer? L'Espagne même, oubliant le renvoi de l'Infante, n'est-elle pas rentrée dans ses anciens engagements avec cette Couronne aussitôt que le cardinal de Fleury a été chargé du ministère? En quoi les Français peuvent-ils donc se croire méprisés par leurs voisins. Je prétends prouver au contraire que Louis XV, sous le ministère du cardinal de Fleury, loin d'être négligé a été autant recherché par les puissances étrangères que Louis XIV dans toute sa gloire qui lui attira le titre de Louis-le-Grand. Lorsqu'il s'est agi d'abolir la compagnie d'Ostende, quels mouvements l'Angleterre et la Hollande ne se sont-elles pas données pour attirer le roi dans leur querelle? Que n'a point fait l'Empereur pour l'attirer dans son parti? Tout était incertain, tandis que la France demeurait indéterminée. Les Anglais et les Hollandais se préparaient à attaquer l'Empereur et ce monarque à se défendre. Le cardinal fait déclarer le roi pour les puissances maritimes. Aussitôt l'Empereur abolit la compagnie d'Ostende. Qu'aurait-on obtenu de plus par la guerre?

Lorsqu'il s'est agi d'introduire l'infant don Carlos en Italie, quelles démarches, quelles sollicitations les puissances intéressées n'ont-elles point employées, soit pour attirer Louis XV dans leur parti, soit pour lui faire observer la neutralité? Le comte de Zinzendorff, venu de Vienne exprès à Versailles, pour y traiter du repos de l'Italie, me paraît être une preuve que l'Empereur ne néglige pas tant la France que les esprits inquiets et malintentionnés tâchent de le persuader. De bonne foi, si la France n'eut point menacé d'attaquer l'Empereur en cas qu'il ne consentît point à l'introduction de l'Infant en Toscane, Sa Majesté Impériale aurait-elle cédé aux simples menaces de l'Espagne? Ce monarque est assez bien établi en Italie pour ne rien craindre de cette Couronne et si l'équité et la

justice n'accompagnaient pas toujours les actions, il lui était aisé de s'emparer des Etats de Toscane. Il aurait été très difficile aux Espagnols de l'en déloger, eux qui n'ont pu prendre Gibraltar et qui n'auraient peut-être jamais soumis Barcelone sans l'assistance des Français. Le cardinal de Fleury fait déclarer le roi en faveur de l'Infant. Il menace de se joindre aux Espagnols et aux Anglais. L'Empereur, voyant toute l'Europe contre lui, mais particulièrement la France qui lui peut porter les plus rudes coups, cède en temps et accorde tout ce qu'on lui demande. Y a-t-il rien de plus glorieux pour le cardinal? Et pourquoi faire la guerre si par de simples menaces on arrive à obtenir ce que l'on veut?

Portrait peint par H. Rigaud et Autreau, gravure de Roy. (Bibliothèque Nationale. Estampes).

Mais disent les malintentionnés, nous achetons la paix de tout le monde par notre argent. Ce n'est pas le défaut du cardinal de prodiguer l'argent du roi. Je ne sache pas qu'il en donne à personne, si ce n'est les subsides accordés aux Couronnes de Danemark et de Suede. Si c'est là acheter la paix, Louis XIV et le Regent, après lui, ont fait

de plus grandes profusions et peut-être avec moins de fruit et il serait facile de démontrer que pour déloger les Espagnols de la Sicile, le Régent a fait passer plus d'argent dans un mois en Allemagne et en Angleterre que le cardinal n'en donne par année aux Couronnes du nord dont l'une est, depuis un temps infini, accoutumé à tirer des subsides de la France. Cependant, on n'a point accusé M. le Régent d'acheter la paix de ses voisins parce que, pour acheter la paix, il fallait quelqu'un qui voulût lui faire la guerre. Or, il est certain qu'aucune puissance ne pensait alors ni ne pense encore à attaquer la France. Qu'elle reste paisible, on l'y laissera.

Mais aussi quand la justice ne maintiendrait pas le cardinal dans les sentiments pacifiques et qu'il voudrait céder à l'impétuosité des Français, je voudrais bien savoir si ceux qui désirent la guerre sont bien assurés que l'événement en fût favorable et si, une fois commencée, il dépendrait d'eux de la terminer toutes les fois qu'ils le jugeraient convenable à leurs affaires? Mais je suppose que tous les événements répondent à leurs désirs et que la guerre soit heureuse, quelle acquisition peut faire la France, qui ne lui soit plus à charge que profitable? Plus elle étendra ses frontières, plus elle se fera d'ennemis et plus elle sera obligée d'entretenir des troupes. Les frontières du royaume sont assurées. Quelques villes de plus, une province même sont-ils des objets pour un roi de France et valent-ils le sang et les sommes qu'ils coûteraient à acquérir? Non, en vérité le cardinal a raison, et n'en déplaise aux Français, ils ne savent ce qu'ils veulent. Combien n'ont-ils pas désiré la paix? A peine en goûtent-ils les fruits qu'ils veulent la guerre. Si le cardinal l'entreprenait et que les suites fussent fâcheuses, n'en rejetterait-on pas la faute sur lui? Ce serait pour le coup que l'on dirait qu'il ne convenait pas à un prêtre de faire la guerre. Je crois que le cardinal de Fleury a de fortes raisons de faire ce qu'il fait. Les Français, accoutumés au règne de Louis XIV, toujours entremêlé de grands événements, ne sauraient s'accoutumer à un règne plus uni. Il faut espérer qu'ils s'y feront. Quoi qu'ils fassent,

il paraît que le cardinal est fort tranquille sur tout ce qu'on peut dire de lui. Comme il sait qu'il n'a rien à se reprocher et qu'il a toujours préféré le bien public à son intérêt particulier il ne craint point de révolution dans la fortune. Il sait que l'innocence va toujours la tête levée et que le véritable mérite est au-dessus de l'envie et de la malice.

M. Daguesseau, chancelier de France, est le premier magistrat du royaume et sa charge a de si grandes prérogatives que le roi même ne saurait la lui ôter. Il a succédé dans cette éminente dignité à M. Voisin qui, étant ministre de la guerre, fut fait chancelier par Louis XIV lorsque M. de Pontchartrain se démit de cette charge pour consacrer à Dieu le reste de ses jours dans la retraite. M. Voisin étant mort subitement au commencement de la régence du duc d'Orléans, Son Altesse Royale nomma chancelier en sa place M. Daguesseau, qui était pour lors avocat général. Toute la France applaudit à ce choix. Tout le monde était persuadé de la candeur et de l'intégrité du magistrat. On ne doutait pas qu'il ne fût l'équité et la justice et, en effet, il répondit très bien à l'attente du public. Mais comme le vrai mérite est toujours le plus envié, il s'éleva bientôt une cabale contre son intégrité. M. Daguesseau refusa de mettre le sceau à des édits qu'il croyait contraires au bien de l'État. Le duc d'Orléans en fut irrité. Il exila le chancelier à Fresnes, belle maison que ce ministre a près de Meaux. Les sceaux furent donnés à M. d'Argenson, lieutenant de police, avec le titre de garde des sceaux, ce qui était anciennement une pure commission, mais que le Régent voulut alors ériger en charge. Le Parlement de Paris cria beaucoup contre cette nouveauté; mais le Régent, après tout, sut se faire obéir. Après la mort de M. d'Argenson, le chancelier fut rappelé et les sceaux lui furent rendus (1),

(1) « Dès qu'il fut arrivé, dit quelque part Pollnitz, la place Vendôme ou de Louis-le-Grand, où logeait M. Daguesseau, fut indiquée pour le commerce des actions qui se faisait auparavant à la rue Quincampoix et l'on trouva un matin une affiche à l'hôtel du chancelier avec ces paroles : *Et homo factus est et habitavit cum nobis.* »

mais ce ne fut pas pour longtemps. Le Régent, qui ne voulait que des ministres qui sussent obéir, disgracia une seconde fois le chancelier qui s'opposait à ses volontés, et donna les sceaux à M. d'Armenonville. Celui-ci étant mort sous le ministère du cardinal de Fleury, les sceaux furent donnés à M. Chauvelin qui, au titre de garde des sceaux, joint encore la charge de ministre et secrétaire d'État des Affaires étrangères. Le chancelier, depuis quelque temps, a été rappelé. Il assiste au conseil, mais sa charge a perdu son plus beau lustre depuis que les sceaux en sont séparés.

M. Chauvelin, garde des sceaux, ministre et secrétaire d'État des Affaires étrangères, doit son élévation au cardinal de Fleury qui paraît lui donner toute sa confiance. Ce ministre passe pour être très laborieux, doux et civil. Les ministres étrangers se louent beaucoup de lui et il leur fait oublier MM. de Torcy et de Morville : le premier, de la maison de Colbert, ministre des Affaires étrangères sous Louis XIV, homme pour ainsi dire né dans le ministère et dont les grands et bons services ont été fort applaudis, mais plus récompensés par les applaudissements de l'Europe que par les bienfaits de la Cour. L'autre est fils du feu garde des sceaux d'Armenonville. Il avait acquis une grande réputation dans les ambassades de Hollande et au congrès de Cambrai. Ce ministre ayant demandé à se retirer, M. Chauvelin lui à succédé.

Le comte de Maurepas, petit-fils du chancelier de Pontchartrain est fils du comte de Pontchartrain, secrétaire d'État du département de la marine sous le roi Louis XIV. Il est entré extrêmement jeune dans le ministère et s'est conduit d'une manière à se faire des amis et des créatures. Je n'ai encore entendu qu'une voix sur son chapitre : tout le monde m'en dit du bien. Mais il n'en est pas de même de ses secrétaires ou premiers commis. Les marins pestent souvent contre les airs d'importance de quelques-uns de ces scribes, attentifs à surprendre la bonne foi du ministre en faveur de leurs créatures au préjudice d'autres sujets qui le méritent mieux.

Le comte de Saint-Florentin est de la maison de Phe-

lipeaux, ainsi que le comte de Maurepas qui a épousé sa sœur. Il est fils de M. de la Vrillière, secrétaire d'État. Le Régent lui avait accordé la survivance de la charge de son père, lorsqu'à peine il avait vingt ans. M. de la Vrillière étant mort peu de temps avant le mariage du roi, M. de Saint-Florentin entra dans sa charge. Il a le département des affaires ecclésiastiques. Il est marié depuis quelques années avec la fille de feu le comte de Platen, grand chambellan et grand maître héréditaire des postes du Hanovre. Ce mariage s'est fait sans que les deux époux se connussent. Mlle de Platen, de luthérienne est devenue catholique. Madame sa mère, une des femmes du monde pour qui j'ai eu le plus de vénération et dont la mémoire m'est encore respectable, la conduisit en France. M. de Saint-Florentin a lieu d'être content du choix qu'il a fait. Mme de Saint-Florentin joint à beaucoup d'agréments des sentiments très nobles et une vertu que la médisance a été obligée de respecter. Lorsqu'elle épousa M. de Saint-Florentin, le roi de la Grande-Bretagne, George Ier, lui assura pour quarante-cinq ans, quarante mille livres de pension

Jean-Frédéric Phélipeaux, comte de Maurepas.
Gravure de Petit.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

sur les fonds d'Angleterre. Le roi George II, en parvenant au trône, a confirmé la même pension, Mme de Saint-Florentin étant allée à Londres la solliciter avec Mme de la Vrillière, aujourd'hui duchesse de Mazarin, sa belle-mère.

M. d'Angervilliers, ci-devant intendant d'Alsace, a le département de la guerre. Il a succédé dans sa charge de secrétaire d'État à M. Le Blanc qui l'était pour la seconde fois lorsqu'il mourut à Versailles. Il avait été supplanté par M. de Breteuil sous le ministère de Monsieur le Duc et il avait débusqué le même M. de Breteuil, chancelier de la reine sous le ministère du cardinal de Fleury. Vous voyez par là que le ministère de la Guerre a été changé bien des fois en peu d'années. Il y a apparence qu'il est pour toujours entre les mains de M. d'Angervilliers, dont l'application, la vigilance et la droiture sont fort vantées par les officiers et par tous ceux qui ont affaire à lui. Je vous ai parlé de ce ministre en vous écrivant de Strasbourg : je n'ai rien à ajouter au bien que je dois vous en avoir dit alors.

Si le ministre de la Guerre a été souvent changé dans ces dernières années, le contrôleur général des finances l'a été encore davantage. Depuis l'année 1711 que je suis venu pour la première fois à Paris jusqu'à aujourd'hui j'ai connu sept contrôleurs généraux, sans qu'aucun soit mort en charge. On pourrait bien comparer cette charge à celle de grand vizir, briguée pareillement et également funeste à ceux qui en sont revêtus.

De tous ceux qui ont exercé le scabreux emploi de contrôleur général en France, il n'y en a point dont la fortune ait été plus éclatante et plus passagère que celle de Jean Law. Cet homme, dont bien des gens ont écrit et parlé sans le connaître et suivant leurs passions (1), était Écossais

(1) L'opinion de Barbier sur le système est très nette : « Depuis le ministère de Law, il n'y a eu que des friponneries insignes, un bouleversement général de l'État et la ruine de presque tous les bons particuliers. » Quant au but et à la fin visés, il n'hésite pas à les définir : « C'est un jeu de gobelets qui a duré deux ans pour attirer dans les coffres du Régent tout l'argent du royaume. »

d'origine. Né dans une fortune très bornée et avec d'ardents désirs de l'améliorer, il avait parcouru divers pays de l'Europe et le jeu avait été sa principale ressource. En Italie, il gagna des sommes considérables, surtout à Gênes. Ce fut là qu'il enfanta tous les projets qu'il a mis à exécution en France. Il est vrai qu'il ne vint dans ce royaume, qu'après avoir offert ses services au roi de Sardaigne, Victor-Amédée. Ce prince lui dit que ses États étaient trop petits pour y mettre à exécution un si grand dessein, mais que la France était le théâtre où il devait penser à se faire valoir et qu'il lui conseillait de s'y rendre. « De l'humeur dont je connais les Français, ajouta le roi, je suis sûr qu'ils goûteront vos projets. » Jean Law suivit l'avis du monarque. Il exposa son système au Régent. Ce prince l'approuva (1) et il se vit en peu de temps le maître absolu de la fortune des Français. Comme il était protes-

(1) Rien n'est amusant comme de suivre dans la correspondance de Madame, princesse palatine, mère du Régent, la marche de son enthousiasme et de son désenchantement à l'égard de Law. « Il ne s'est rien passé de neuf, écrit-elle le 31 août 1719, si ce n'est une foule de choses concernant les finances, mais je ne peux vous les conter, je n'y comprends rien. Je ne sais que ceci : mon fils a trouvé avec un Anglais, M. Law, le moyen de payer en un an toutes les dettes du roi qui se montent à 200 millions. » Puis, le 1er octobre : « Ceux qui parlent mal de M. Law et de sa banque le font par jalousie pure. On ne peut rien voir de mieux : il paie les dettes monstrueuses du roi et diminue les impôts. Il allège donc les charges qui pèsent sur le peuple. Le prix du bois a diminué de moitié. Tout, l'entrée que paient le vin, la viande et tout ce qu'on apporte à Paris, a été diminué. Cela cause une grande joie au populaire, comme bien vous pensez... M. Law est un homme bien poli, un brave homme. Je l'ai en haute estime. » Mais bientôt la note change : le brave homme devient un maudit. Le 11 juin 1720 Madame écrit : « A en juger par les bruits qui courent, nous sommes dans de mauvais draps. Je voudrais que Law et sa magie noire et son système fussent au Blocksberg (le Brocken, rendez-vous des sorcières) et que jamais ils n'aient pénétré en France. » Enfin, le 15 août, Law est jeté à l'eau. « Quoi qu'on ait pu me dire en faveur du système de M. Law, je n'y ai non seulement jamais rien compris, mais, de plus, j'ai toujours fermement cru que l'affaire finirait mal. Je ne sais pas farder la vérité. Aussi ai-je dit franchement à mon fils ma façon de penser. Il me répondit que je jugeais mal la chose parce que je ne la comprenais pas bien. Il a voulu me l'expliquer, mais plus il en parle, moins je comprends. » (*Correspondance de Madame, duchesse d'Orléans* trad. Jaeglé, III, 39, 48, 76, 81.)

tant, il fit son abjuration dans l'église des Récollets de la ville de Melun, du diocèse de Sens, au mois de décembre à719, entre les mains de l'abbé Tencin (1). Il fut fait contrôleur général au mois de janvier suivant; mais il quitta cette charge dès le mois de juin, et sortit de Paris brusquement le 13 décembre de l'année 1720 (2); et après avoir été quelque temps sans savoir où se fixer, sa patrie ne lui convenant pas, il est mort à Munich. La plupart des Français l'accusent d'avoir épuisé la France et d'avoir fait passer des sommes immenses dans les pays étrangers. Je ne sais ce qui en est, mais il est certain que Law, après sa

(1) L'abbé de Tencin devint par la suite archevêque d'Embrun et fameux adversaire des jansénistes.

(2) « En prenant congé de mon fils, rapporte la Palatine, Law lui a dit : « Monseigneur, j'ai fait de grandes fautes; je les ai faites parce que je suis homme, mais vous ne trouverez ni malice, ni friponnerie dans ma conduite. » (Brunet, *Correspondance de Madame*, II, 295-296.) Naturellement on chansonna ce brusque départ. On faisait dire au financier malheureux :

Si les robins mettaient sur moi la patte,
J'en aurais la gratte;
Je plaindrais mon sort
Malgré tout mon support.
A l'ombre mis pour ma belle entreprise,
Oui, de Pierre Encise
J'aurais pour maison
L'ennuyeuse prison.
Là détenu, sans avoir d'espérance
De sortir de France,
Il faudrait compter.
J'aurais à déchanter.
Je voudrais faire en vain le diable à quatre.
L'on saurait rabattre
Par un long torquet
Ma gloire et mon caquet.
Faudrait subir rude interrogatoire,
Trouver en matière
L'argent que j'ai pris
Aux trois quarts de Paris.
Mon directeur n'ordonnant pas de rendre
Ce que j'ai pu prendre,
Dérivons d'ici,
C'est mon plus court parti.
La chose ainsi, je monte en sa calèche,
Ça, faisons dépêche,
Adieu, vos écus!
Messieurs, n'y pensez plus!
Le sort m'étant favorable et propice,
Je les porte en Suisse.
Qui les reverra,
Plus fin que moi sera!

disgrâce, a vécu fort petitement. Sa veuve et son fils, qui sont actuellement à Utrecht, n'y font pas bien grande figure (1). Beaucoup de gens m'ont dit que c'est par politique. Pour moi qui pense plus rondement et qui ne vois pas ce qui pourrait empêcher Mme Law et son fils d'étaler leurs richesses dans le pays où ils sont, je crois ce que des gens, amis particuliers de Jean Law, m'ont assuré pour vérité constante ; c'est que Law, ébloui de sa fortune et ne pensant pas qu'elle dût être de si peu de durée, n'avait pas pensé à l'assurer dans les pays étrangers, et quand il y aurait pensé, qu'il n'avait pas eu le temps de faire passer des sommes hors du royaume. Il était obligé, et par nécessité et par politique, de faire des acquisitions en France. Il en avait fait de considérables ; mais elles ont été pour lui un songe agréable, et leur perte n'a servi qu'à lui faire sentir plus vivement sa disgrâce. Je suis du sentiment de ceux qui croient que

Jean Law.
Portrait peint par J. Hubert, gravure de J. Langlois.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

(1) Le fils de Law mourut en 1734 cornette dans le régiment du prince d'Orange-Frise. Law avait aussi laissé une fille.

Jean Law était plus riche en venant en France qu'il ne l'était trois mois après l'avoir quittée.

Vous ne serez peut-être pas fâché de voir cette calotte qu'on a faite pour lui :

BREVET DE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL

POUR LE SIEUR JEAN LAW.

De par le Dieu porte-marotte,
Nous, général de la calotte,
Attendu que le régiment
Est obligé sensiblement
Au sieur Law de qui la science
Et conduite dans la finance
Nous a donné maints calotins
En inventant les bulletins,
Autrement dits billets de banque
Pour servir au jeu de la blanque,
Jeu non renouvelé des Grecs,
Comme le fade jeu de l'oie,
Mais imaginé tout exprès
Pour exciter l'homme à la joie;
Témoin les plaisants virements
Et continuels changements
Que l'on a vus dans le royaume
De Quincampoix et de Vendôme
Et principauté de Soissons,
Où l'achat et le dividende
Causaient une rumeur si grande
Qu'on ne vit jamais tant de rats
Obséder gens de tous états :
Mari, femme, garçon et fille
Laquais, servantes, la famille
En un mot, sans rien excepter
Venait jouer et blanqueter
Et s'y portait de telle sorte
Qu'il fallait gardes à la porte
Pour renvoyer chacun chez soi
Après les trois coups de beffroi.
Là, de tous pays et provinces,
Marchands, magistrats, artisans,
Prélats, guerriers et courtisans,
Ducs et pairs, et même des princes,
Non du pays, mais bien forains,
Accouraient comme des essaims,
Malgré vent, grêle, pluie et crotte,

Pour y jouer à la marotte,
En beaux et bons deniers comptants
Contre des valeurs calotines
Dont la France et terres voisines
Se pourront souvenir longtemps.
A ces causes, vu l'abondance
Des calotins qui sont en France
De tous rangs et de tous états,
Par le moyen dudit sieur Las,
Nous lui confions nos finances;
Voulons que sur ses ordonnances
Nos fonds soient économisés,
Augmentés et réalisés,
Afin que, selon son mérite,
Chacun ait part, grosse ou petite,
Dans nos immenses revenus,
Tant des gros fonds que des menus.
Or, comme un pareil ministère
Est fort étendu dans sa sphère,
Nous lui donnons pour premier commis
Nompar (1) qui, des moins endormis,
Connaît la manœuvre diverse
De la finance et du commerce.
Lui donnons pour profits et droits
Pensions, gages et salaires,
Le quart de tous les angles droits
Que couperont les commissaires
Au papier qui sera visé
Et duquel en homme avisé
Il a si bien grossi le nombre,
Que la France y serait à l'ombre
Si tous les billets rassemblés,
Et les uns aux autres collés,
On en pouvait faire une tente.

---

(1) Nompar de Caumont, duc de La Force, s'était fait remarquer parmi les agioteurs les plus enragés. Comme avant la débâcle du papier il avait réalisé ses actions en marchandises d'épices, il fut la proie des caricaturistes (voir *La Vie aux Galères*, 17) et des faiseurs de calottines. Sous la pression de l'opinion, la justice dut se mettre en mouvement. En 1721, on saisit aux Grands-Augustins des épiceries, des porcelaines et des paravents de la Chine, qui y avaient été déposés au nom d'un certain Charles Orient qui les vendait en détail. Orient arrêté déclara que ses marchandises appartenaient au duc de La Force; celui-ci fut cité au Parlement comme coupable de monopole. Un arrêt lui enjoignit « de se comporter à l'avenir d'une manière irréprochable et telle qu'il convient à sa naissance et à sa dignité de pair de France ».

Au surplus de ladite rente
Lui donnons notre grand cordon,
Passant de la droite à la gauche,
Ainsi qu'une légère ébauche
De sa droiture, dans le fond
Va si loin que Terrasson (1) même,
Grand calculateur du système,
Ne pourrait pas le mesurer.
En outre, et pour mieux honorer
Le chef de ce grand personnage
Qui fit bouquer tout homme sage
Et soi-disant docte et profond,
Lui donnons calotte de plomb
De la haute et première classe;
Et par surcroît de telle grâce
Joignons à ces coqs (2) dont la voix
Chanta la justice aux Français
Papillons, rats et girouettes,
Hannetons, grelots et sonnettes
En mémoire d'un si beau chant
Qu'au sortir de France on publie
Qu'il va chanter en Italie
Où sans doute il aura beau champ
Pour exercer son grand génie,
Et la connaissance infinie
Dans l'art de décupler les fonds
Par billets payables à vue,
Desquels aujourd'hui nous voyons
En France une si bonne issue.
Ordonnons à tous les pays
De notre vaste dépendance
De l'écouter dans ses avis,
Surtout dans l'art de la finance,
Art qu'il possède éminemment.
Fait au conseil de régiment.

Il est certain qu'il n'y eut jamais rien de plus brillant que le peu de temps qu'a duré sa fortune. Les Français l'idolâtraient et ceux mêmes qui étaient le moins attachés à son culte, ne pouvaient s'empêcher de l'admirer comme un homme extraordinaire. Les Seigneurs lui faisaient la

(1) L'abbé Jean Terrasson, auteur de *Trois lettres sur le nouveau système de finances*, 1728. Lenglet-Dufresnoy a appelé cet ouvrage un roman des finances.

(2) Law avait trois coqs dans ses armes.

cour et j'ai vu des ducs et pairs attendre dans son antichambre, comme les plus simples particuliers. Sur la fin, on ne parvenait à lui parler qu'à prix d'argent. Il fallait acheter du suisse l'entrée de la maison, celle de l'antichambre, des laquais et celle de la chambre ou du cabinet des valets de chambre. Les conversations étaient fort brèves et l'on avait très peu de marchandise pour beaucoup d'argent. Il était cependant civil et la fortune ne semblait pas l'avoir ébloui. C'était un bel homme, blond comme la plupart des Anglais, bien fait et qui avait les manières fort nobles. Personne n'entendait mieux l'algèbre; et quoique puissent dire ses ennemis, son système était bon en lui-même et aurait pu être favorable à la France si on l'avait suivi ponctuellement.

Joseph Paris-Duverney (juillet 1737).
Portrait peint par L.-M. Van Loo, gravé par P. Aveline.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

Ce système était de conserver deux tiers plus d'espèces dans le royaume que de billets. Moyennant cela, on aurait toujours été en état d'acquitter ces mêmes billets. Mais c'est ce qui ne donnait point satisfaction à l'avidité des sous-ministres.

En 1720, lorsque les billets de banque furent proscrits, il y avait deux tiers de billets dans le royaume contre un tiers d'argent, savoir 500 millions d'argent contre un milliard de billets. M. d'Argenson, protecteur des quatre frères Pâris, porta le Régent à mettre dans le public 1 760 millions de billets extraordinaires non enregistrés avec lesquels on fit prendre et vendre les actions et pendant ce commerce on faisait réaliser les billets en espèces par les agents. Selon le compte qu'en a fait alors Barême on dit qu'il s'était écoulé moins de minutes depuis la création du monde qu'il ne s'est trouvé de livres tournois dans la célèbre banque du Mississipi, lors de la proscription totale des billets arrivée au mois d'octobre 1720. Tout ce remue-ménage de billets avait tellement étourdi les Parisiens et ils y donnaient de si bonne foi qu'avant l'arrêt du 15 mai 1720, qui diminuait les billets de 10 pour 100 par mois jusqu'à la moitié de leur valeur, un Parisien aurait été très fâché de recevoir un remboursement en espèces. Les billets étaient bien meilleurs. Outre qu'ils n'étaient pas sujets à la diminution, ils étaient bien plus commodes à compter et surtout à porter. Un homme avait des millions dans sa poche; il ne s'en apercevait pas, au lieu que 100 louis d'or pèsent trop : le moyen de les porter dans la poche sans être fatigué. Pendant la fortune du papier, je puis me vanter d'avoir eu un moment dans ma main un portefeuille où il y avait pour 32 millions d'effets. S'ils m'avaient appartenu, je doute que je les eusse laissés en billets de banque, au risque d'en perdre la moitié.

Voici un état raccourci, mais très curieux du Système. Louis XIV devait, un peu avant sa mort, 2 200 millions. Au moyen de la réduction du capital et des rentes sur l'Hôtel-de-Ville, en faisant perdre les deux cinquièmes sur tous les contrats et en réduisant l'intérêt à 4 pour 100, les dettes de l'État furent réduites à 1 800 millions. Louis XV, en parvenant à la couronne, devait cette somme. On réduisit les dettes de l'État à 1400 millions en faisant perdre le quart, la moitié et les trois quarts sur les billets d'État, comme sur toutes les autres dettes du roi et même sur les

pensions et en retirant de grosses sommes par la Chambre de Justice. M. Law imagina d'éteindre toutes les dettes par un système qu'il forma sur les gains qu'on ferait au Mississipi. Il établit une banque et fit créer pour 150 millions d'actions à 100 livres chacune, payables en billets d'État, lesquelles montèrent jusqu'à 1 000 au profit des acquéreurs. Ensuite, il créa encore pour 105 millions d'actions payables en argent ou en effets, à 1 000 pour 100 qui, avec les premiers 150 millions, produisirent 1 650 millions qui étaient plus que suffisants pour éteindre toutes les dettes du roi. Law, outre cela, a créé pour 1200 millions de billets de banque dont il a reçu en argent ou en effets la valeur. Il a augmenté la monnaie sur laquelle il y a eu au moins 300 millions de bénefice que l'on ne met pas en compte. Il a contraint tous les sujets de porter leur argent à la Banque par des arrêts qui défendaient d'abord de garder plus de 100 francs chez soi et ensuite 500. De sorte qu'en huit mois d'administration, il a porté les anciennes dettes de l'État qui étaient de 1400 millions à 1 650 millions qui, joints aux 1 200 millions de la Banque, font 2 805 millions dus présentement par le roi. Si on ajoute à cela le prix où on a monté les actions qui à 1 800 entre particuliers font encore 5 400 millions, à quoi il faut joindre 1 200 millions de billets de banque, il se trouve que le public est chargé de 6600 millions en papiers; et pour payer cette somme il n'y aura que 500 millions dans le royaume en espèces, quand elles seront réduites à leur valeur intrinsèque. Le roi, ayant reçu 1 605 millions en effets, dont il devait la plus grande partie, au lieu desquels on a pris des actions, et ces actions ayant monté par des ressorts secrets à 5 400 millions entre particuliers, M. Law a laissé gagner au tiers et au quart 3 795 millions.

ÉTAT DES BILLETS DE BANQUE QUI ONT SUBSISTÉ ET DE CEUX QUI ONT ÉTÉ BRULÉS.

Billets gravés	769.000.000
Billets imprimés	1.927.400.000

Savoir :

Billets de 10 000 livres	1.134.000.000
— de 1 000 —	1.223.200.000
— de 100 —	299.200.000
— de 10 —	40.000.000
TOTAL. . .	2.696.400.000
Billets brûlés de 10 000 livres.	562.500.000
— de 1 000 —	138.528.000
— de 100 —	6.026.000
— de 10 —	273.460
TOTAL. . .	707.327.460
Il restait donc alors dans le commerce . .	1.989.072.540

Les fortunes, qui se sont faites à Paris pendant cette contagion mississipienne, sont si extraordinaires qu'à moins de les avoir vues, il est impossible de les croire; et ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les plus considérables ont été faites par des gens de néant, car à la réserve de quelques seigneurs et dames de la Cour, il paraissait que le sort avait résolu de mettre à l'hôpital tout ce qu'il y avait d'honnêtes gens pour enrichir un tas de banqueroutiers, de laquais, de mendiants et d'autre canaille (1). Je pense que si Dieu n'y eût mis ordre, à la fin les valets seraient devenus maîtres et les maîtres valets. Les ouvriers

(1) On afficha à la porte du Palais-Royal ces paroles : *Esurientes implevit bonis et divites dimisit inanes*. Les poètes raillaient ces nouveaux enrichis :

Depuis qu'un juif venu d'Écosse
S'est enrichi de notre argent,
Tous les gredins roulent carrosse.
Qui fut riche est indigent.

(Boisjourdain, *Mélanges*, II, 317). On racontait que le cocher de Law, le quittant, lui avait amené deux candidats à sa succession. « Sont-ils bons? demanda le financier. — Si bons que celui que vous ne prendrez pas, je le prends pour moi. » (Jaeglé, *Correspondance de Madame*, III, 56.) Lundi, disait une chanson,

Lundi je pris des actions,
Mardi je gagnai des millions,
Mercredi je pris équipage,
Jeudi j'arrangeai mon ménage,
Vendredi je m'en fus au bal
Et samedi à l'hôpital.

Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse.
Gravure de Mariette.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

ne travaillaient presque plus. On n'entendait parler que d'actions et les échos ne retentissaient que de Mississipi et de rue Quincampoix. C'est la rue où se faisait tout ce beau négoce.

Ces fortunés Mississipiens n'ont pas laissé d'avoir leurs revers. La plupart de ceux qui n'avaient pas eu la précaution de faire sortir des fonds hors du royaume ont été recherchés et on leur a fait rendre une partie de leur gain. Je ne sais si le roi a beaucoup profité de cette recherche, mais je crois qu'elle aura eu le sort de la Chambre de Justice établie en 1716 dans le couvent des Augustins à Paris pour la recherche des gens d'affaires. Ce tribunal, à la tête duquel était M. de Portail, aujourd'hui premier président, avait condamné plusieurs maltotiers pour des malversations infinies commises dans les finances du roi. Quelques-uns ont subi la peine qu'ils méritaient avec justice. Quantité ont été taxés à proportion des déclarations qu'ils ont été forcés de faire de leurs biens immenses, ce qui pouvait produire des sommes très considérables pour le soulagement de l'État qui était pour lors assez obéré. Mais ces sangsues du peuple ont su se racheter à peu de frais, en donnant l'un à une dame, l'autre à quelque seigneur qui avait la faveur du Régent. C'était une pluie d'or dont la moindre partie tombait dans les coffres du roi.

Je viens de faire une furieuse digression. M. Law m'a conduit au Mississipi. Le voyage est long. On n'en revient pas quand on veut. Me voici pourtant de retour à la Cour. Je vous ai nommé les ministres : ils ne sont pas les seuls qui ont entrée dans le Conseil. Le maréchal de Villars en est encore un membre. Comme c'est de tous les généraux français, celui qui a le plus brillé pendant la dernière guerre, je me crois obligé de vous en parler plus particulièrement. François Hector, duc de Villars, maréchal de France et doyen des maréchaux, a de la naissance. Son père était commandeur des ordres du roi. Il est d'une taille au-dessus de la médiocre. Son port et sa marche tiennent du seigneur. Sa physionomie est heureuse et prévenante. Il a les yeux bruns, vifs et pleins de feu. Son esprit est pé-

nétrant, fin, souple et capable de grandes choses. Il parle beaucoup mais avec justesse. Il est laborieux, appliqué et infatigable, courageux et bon soldat, heureux capitaine. La satire l'attaque sur l'avarice aussi bien que le duc de Marlborough son émule. On l'accuse de plus d'être fier et trop prévenu de ses actions et de son mérite. Cela pourrait bien être. Je l'ai entendu dire une chose qui répond assez à ce qu'on en dit. C'était l'hiver après la campagne de Denain Ce maréchal se trouvait à dîner chez feu M. d'Armagnac, grand écuyer de France. J'y étais aussi. Il parla beaucoup de ses exploits, je l'écoutai attentivement. Il remarqua que je l'observai. Je lui étais inconnu. Il demanda tout bas à M. le Grand qui j'étais. Ce prince (1) le lui dit. Le maréchal, informé que j'étais Allemand, me fit des politesses. Puis reprenant son discours et m'adressant la parole, il me parla de la victoire de Denain avec un air qui témoignait une grande satisfaction. « Mais pourquoi vos gens, me dit-il, se sont-ils noyés? Je suis clément, je leur aurais donné quartier; ils devaient me le demander. » Je vous avoue que l'honneur germanique s'empara de mon âme. Ces mots de clémence et de quartier me parurent insultants pour ma nation. J'étais jeune et étourdi. Peu s'en fallut que je ne lui fisse quelque réponse peu convenable. Cependant, je me possédai et ce ne fut qu'à la seconde et à la troisième attaque que je lui répondis enfin « qu'il me paraissait qu'il ne devait pas être surpris de ce qu'avaient fait les troupes allemandes, parce que jusqu'à la journée de Denain, elles avaient connu sa valeur mais n'avaient point éprouvé sa clémence ». Je vis que ma réponse ne lui fut point agréable. Il changea de discours et ne me parla plus de tout le jour.

Quelque temps après la paix, je me raccommodai avec lui. C'était chez la duchesse de Lude, dame d'honneur de Mme la duchesse de Bourgogne. Il y avait grande compagnie, le maréchal de Villars entre autres. La con-

(1) M. d'Armagnac était de la maison de Lorraine. Son fils lui succéda dans sa charge de grand écuyer.

versation roula sur l'usage où étaient les Anciens de donner des surnoms à leurs héros et on blâma les modernes de ne les point imiter. « Quel nom vous donnerions-nous, monsieur le maréchal? » lui dit Mme la duchesse de Lude. Je pris la parole : « Cela ne serait pas difficile, dis-je, il me paraît qu'il n'y a point de titre qui convienne mieux à M. le maréchal que celui de Germanicus français. » Cette fadaise fut du goût du maréchal. Il prit un air riant et me dit beaucoup de choses obligeantes.

M. le maréchal de Villars, dans sa jeunesse, a été page du roi Louis XIV. Il entra fort jeune au service et s'y distingua dès les commencements de sorte qu'il doit réellement son élévation plutôt à ses services et à son mérite qu'à la fortune. Après la paix de Ryswick, il fut chargé des affaires du roi à la Cour de l'Empereur. Il en fut rappelé peu de temps avant que la guerre commençât au sujet de la succession du roi d'Espagne, Charles II. La guerre étant déclarée, M. de Villars, pour lors lieutenant général, fut de l'armée d'Allemagne commandée par le maréchal de Catinat. Le marquis de Villars, avec un détachement de l'armée, attaqua les Impériaux près de Friedlingen. Les Français dirent qu'il remporta la victoire; les Impériaux disent que non. Je ne sais quel parti a raison, mais ce combat valut le bâton de maréchal de France à M. de Villars. C'était en 1702. La même année, M. le duc de Savoie, étant entré dans l'alliance contre les deux couronnes dans le temps qu'il les assurait de son attachement, le traité, que fit ce prince avec l'Empereur et les alliés, fut tenu secret pendant quelque temps; mais il ne put l'être assez pour que l'Électeur de Bavière n'en eut connaissance. Son Altesse Électorale en fit des reproches à l'envoyé de Savoie. Ce ministre jura qu'il n'en savait rien et que de plus il ne le croyait pas. Le maréchal de Villars, qui était présent, mit sa main sur l'épaule de l'envoyé et lui dit ce vers de Racine :

Tu ne le crois que trop, malheureux Mithridate.

En 1704, le maréchal de Villars fut rappelé de l'armée d'Allemagne pour commander dans les Cévennes. Il y rem-

porta des palmes et des olives au lieu de lauriers, car il ne sut, par sa douceur, calmer une rébellion que la sévérité excessive du maréchal de Montrevel, son prédécesseur, n'avait fait qu'irriter.

Il eut ensuite le commandement de l'armée d'Allemagne et il le conserva jusqu'en 1709 qu'il vint dans les Pays-Bas relever le duc de Vendôme qui passa en Espagne. M. de Villars rétablit en Flandre l'honneur de la France terni par plusieurs défaites. Car, quoique les Français perdissent encore la bataille de Malplaquet, ils se défendirent avec tant de valeur dans cette journée, que les alliés furent contraints d'admirer leur courage. Le maréchal de Villars, ayant été blessé au genou, fut obligé de se retirer et

Marie-Victoire-Sophie de Noailles, comtesse de Toulouse.
Portrait dessiné par Arnoult (1678).
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

de laisser le commandement au maréchal de Boufflers, qui se retira en bon ordre. On prétend que le maréchal de Villars, en apprenant la nouvelle, dit : « Villars n'y était pas. Il ne saurait être partout. » Cette victoire coûta cher aux alliés. Ils y perdirent vingt-trois mille hommes et un nombre considérable d'officiers de marque. Ils pouvaient dire ce que dit Pyrrhus, après avoir défait les Romains : « Encore une pareille victoire et je suis perdu. » Les Français perdirent huit mille cent trente-sept hommes et pendant toute la dernière guerre, il n'y a point eu de bataille plus meurtrière et plus disputée.

La campagne de 1712 fut la plus brillante qu'ait fait le maréchal de Villars. Il y remporta la victoire de Denain et enleva dans deux mois aux alliés ce qui leur avait coûté plusieurs campagnes.

Ce fut environ dans ce temps-là que, le duc de Vendôme étant mort à Viñaros en Espagne, Louis XIV conféra le gouvernement de Provence, qu'avait eu ce prince, au maréchal, qui fut encore fait duc et pair. On conte qu'étant allé prendre possession de son gouvernement, les députés de la province lui présentèrent une bourse remplie de louis d'or. « Voici, monseigneur, une bourse, lui dirent-ils, pareille à celle que nous présentâmes à M. le duc de Vendôme, lorsque, comme vous, il vint être notre gouverneur; mais ce prince refusa de la prendre. — Ah! répondit le maréchal en prenant la bourse, M. de Vendôme était un homme inimitable. »

La guerre étant terminée dans les Pays-Bas par la paix d'Utrecht, le maréchal de Villars eut encore le commandement de l'armée d'Allemagne. En prenant congé du roi, il lui dit : « Je supplie très humblement Votre Majesté de se souvenir que je la laisse au milieu de mes ennemis, tandis que je vais combattre les siens. » Il prit, en effet, Landau et Fribourg et revint ensuite à Versailles recevoir les ordres du roi pour aller traiter de la paix avec M. le prince Eugène de Savoie. Pendant la campagne, ses ennemis avaient voulu lui faire un crime auprès du roi de ce qu'il avait acheté une terre de dix-huit cent mille francs. Le roi

lui en parla et lui demanda s'il était vrai qu'il eût fait une pareille acquisition : « Oui, sire, répondit le maréchal, qui se doutait que ceux qui avaient fait ce rapport au roi étaient présents, j'ai acheté une terre qui me coûte dix-huit cent mille francs et si la guerre continue, et que Votre Majesté me confie le commandement de son armée, je me flatte d'en acheter une plus considérable l'année prochaine, aux dépens de ses ennemis. » Au lieu de faire une campagne, le maréchal fut à Rastadt, où il signa avec le prince Eugène de Savoie les préliminaires de la paix que ces deux généraux conclurent ensuite à Bade, le 7 juin 1714. Depuis ce temps, le maréchal a toujours demeuré à la Cour, les Français le regardant comme le restaurateur de leur réputation dans les Pays-Bas, le soutien de l'État et le premier capitaine de son temps. Il est comblé de biens et de dignités. Il est duc et pair, maréchal de France, grand d'Espagne, commandeur des ordres du roi, chevalier de la Toison d'or et gouverneur de Provence. Il a un fils unique pour qui il a obtenu la survivance de son gouvernement.

Je me suis peut-être trop étendu en vous parlant du maréchal de Villars, mais j'ai cru que les petites particularités, que je vous ai rapportées, pourraient vous faire plaisir, et que vous ne seriez pas fâché d'apprendre quelques circonstances d'un homme qui après tout a fait du bruit dans l'Europe. Je serai plus bref en vous parlant des autres seigneurs, et je ne vous en nommerai même encore que deux ou trois, dont vous pouvez avoir entendu parler et qui ont acquis le plus de réputation parmi nous.

Jacques Fitz-James, duc de Berwick, pair et maréchal de France et pair d'Angleterre, grand d'Espagne, chevalier de la Jarretière et de la Toison d'or, est fils légitimé de Jacques II, roi de la Grande-Bretagne. Il avait suivi son père en France où il servit avec distinction. En 1706, il eut le bâton de maréchal; en 1707, il commanda l'armée des deux couronnes en Espagne, et y défit milord Galloway près d'Almanza. Le roi d'Espagne, pour le récompenser d'un si grand service, le fit grand d'Espagne et lui donna le duché de Liria, que M. de Berwick céda à son fils aîné

qui en est actuellement en possession. En 1714, M. le maréchal duc de Berwick réduisit Barcelone sous la puissance de Philippe V. Cette ville n'avait pas voulu reconnaître ce prince, et quoique abandonnée et sans espoir de secours, elle avait continué la guerre avec une opiniâtreté qui tenait du désespoir. Femmes, prêtres, religieux, tout était soldat dans Barcelone et pendant le siège qui dura soixante et un jours de tranchée ouverte, après onze mois de blocus, il y eut cinq cent quarante-trois, tant moines qu'ecclésiastiques, tués ou blessés dans les sorties ou dans les attaques. La ville fut prise d'assaut le 11 septembre. Le combat dura depuis quatre heures du matin jusqu'à onze, que les habitants se retirèrent dans la nouvelle ville, qui n'est séparée de l'autre que par une simple muraille. Ils se rendirent le lendemain à discrétion, au maréchal duc de Berwick qui leur promit verbalement de leur conserver la vie et de sauver la ville du pillage, moyennant une grosse somme d'argent. Barcelone réduite à l'obéissance, le maréchal revint en France, comblé de biens et de dignités. Le roi Louis XIV étant mort, il fut admis au Conseil de régence et fut envoyé peu de temps après pour commander en Guienne. Le Régent lui conféra le commandement de l'armée contre le roi d'Espagne. Son Altesse Royale l'avait offert d'abord au maréchal de Villars, mais ce seigneur lui avait répondu qu'il ne porterait jamais l'épée contre un prince qui pouvait un jour devenir son maître, pour le service duquel il avait versé son sang et qui coûtait si cher au royaume. Le maréchal duc de Berwick fut moins délicat. Il accepta le commandement. Il prit Saint-Sébastien et obéit au Régent beaucoup plus que son devoir ne le demandait. Cela lui valut la continuation du commandement de Guienne et particulièrement de Bordeaux. Depuis quelque temps, le maréchal-duc est beaucoup à la Cour, et souvent dans la duché-pairie qui est en Picardie.

Victor-Marie, duc d'Estrées, que j'aurais dû nommer avant le duc de Berwick, comme étant plus ancien maréchal de France, est vice-amiral de France, duc et pair, grand d'Espagne, commandeur des ordres du roi et che-

valier de la Toison d'or. Il est le dernier de la maison, illustrée par toutes les grandes dignités du royaume depuis la belle Gabrielle d'Estrées, maîtresse d'Henri IV. C'est un des seigneurs de France qui vit avec le plus d'éclat et de magnificence. Sa maison est ouverte à tout ce qu'il y a d'étrangers de distinction. Les gens savants et lettrés y sont bien reçus. Le maréchal a une belle bibliothèque, un très beau cabinet de médailles et un recueil parfait de pierres gravées antiques. Outre les biens de la maison d'Estrées, dont il est l'unique chef, il a fait de grandes acquisitions par les actions du Mississipi, et il y a peu de souverains qui aient de plus beaux diamants. Depuis les troubles qui s'élevèrent en Bretagne, pendant la régence de M. le duc d'Orléans, c'est toujours ce seigneur qui tient les États de cette province. La noblesse de Bretagne s'en loue beaucoup et trouve une grande différence entre la manière dont elle est traitée par ce maréchal et la façon dure et hautaine avec laquelle le feu maréchal de Montesquiou en agissait pendant la régence. Quoique le maréchal d'Estrées soit fort attaché à la Cour, il est pourtant souvent à Paris où il a un très bel hôtel. Il voit chez lui tout ce qu'il y a de grand et de meilleur dans le royaume. Mme la maréchale d'Estrées, qui est Noailles, sœur de Mme la comtesse de Toulouse, était autrefois dame du palais de Mme la duchesse de Bourgogne. Elle a toute la politesse de l'ancienne cour; et bien qu'elle ait passé le feu de la jeunesse, c'est encore une des plus aimables femmes de la Cour et elle rend la maison une des plus agréables du royaume.

VI

Paris, 12 mai 1732. — J'ai beaucoup fait le badaud hier avec deux Anglais à qui j'ai servi de cicérone, comme on dit en Italie. Ne vous attendez pas toutefois que je vous fasse le récit de tout ce que j'ai vu. Versailles a été tant décrit, que vous trouverez vingt livres pour un qui traitent des beautés de cette maison royale.

Après avoir fait voir à mes Anglais le château, la chapelle, les écuries et le parc, je les ai menés à l'abbaye royale de Saint-Cyr dont ils avaient entendu parler et qu'ils souhaitaient fort de voir. Cette maison est grande, superbe, et digne de la magnificence du grand roi qui l'a fondée, à la sollicitation de Mme de Maintenon, pour l'éducation de deux cent cinquante jeunes demoiselles, dont les familles ne sont pas en état de leur procurer un entretien convenable à leur naissance. Mme de Maintenon s'est retirée à Saint-Cyr d'abord après le décès de Louis XIV et elle n'en est plus sortie depuis. Elle s'y était retirée même pendant la maladie du roi, un jour que ce prince était abandonné de ses médecins. Il revint, pourtant, contre toute espérance et, ne voyant pas Mme de Maintenon, il la demanda. Cette dame revint. Le roi lui fit des reproches obligeants de ce qu'elle l'avait abandonné et la pria de rester auprès de lui tant qu'il serait en vie. Mme de Maintenon obéit, mais le roi ne fut pas plutôt expiré qu'elle monta en carrosse et alla à Saint-Cyr pour n'en sortir jamais. Elle eut la consolation d'y recevoir les visites de tous les princes et princesses du sang. Feu Madame, mère du Régent, qui n'avait point vu Mme de Maintenon pendant la vie du roi, crut ne pouvoir s'exempter de cette visite. M. le Régent, y étant allé aussi, lui dit qu'elle pouvait compter qu'il observerait ponctuellement tout ce que le feu roi avait ordonné à son égard dans son testament. Mme de Maintenon le remercia et lui dit qu'étant résolue de finir ses jours dans la retraite, elle ne lui demandait que quarante mille livres pour sa

subsistance. Elle mourut quatre ans après et fut enterrée dans l'église de Saint-Cyr au milieu du chœur. On a gravé sur sa tombe, qui est d'un simple marbre noir cette épitaphe, que j'ai copiée mot à mot, parce qu'elle m'a paru belle; et je vous l'envoie, parce que je ne crois pas que vous l'ayez vue ailleurs.

CY-GIT

Très haute et très puissante Dame,
Madame Françoise d'Aubigné,
Marquise de Maintenon,
Femme illustre, femme vraiment chrétienne;
Cette femme forte que le Sage chercha vainement dans son siècle.
Et qu'il nous eût proposé pour modèle, s'il eût vécu dans le nôtre.
Sa naissance fut très noble.
On loua de bonne heure son esprit et plus encore sa vertu,
La sagesse, la douceur, la modestie formaient son caractère
Qui ne se démentit jamais.
Toujours égale dans les différentes situations de sa vie,
Mêmes principes, mêmes règles, mêmes vertus.
Fidèle dans les exercices de piété,
Tranquille au milieu des agitations de la cour,
Simple dans la grandeur,
Pauvre dans le centre des richesses,
Humble au comble des honneurs;
Révérée de Louis-le-Grand,
Environnée de sa gloire,
Autorisée par sa plus intime confiance,
Dépositaire de ses grâces;
Qui n'a jamais fait d'usage de son pouvoir
Que par sa bonté.
Une autre Esther dans la faveur,
Une seconde Judith dans la retraite et l'oraison;
La mère des Pauvres,
L'asile toujours sûr des malheureux.
Une vie si illustre
A été terminée par une mort sainte
Et précieuse devant Dieu.
Son corps est resté dans cette sainte maison,
Dont elle avait procuré l'établissement;
Elle a laissé à l'univers
L'exemple de ses vertus.
Décédée le 15 d'avril 1719,
Née le 28 de novembre 1635.

Mes Anglais trouvèrent les louanges qu'on avait données à Mme de Maintenon outrées. J'avoue que je la trouve bien servie; et s'il est vrai qu'elle fut autant humble que le marque son épitaphe, je ne doute pas que sa modestie n'eût eu beaucoup à souffrir, si elle s'était autant entendu louer pendant sa vie. Il est certain que cette dame avait un grand fonds de vertu et de piété; et j'ai ouï dire à des personnes, qui n'avaient pas autrement lieu de s'en louer, que lorsqu'on la connaissait, il était impossible de ne la point estimer.

Au retour de Saint-Cyr, j'ai été ici à la représentation d'une tragédie de M. de Voltaire, intitulée *Brutus*. Mes Anglais et moi avons été charmés de la beauté de cette pièce, non seulement nous en admirions la conduite et la versification, mais nous applaudissions aussi à la manière libre dont l'auteur a fait penser et parler les Romains. Les Français ne se trouvent point de notre sentiment. « Le respect dû à la royauté n'y est point ménagé, » disent-ils. Ils font un crime à l'auteur de ce qu'il ose restreindre l'autorité royale dans les bornes de la justice. « Ce n'est point en France, continuent-ils, que M. de Voltaire a puisé ses sentiments. On sent aisément qu'il les a pris au delà de la mer. Ils peuvent être bons parmi les Anglais; mais parmi nous ils ne sont point tolérables; et si M. de Voltaire continue d'écrire de la sorte il pourrait bien occuper un appartement à la Bastille. » J'avoue que ce nom redoutable m'a fermé la bouche. Je n'ai osé prendre la défense de l'auteur de peur de passer pour son complice. La Bastille et le Saint-Office ont toujours été deux noms qui m'ont imposé silence, quelque démangeaison que j'ai eue de parler.

Au reste, les comédiens ont fait des merveilles. Un nommé Du Frène s'est surpassé. Il est frère de Quinaut, excellent comédien dans les rôles de caractère, outré à l'excès dans le tragique et hors du théâtre fat au delà de toute expression, aussi bien que son frère, quoique gens d'esprit l'un et l'autre.

Les comédiens sont beaucoup plus considérés ici qu'ils ne le sont ailleurs, ce qui les rend d'une insolence extrême.

Les seigneurs les recherchent et les admettent à leurs parties de plaisir. Ces gens se voient rois sur le théâtre et pairs et compagnons à table avec les premiers seigneurs du royaume. Il n'est pas étonnant que la tête leur tourne. Ce qui va mettre le comble à leur arrogance, c'est une démarche que l'Académie française vient de faire à leur égard. Elle a invité depuis peu, par une lettre, la Comédie-Française à un discours qui devait se prononcer à l'Académie ; de quoi les comédiens se trouvant fort honorés, dès le lendemain, ils firent offrir aux académiciens les entrées gratis à la Comédie, ce que ceux-ci acceptèrent au grand étonnement de tout Paris qui blâme fort l'Académie. On en attribue la cause à quelques auteurs qui sont fort liés avec les comédiens et qui ont fait la chose sans la participation des autres. Il y a eu à ce sujet quelques brouilleries dans l'Académie, parce que ceux qui n'avaient pas eu de part à l'affaire ont désavoué tout ce qui s'était passé. A la vérité, il semble qu'on avait perdu le bon sens ce jour-là ; et les seigneurs qui sont de l'Académie en font beaucoup de bruit. Il

François-Victor Le Tonnelier de Breteuil.
Portrait peint par Van Loo père, gravure de Joullain.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

est vrai que des comédiens, qui osent offrir l'entrée gratis à un maréchal d'Estrées et à des seigneurs de cette sorte, ne sont point des gens ordinaires, et ils mériteraient bien qu'en parlant d'eux on dit la compagnie des comédiens au lieu de la troupe (1), afin de les distinguer des comédiens de campagne. Après cela pourquoi ne point les honorer? Les acteurs de l'Opéra, qui, comme eux, divertissent le public pour de l'argent, ont bien le privilège qu'un gentilhomme, sans déroger au titre de noblesse, peut y être reçu. « Cette faveur, dit fort bien un auteur moderne, n'avait point encore été accordée à ceux qui servent aux spectacles publics et qui donnent du divertissement pour de l'argent, parce que dans la plus grande partie des siècles du christianisme, on les avait regardés comme des excommuniés et comme des infâmes, à cause de la corruption qu'ils causaient dans les mœurs par leurs représentations alors trop licencieuses; ce que l'on ne craint peut-être plus à présent. » Il est certain que pouvant être noble à l'Opéra, je ne vois pas pourquoi on ne doit pas l'être à la Comédie. Cependant il me paraît que si la noblesse convient à des gens de spectacle, ce doit être aux danseurs de corde et aux sauteurs; outre l'honneur qu'ils ont de divertir le public, ils risquent de se tuer tous les jours, et n'est-ce point là le partage de la noblesse.

En revenant hier de Versailles avec mes Anglais, nous passâmes à Saint-Cloud où nous eûmes l'honneur de voir le duc de Chartres, fils unique de M. le duc d'Orléans. Ce prince était dans le parc et voyait faire des épreuves d'artillerie à un jeune officier de ce corps. Nous fûmes surpris de l'attention avec laquelle le jeune prince observait toutes choses. Les questions qu'il faisait à l'officier surpassaient son âge. Nous eûmes encore lieu d'être très satisfaits de la manière gracieuse et polie avec laquelle il nous reçut.

(1) Le baron de Pöllnitz semble ici faire allusion à un bon mot du président de Harlai à qui des comédiens parlant au nom de leur troupe disaient : « Monseigneur, la *compagnie* des comédiens, etc... — Messieurs, répondit-il, la *troupe* du Parlement, etc... »

Franchement, j'ai été charmé de voir un petit-fils de feu Madame être si digne d'elle et du sang illustre dont il est issu.

Saint-Cloud est une maison appartenant à M. le duc d'Orléans, premier prince du sang. Feu Monsieur, Philippe de France, frère de Louis XIV, l'a fait bâtir et y a ajouté de très magnifiques jardins. Il est certain que si le feu roi eût choisi Saint-Cloud, au lieu de Versailles, il eût pu avec moins de dépense faire quelque chose de plus beau. On admire à Saint-Cloud la galerie et le salon peints par Mignard, la cascade et le grand jet d'eau, qui pousse jusqu'à cent pieds de hauteur et qui n'est surpassé que par celui qu'un Anglais a fait à Herrenhaufen, près de Hanovre, sous le règne du roi George Ier.

Saint-Cloud a été funeste à plusieurs princes de la maison royale. Henri III y fut assassiné le 1er août 1589, à huit heures du matin, par Jacques Clément. Henriette d'Angleterre, première femme de Monsieur, Philippe de France, duc d'Orléans, frère unique de Louis XIV, y mourut subitement d'une colique le 30 juin 1670. Elle dit qu'elle était empoisonnée, ce qui engagea le roi à la faire ouvrir en présence de l'ambassadeur d'Angleterre. On ne put guère juger si les soupçons de cette princesse avaient été véritables. Les médecins et les chirurgiens lui trouvèrent toutes les parties nobles gâtées, quoiqu'elle n'eut encore que vingt-six ans. Son époux paya subitement le tribut à la nature dans le même château, le 4 juin 1701.

Ce que je vous ai dit de la malheureuse fin du dernier des Valois me rappelle ce que l'histoire rapporte, que le *Te Deum* fut oublié dans la cérémonie de son sacre, que la couronne lui tomba de la tête et qu'il ne se trouva point d'huile dans la Sainte Ampoule pour faire l'onction accoutumée; ce qui fut remarqué comme un mauvais présage qui ne se trouva que trop véritable dans la suite.

Puisque j'en suis sur les événements tragiques, je vais vous rapporter un fait arrivé depuis peu en Angleterre, que les Anglais, avec qui je suis revenu de Versailles, m'ont conté comme une vérité constante. Un relieur nommé

Richard Smith, et sa femme qui s'appelait Bridget (Brigitte), furent trouvés, il y a quinze jours, pendus tous deux proche de leur lit, à trois ou quatre pieds de distance l'un de l'autre et dans une autre chambre on trouva leur petite fille, qui n'avait que deux ans morte d'un coup de pistolet dont on lui avait cassé la tête. On trouva sur une table trois lettres, dont voici la plus intéressante comme étant très propre à vous faire connaître le caractère stoïque des Anglais.

« Cousin Blindley,

« Ce que vous apprendrez de notre mort étant un peu extraordinaire, quand on le considère dans toutes les circonstances, nous avons jugé à propos de vous donner quelque éclaircissement sur notre conduite. La raison, qui nous a fait désirer la mort, est une haine invétérée que nous avons conçue contre la pauvreté et la misère, malheur qui, par une suite d'accidents funestes, nous était devenu tout à fait inévitable; car nous prenons à témoin toutes les personnes qui nous ont connus, que nous n'avons jamais été des fainéants ni des gens sans conduite et que nous avons pris autant de peine pour gagner notre vie qu'aucun de nos voisins, quoique nos soins n'aient pas eu le même succès. Nous prévoyons bien que le meurtre de notre enfant est une circonstance qui sera condamnée de tout le monde, mais de notre côté nous sommes parfaitement tranquilles sur cet article. Nous sommes persuadés qu'en supposant même un état d'annihilation, comme quelques-uns se l'imaginent, il y a moins de cruauté à prendre notre fille avec nous qu'à la laisser au monde sans amis, sans support, exposée à l'ignorance et à la misère. Cependant comme nous souhaitons d'aller au-devant des censures soit de la malignité, soit de l'ignorance, nous croyons qu'il existe un Souverain Être, par la considération de ses œuvres admirables et de cette multitude de corps célestes, glorieux, innombrables, dont l'ordre et l'harmonie étonnante lui rendent un témoignage continuel. Nous avons pris plaisir aussi à tourner quelquefois notre attention sur

les autres merveilles qui éclatent dans les moindres parties de l'univers, et de toutes ces observations nous avons conclu que le monde ne saurait être sans un premier moteur, c'est-à-dire sans l'existence d'un Être tout-puissant. Mais en reconnaissant la toute-puissance de Dieu, nous ne saurions nous empêcher non plus d'être persuadés qu'il est bon, qu'il n'est point implacable, qu'il ne ressemble point à la race perverse des hommes et qu'il ne se fait point un plaisir du malheur de ses créatures ; et dans cette confiance nous remettons nos âmes entre ses mains, sans être effrayés par de terribles appréhensions, et nous soumettant de bon cœur à tout ce qu'il lui plaira d'ordonner de nous dans sa bonté au moment de notre mort, nous croyons encore qu'il existe des créatures immatérielles et nous sommes fondés dans ce sentiment sur de bonnes raisons, quoique nous ne prétendions pas concevoir leur manière d'exister. Enfin nous n'ignorons pas certaines lois humaines qui sont faites pour inspirer la terreur, mais indifférents pour ce que nos corps peuvent devenir après notre mort, nous en laissons la disposition à la sagesse des juges, ce qui fera voir assez que nous nous soucions peu d'un *Hic jacet*. C'est un honneur que nous n'attendons et que nous ne désirons point.

« L'opinion des naturalistes est que la matière, dont nos corps sont composés, se dissipe et se renouvelle à certaines périodes de notre vie, de sorte qu'un grand nombre de pauvres gens changent plus souvent de corps que d'habits. Comme les théologiens ne nous apprennent point avec lequel de ces différents corps nous devons ressusciter, il est aussi probable de celui que nous avons eu en mourant que d'aucun autre, qu'il ne sera éternellement qu'un peu de cendre sourde et muette. »

Signé : RICHARD SMITH.
BRIDGET SMITH.

Les juges, après les formalités ordinaires, ont déclaré Richard Smith atteint et convaincu du crime qu'on nomme en Angleterre *felo de se*, félonie contre soi-même, et cou-

pable du meurtre de sa fille. Bridget a été déclarée lunatique. La bonne dame avait pourtant signé la lettre avec son époux, et avouait avoir été de moitié du meurtre de son enfant. Il me paraît que son corps méritait une petite pendaison pour le moins. A coup sûr, elle n'aurait pas passé pour lunatique ici.

La tragédie étant ordinairement suivie de quelque petite pièce, je vais aussi vous donner une petite farce. C'est l'aventure d'un conseiller petit-maître avec l'abbé de Vairac, auteur et homme d'esprit (1). Il y a quelques jours que l'abbé, marchant à pied, se trouva surpris par la pluie. Il se mit à couvert sous un auvent devant une boutique. Un conseiller passa dans un magnifique carrosse, allant le train d'un petit-maître, c'est-à-dire passant sur le ventre à tout le monde. Cette course impétueuse fut arrêtée tout d'un coup par quelque chose qui rompit aux harnais des chevaux. Le conseiller se trouva arrêté vis-à-vis de l'abbé de Vairac, qui était habillé comme le sont assez souvent tous les auteurs. Un mauvais manteau et un vieux chapeau couvraient un habit fort usé. Le chapeau parut un sujet de plaisanterie au conseiller. Il ordonna à un de ses laquais d'aller demander à l'abbé si son chapeau était de la bataille de Rocroi. Les laquais de ce pays-ci sont effrontés et insolents plus que partout ailleurs. Celui du conseiller s'acquitta exactement de la commission. « Monsieur l'abbé, lui dit-il d'un ton goguenard, mon maître voudrait savoir à quelle bataille votre chapeau a reçu toutes ces blessures? — A la bataille de Cannes, mon ami, répondit l'abbé. » Et en même temps il en appliqua cinq ou six coups à tour de bras sur les épaules de l'insolent ambassadeur. Le con-

(1) Cet abbé de Vairac était d'une bonne famille de Guyenne. Il avait toute la vivacité, toute la causticité de l'esprit gascon. Il écrivait et plagiait tout le monde, s'il en faut croire Pöllnitz. « Il a publié, dit-il, un *Etat de l'Espagne* et un *Etat de l'Empire* : celui-ci lui a attiré une sentence flétrissante de la part de la cour de Vienne. Il avait composé une *Histoire du Portugal* qu'il n'a pu obtenir la permission de faire imprimer, parce qu'on trouva qu'il y louait les Portugais plus que les Français. Il est mort en 1733, à son retour d'un voyage en Hollande. »

seiller, voyant battre son domestique, sort promptement de son carrosse et accourant vers l'abbé : « Que faites-vous là ? lui dit-il. — Je punis un insolent, répondit froidement l'abbé. — Parbleu, monsieur l'abbé, je vous trouve plaisant d'oser battre un de mes gens ! Vous ne me connaissez pas, sans doute, car vous auriez du respect pour ma livrée. — Pardonnez-moi, répliqua l'abbé, je vous connais très bien. — Et qui suis-je ? dit le conseiller. — Vous êtes un sot, » répondit l'abbé. Le petit-maître se retira et ne demanda point son reste. Cette histoire est très véritable ; je la tiens de l'abbé de Vairac lui-même, qui me l'a contée avec le même sang-froid avec lequel il avait répondu au conseiller.

Quoique les laquais ne soient pas des gens dont on s'entretienne ordinairement, ceux de Paris me paraissent mériter que je vous en dise quelques mots. Ils forment un corps si considérable qu'il y a bien des rois qui n'ont pas une armée aussi nombreuse. D'ailleurs, ces gens-là font des fortunes si extraordinaires et deviennent souvent si rapidement de valets maîtres et seigneurs que franchement ils ne doivent pas être confondus parmi le gros des laquais de l'Europe. Ceux d'entre eux qui ont le talent de savoir faire les petits-maîtres, comme il y en a beaucoup (car tout ce qu'il y a de mieux fait et de plus beau se trouve dans la livrée de Paris) ceux-là, dis-je, étant au service de quelque jeune seigneur, sont ordinairement pairs et compagnons avec leurs maîtres (1). Il y en a d'autres qui sont gens à bonnes fortunes et, si on en croit la satire et peut-être les apparences, il y a des dames de la première qualité qui ne

(1) Les contemporains ne tarissent pas sur l'insolence des laquais. « Un jour, raconte Madame, trois laquais se disputaient ; deux d'entre eux refusaient de laisser dîner le troisième avec eux, en disant : « Fi donc ! Il ne sert avec son maître qu'une présidente. Cela « ne peut être comparé à nous qui servons tous les jours des prin- « cesses et des duchesses. » Le laquais rebuté fut tellement en colère qu'il appela des camarades à son secours et il y eut une grande rixe. On appela le commissaire. Il se trouva alors qu'ils servaient trois frères, fils d'un riche marchand de Rouen. Deux d'entre eux avaient acheté des compagnies aux gardes françaises ; l'un d'entre eux avait une intrigue avec la femme du duc d'Albret ; l'autre avec

traitent pas toujours leurs laquais en domestiques. Il est vrai qu'elles les tirent la plupart du temps de la livrée, et pour les approcher de leur personne en font des garçons et des valets de chambre. Rien n'est trop beau pour ces favoris de Vénus. On les équipe comme des princes; et à voir un de ces laquais fortunés, on le prendrait aisément pour un homme de conséquence. Il est vrai qu'il y en a qui contrefont l'homme de qualité, on ne peut mieux, et souvent ils ont de meilleures manières que leurs maîtres. L'air d'importance et de seigneur est assez né avec le Français. D'autres jouissent de la faveur de leurs jeunes maîtres, d'une manière si peu conforme aux usages ordinaires qu'on ne sait qu'en penser; et plusieurs de ces seigneurs, oubliant ce qu'ils doivent à eux-mêmes et à leur nom, font des parties de souper avec ces gens, où il me paraît que l'agrément de la conversation ne saurait avoir part. Mais tel est l'esprit de débauche qui s'est emparé de la plus grande partie de la jeunesse de la Cour. Il est vrai que cela a été de tout temps.

Ce n'est pas que l'excès de la débauche soit du goût de la nation. Au contraire le Français est né vertueux, et il meurt de même, heureux s'il peut échapper à quatre ou cinq années d'une jeunesse bouillante et surmonter les passions tumultueuses que sa grande vivacité allume dans son cœur et qui lui font commettre des choses à vingt ans, qu'il déteste et abhorre à trente. Je soutiens même que la plupart des Français ne sont point vicieux par penchant. Le seigneur l'est infiniment plus que le gros de la nation et c'est un je ne sais quoi qui l'entraîne : mauvaise compagnie, mauvais conseil. Il croit qu'il est du bel air d'être

---

la duchesse de Luxembourg et le troisième avec une présidente. Les deux premiers s'appellent Colande et Maigremont, et, comme dans le même temps, le duc d'Albret, fils du duc de Bouillon, était amoureux de la présidente Savari qui était enceinte, ainsi que la duchesse, on a fait là-dessus le couplet suivant :

Colande a fait un Bouillon,
Luxembourg un Maigremont,
Et du duc d'Albret, peut-être,
Un petit Savari va naître,
Lampons, lampons!

débauché et beaucoup le sont infiniment plus par la langue que par les effets.

Il me paraît qu'il n'en est pas de même des femmes (je parle de celles qui ne sont pas fort étroitement attachées aux préceptes de la vertu). Elles conservent toujours un extérieur de bienséance, qui impose à ceux qui ne les connaissent pas. Leurs discours mêmes ne sont pas licencieux, et si elles font du mal, c'est dans un tête-à-tête. Il est certain qu'on rend peu de justice parmi nous aux dames françaises. Beaucoup de jeunes gens qui reviennent de Paris, voulant faire les petits-maîtres, en font des récits si désavantageux que la plupart des Allemands, et surtout nos dames, pensent le contraire de ce qu'elles devraient penser. La vertu et la modestie règnent ici parmi le sexe, comme ailleurs; et ces petits-maîtres, qui en parlent autrement, ne savent souvent pas nommer une femme de qualité par son nom et ne connaissent pas même une antichambre (1).

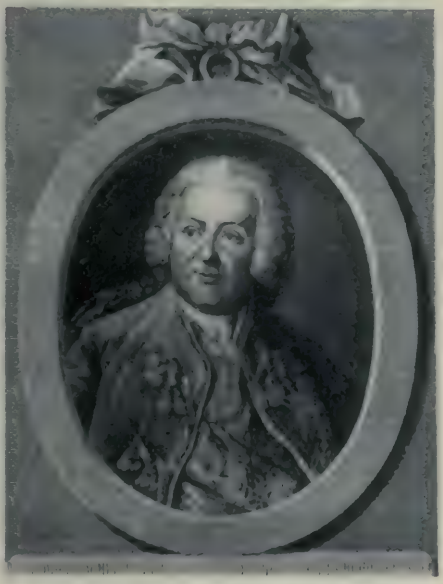

Louis-Phelipeaux, duc de la Vrillière.
Portrait de L.-M. Van Loo, gravure de Levesque (Bibliothèque Nationale Estampes.)

(1) Il y a, dit Nemeitz, certaines maisons qui ont l'apparence d'être de condition. La magnificence et la propreté y règnent partout. Mais

Certainement il y a ici des femmes de qualité qui ont levé le masque, mais leur nombre est si petit que l'on ne doit point faire retomber leur mauvaise conduite sur tout le beau sexe. Je vous suis garant qu'il y a ici des dames, belles, jeunes et faites pour charmer et que la médisance est obligée de respecter (1). Il me paraît que l'on ne saurait en demander davantage. Il en est de même des jeunes gens. Le plus grand nombre est très débauché, mais il s'en trouve qui ont conservé le frein de la modestie. Un La Trémouille, un Luxembourg, un Boufflers et plusieurs autres peuvent servir d'exemples à notre jeunesse, qui peut-être vaudrait moins que la jeunesse française, si elle entrait aussi jeune dans le monde et qu'elle se trouvât dans le centre de la joie et des plaisirs. Mais je m'aperçois qu'au lieu d'une lettre j'écris un factum. Je laisse là mon plaidoyer et crois ma lettre assez longue pour pouvoir la terminer.

---

ce ne sont à proprement parler que de fameux b... où madame a sur la paille de jeunes garces, parfois aussi des femmes mariées, toutes prêtes pour argent. Ce sont quelquefois ses propres filles ou des parentes fort proches aux dépens de la pudeur desquelles le maître et la maîtresse du logis se soutiennent. » (*Séjour de Paris*, 133.

(1) « La connaissance avec des dames de condition, dit encore Nemeitz qui sait compter, ne coûte pas tant en France qu'ailleurs. Ce serait les vouloir affronter que de payer pour elles à l'entrée de l'Opéra, de la Comédie, chez les danseuses de corde, aux temps des foires. Les grisettes et les prétendus demi-castors aiment à être défrayées dans ces occasions, mais point des dames de qualité. Chacun paie pour sa personne. Cela s'observe aussi aux parties de plaisir qu'on fait dans les auberges et dans les cabarets hors de la ville, si on ne les a pas conviées exprès pour s'y régaler. On ne leur donne presque rien pour la foire, mais je mène ma dame ou demoiselle seule ou avec d'autres que nous connaissons dans une boutique de la foire : là je cherche de quoi jouer. Chacun y contribue pour sa part. Si un cavalier de la compagnie gagne ce que l'on a mis au jeu, il en fait bien, par complaisance, présent à une de nos dames. La plus grande dépense qu'on fait avec elles c'est de jouer. » (*Sejour à Paris*, 138-139.)

VII

Paris, 28 mai 1732. — J'étais fort embarrassé, il y a quelque temps, de ce qui pourrait faire oublier aux Français le père Girard, la Cadière et le prétendu bienheureux Pâris. J'appréhendais que ces deux sujets ne fussent encore longtemps la matière des conversations : mais je me suis trompé. Tout cela est oublié et il y a bien autre chose sur le tapis.

L'archevêque de Paris s'est avisé de faire publier un mandement par lequel il défend un certain imprimé intitulé *Nouvelles ecclésiastiques*. Le Parlement de Paris a pris la mouche et donné un arrêt qui condamne le mandement de l'archevêque. La Cour a pris le parti du prélat et a cassé tout ce qu'a fait le Parlement. Celui-ci a prétendu maintenir les privilèges qu'il ne tient pourtant que de la bonté des rois. Il a cessé de s'assembler et il a fallu des ordres réitérés du roi pour lui faire reprendre ses fonctions (1). Cependant les avocats et les procureurs se sont avisés de soutenir le Parlement et prétendent ne point plaider avant que le roi ait rendu justice au Parlement, (c'est le terme dont ils se servent), en lui conservant la

(1) « En conséquence, écrit Barbier, avocat consultant, fils et petit-fils d'avocats au Parlement, il n'y a eu d'audience en aucune chambre et le bruit s'est répandu sur-le-champ dans le palais, où il y avait grand monde, que le Parlement se retirait. Le sieur Griffon, avocat, a été à la Cour des Aides où l'on plaidait ; il a tiré par la manche Angot, jeune avocat qui avait la parole, et lui a dit : « Je t'apprends que le Parlement s'est retiré. » Dans le moment, Angot a repris la parole et a dit : « Messieurs, je prends trop de part à la douleur publique. J'apprends que le Parlement s'est retiré ; vous me dispensez de continuer. » Il a laissé sa cause à moitié et la Cour a levé. Cette démarche d'Angot paraît précipitée et n'est pas approuvée par tout le monde. On a été de même avertir au Châtelet ; les avocats ont plié leurs sacs et sont sortis. On en a fait de même au Grand Conseil et l'après-midi les cabinets des Consultants ont été fermés. Mon père a renvoyé ceux qui avaient des paroles prises. Voilà le feu bien animé et une seconde vacance pour nous. » (*Journal*, II, 269.)

possession des appels comme d'abus, qu'il a à la vérité depuis plusieurs siècles et qui font le sujet des contestations présentes. Le Parlement dit qu'il est d'autant plus en droit de soutenir cette ancienne prérogative que sa conscience et le bien de l'État auquel il est préposé l'y engagent. Car quelles conséquences, dit-il, ne résulteraient point, si on autorisait le mandement de l'archevêque ? Le Pape et les évêques insensiblement s'attribueraient le droit qu'ils prétendent avoir de prononcer des excommunications pour des causes très légères et même de mettre le roi en interdit et d'usurper ainsi un droit temporel despotique, à l'ombre de leur pouvoir spirituel, ce qu'il prétend être absolument contraire aux libertés de cette Église, selon lesquelles il suffit qu'en pareil cas le Parlement ait flétri et condamné ces *Nouvelles ecclésiastiques*, comme il a déjà fait depuis longtemps.

Voilà en gros la situation des affaires et les raisons qu'allègue le Parlement pour le maintien de ses droits, qu'il farcit d'une infinité de grands mots, comme de « motifs de conscience, de libertés de l'Église gallicane » et de mille autres expressions semblables dont les crocheteurs mêmes vous étourdissent les oreilles en passant dans les rues. Les dames même ont oublié pour un temps tout jargon de parure, pour ne parler que ce langage-là et telle ne s'entretenait que de pompons et de cornettes, qui aujourd'hui parle en avocat, soutient les libertés gallicanes, détruit l'Église et envoie le sacré collège et les évêques aux galères. Enfin je ne puis vous exprimer jusqu'à quel point le Français est ridicule dans ces circonstances. Avide de toute nouveauté bonne ou mauvaise, il les saisit aveuglément : ce qui confirme l'inconstance de la nation, qui est telle que si par bizarrerie on allait prêcher le mahométisme, je crois qu'elle l'embrasserait avec cette légèreté qui lui est si ordinaire.

Voici une pièce de poésie qui, sans doute, vous fera plaisir, et que j'ai trouvée bonne. Elle roule sur la tranquillité chrétienne. Si je puis encore avant mon départ d'ici amasser quelque chose de nouveau, je ne manquerai pas

(Bibliotheque Nationale. Estampes.)

de vous l'envoyer. Je soupai dernièrement dans un endroit avec M. de Voltaire et un autre poète. Ce dernier nous récita une poésie fort jolie :

TRANQUILLITÉ CHRÉTIENNE

Plein d'ignorance et de misère,
Pourquoi, mortel audacieux,
Veux-tu sur de profonds mystères
Porter un œil trop curieux ?
Toi, pour qui toute la nature
Ne paraît qu'une énigme obscure,
Tu sondes les divins décrets ;
Tu crois que ton faible génie
De l'Intelligence infinie
Pourra dévoiler les secrets ?

Crains les ténèbres respectables
Où Dieu cache sa majesté.
De ses desseins impénétrables
Qui peut percer l'obscurité ?
Mesure la vaste étendue
De ces globes qu'offre à la vue
Un temps serein et lumineux.
Mais arrête ici ton audace :
Tu ne peux voir que la surface
De ce théâtre merveilleux.

Où t'emporte l'ardeur extrême
De tout comprendre et de tout voir ?
Tu ne te connais pas toi-même.
L'Esprit échappe à ton savoir ;
Et la Raison impérieuse,
De la Grâce victorieuse,
Veut pénétrer la profondeur !
Paul, tout rempli de sa lumière,
Nous apprend quelle est la manière
Dont elle agit sur notre cœur.

Je sens en moi que la nature
Veut établir ma liberté ;
Elle se plaint, elle murmure,
Quand son pouvoir est disputé.
Mais si j'interroge mon âme,
Comment une céleste flamme
La fait agir, la fait mouvoir,
Je crains que cette âme hautaine
Ne donne à la puissance humaine
Ce qui vient du divin pouvoir.

Surpris de l'intervalle immense
Qu'on voit de l'homme au Créateur,
Si je n'admets une puissance
Qui concourt avec son auteur,
Ce n'est plus pour moi qu'un vain titre,
Que le franc, que le libre arbitre,
Que ma raison sait tant vanter;
Je ne connais plus de justice
Qui récompense et qui punisse
Ce qui ne peut rien mériter.

Ainsi mon âme est suspendue
Entre les sentiments divers,
Partout où je porte ma vue
Je vois des abîmes ouverts.
Pour me garantir du naufrage,
Je n'ose quitter le rivage,
La crainte assure mon repos.
Combien dans cette mer profonde,
Flottant à la merci de l'onde,
Se perdent au milieu des flots?

De tant de disputes fameuses,
Où nous embarque notre orgueil,
Fuyons les routes dangereuses;
L'homme, à lui-même, est un écueil.
Dans le petit monde sensible
Est un dédale imperceptible
Dont nous ignorons les détours.
La Foi de notre sort décide :
Elle tient le fil qui nous guide;
Sans elle, nous errons toujours.

Heureux le cœur simple et docile,
Qui, sans raisonner sur la Foi,
Respecte dans nos saints conciles
Le sacré dépôt de la Foi;
Ne franchissons point la barrière,
Que le Père de la lumière
Met aux vains efforts de l'esprit.
A quoi nos soins doivent-ils tendre?
Est-ce à pratiquer ou comprendre
Ce que le Ciel nous a prescrit?

Laissons la Sagesse éternelle
Disposer des cœurs à son gré.
Il suffit à l'homme fidèle
Que par lui Dieu soit adoré.
Qu'importe à ces docteurs habiles
Que par des raisons trop subtiles

Un système soit combattu?
Que produit leur haute science
Si Dieu ne met dans la balance
Que l'innocence et la vertu?

Il serait à souhaiter que tous les Français eussent la même tranquillité chrétienne. Ils ne se déchireraient pas comme ils font et ils ne feraient pas le scandale de l'Europe. Mais la chose est allée trop loin et je ne prévois pas qu'elle puisse être terminée. Ce sera toujours un ver qui rongera la France et un sujet de division entre la Cour et le Parlement.

La Cour vient depuis quelques jours d'exiler l'abbé Pucelle, conseiller au Parlement. C'est le Broussel du temps; et je crois qu'il serait charmé de faire revivre les anciennes barricades, qui furent faites pendant la minorité de Louis XIV, après que la reine-mère Anne d'Autriche eut fait arrêter le même Broussel. Mais jusqu'à présent, il ne paraît pas que l'on fasse tant de bruit pour l'abbé Pucelle, qui en faisait beaucoup au Parlement. Il y parlait comme un ange et tout le monde disait qu'il défendait on ne peut mieux les libertés de l'Église gallicane. Je crains bien pourtant qu'il ne saura pas défendre sa propre liberté et je suis bien trompé s'il meurt sans avoir logé à Vincennes ou à la Bastille. Le Parlement se donne de grands mouvements pour son rappel. Il ne veut rien faire avant que ce cher confrère lui soit rendu. En attendant, rien ne se fait et les particuliers en souffrent et ces mêmes conseillers, qui se font un cas de conscience d'enregistrer un édit du roi qui donne atteinte aux anciens privilèges du Parlement, ne s'en font point de faire languir la veuve et l'orphelin après la fin d'un procès suspendu par ces divisions domestiques. En vérité, je ne puis qu'admirer la bonté du roi et la modération du cardinal de Fleury. M. le Régent et le cardinal Dubois n'auraient pas eu tant de patience. Le premier envoya le Parlement à Pontoise et fit arrêter et exiler les conseillers pour un sujet moins grave, et lorsque le Parlement s'opposait aux changements des monnaies qui intéressaient véritablement la fortune de tous les Français.

Fermeture du cimetière de Saint-Médard.

Bibliothèque Nationale de France

Jusqu'à présent les représentations du Parlement n'ont point produit le retour de l'abbé Pucelle; et je crois que le premier Président fera encore plus d'un voyage à Compiègne, où le roi est depuis quelque temps.

On vient de faire un couplet sur l'exil de l'abbé; je ne me souviens plus du commencement; mais voici comme il finit :

Que de bonnes gens vont pleurer!
Que de filles vont crier.
Rendez-nous Pucelle, ô gué
Rendez-nous Pucelle (1).

Convenez que les Français sont heureux. Ils trouvent matière à se divertir de tout. Tout est sujet à chanson pour eux et je me souviens d'avoir ouï chanter la peste qui était en Provence en 1720. Au reste, tous ces grabuges, qui sont entre la Cour et le Parlement, ont fait oublier absolument le bienheureux Pâris. Il est vrai qu'il commençait d'être hors de mode, depuis que la Cour avait fait fermer le cimetière de Saint-Médard où il est enterré (2). Si l'on eut pris

(1) Barbier donne le couplet complet dans son *Journal* (mai 1732) :

Le Roi, pour plaire à Fleury
Et à sa séquelle,
Vient d'exiler de Paris
Le zélé Pucelle.
Le peuple va murmurer
Et les filles vont crier :
« Rendez-nous Pucelle!
O gué!
Rendez-nous Pucelle! »

Ces couplets sont de Maurepas.

(2) « Aujourd'hui, 29 de ce mois, écrit Barbier dans son *Journal* à la fin de janvier, grand événement dans Paris. Ce matin, M. Hérault, lieutenant de police, a fait fermer, en vertu d'une ordonnance du Roi, du 27, le petit cimetière de Saint-Médard où est le tombeau de M. Pâris. Le guet à cheval était dans le faubourg Saint-Marcel à quatre heures du matin et à chaque corps de garde de ce faubourg, il y avait vingt soldats aux gardes avec les armes chargées. Par cette ordonnance, on traite de superstition tout ce qui s'y passait pour abuser de la crédulité du peuple, les convulsions étant simulées et faites volontairement. On a affiché cette ordonnance fort haut, crainte qu'elle ne fût arrachée, mais aussi à peine la peut-on lire. On la vendra dans quelques jours. On dit que ce matin il y avait grand nombre de carrosses et l'église de Saint-Médard remplie de monde. On n'ira plus dans le petit cimetière, mais on ira dans l'église et je m'imagine que la dévotion ne fera que redoubler. »

ce parti d'abord, on eut prévenu bien des scandales. Je suis bien fâché de ne pouvoir être témoin de la fin de tout ceci. Mes affaires m'appellent en Allemagne et je compte de partir au premier jour. Ainsi, ne m'écrivez plus.

Je vis, il y a deux jours, honnir les appas d'une jeune dame, qui fut fort mortifiée. C'était la marquise de R... (1), dame du palais. Elle est dans l'usage depuis longtemps de mettre très bizarrement beaucoup de blanc, de rouge et de mouches. Ce jour-là elle s'était surpassée. Elle était venue au jardin des Tuileries pour s'y faire admirer, car on dit qu'elle est fort coquette; mais elle fut huée par quantité de petits-maitres qui la suivirent et qui attroupèrent tout le monde après elle, de sorte que la pauvre dame prit le parti de se retirer. Comme elle fut obligée d'attendre son carrosse, les laquais des petits-maitres la huèrent encore beaucoup. Je n'ai de ma vie vu une femme plus humiliée (2).

(*Journal*, II, 242-243.) Ce qui est de plus fâcheux, dit encore Barbier, c'est que cette affaire a attiré une assez mauvaise chanson sur M. Hérault.

Certes, c'est jouer tros gros jeu,
Petit lieutenant de police.
Mal prend à qui s'en prend à Dieu!
Certes, c'est jouer trop gros jeu,
La honte ici, là-bas le feu,
De tes pareils sont les supplices.
Certes, c'est jouer trop gros jeu,
Petit lieutenant de police!
Crottes, lanternes et catins
Bornaient autrefois ton office.
Tu quittes pour vexer les saints
Crottes, lanternes et catins!
Lucifer et ses girardins (les Jesuites)
Te firent chef de leur justice.
Crottes, lanternes et catins,
Bornaient autrefois tes offices.

(Barbier, *Journal*, II, 245.)

(1) Il s'agit de Henriette de Fitz-James, mariée en 1722 à J.-B.-L. de Clermont d'Amboise, comte, puis marquis de Resnel. Dame du palais depuis 1728, elle avait alors vingt-sept ans.

(2) « Le 15, dernière fête de Pâques, dit Barbier dans son *Journal* du mois d'avril, il arriva une aventure aux Tuileries. Mme la marquise de Resnel, femme de grande qualité, s'y promenait le soir avec une autre dame et un monsieur. C'est une grande femme maigre, au visage très long et qui met effectivement extrêmement de rouge. Sa mine dans cet équipage parut extraordinaire au peuple qui y était en grande abondance. Les premiers, qui s'en aperçurent, disaient :

Le même soir, je soupai avec le marquis de L... Je ne l'avais jamais vu. Une dame m'apprit qu'il devait la fortune à une vieille femme, car quoiqu'il fût homme de naissance, comme il était cadet il n'était point riche. A l'âge de vingt ans, il plut à Mme la marquise de L... qui en avait soixante-dix. Elle lui proposa de l'épouser. Le marquis, pour lors chevalier, ne se fit pas beaucoup prier. Il était d'une très jolie figure, mais il n'osait se flatter de trouver une jolie femme qui eût cent cinquante mille livres de rente, comme avait la marquise. En revenant de Saint-Sulpice où les deux amants furent mariés, la marquise conduisit son époux chez elle et l'ayant mené dans un appartement : « Vous n'en aurez que la peur, monsieur, lui dit-elle. Ne vous imaginez pas que je vous ai épousé pour la bagatelle. Voici votre appartement. Le mien est de l'autre côté. Vous coucherez ici et je coucherai dans ma chambre. J'ai voulu vous faire du bien, parce que vous m'avez paru un jeune homme de mérite. Je n'ai pu le faire sans vous épouser et j'ai mieux aimé qu'on dise que je suis une vieille folle qui a épousé un jeune homme, que de donner lieu de dire que je vous entretiens. Il est plus honorable pour vous et pour moi d'être mariés. Je pourrai vous faire autant de bien que je voudrai, sans que le public puisse y trouver à redire. Je suis résolue de le faire; et comme je n'ai point de parents, vous pouvez compter que tout ce que j'ai sera un jour à vous. Je ne vous demande pour toute reconnaissance qu'un peu de part dans votre estime; et je

« Mais voilà une femme qui est comme un masque » Cela donna curiosité à d'autres qui entendirent cela. Une douzaine de personnes, qui s'avancèrent pour la voir, en attira bien d'autres, de manière qu'en un moment elle fut environnée de deux mille âmes qui la suivaient et s'empressaient pour savoir ce que c'était. On lui conseilla, et à sa compagnie, de s'en aller. Cette populace la suivit avec huées jusqu'au Palais-Royal où était son carrosse. Quelqu'un alla se plaindre à M. Bontemps, gouverneur des Tuileries ; il envoya quelque exempt pour démêler dans la multitude qui avait été l'auteur de cette impertinence. On soupçonna un marchand orfèvre qu'on indiqua à tort et à travers. On le mit le lendemain en prison et on l'en fit sortir deux jours après. Mme de Resnel en a été pour une scène très désagréable. « Encore, disait-on, si cela pouvait corriger les femmes de mettre tant de rouge. » (*Journal*, II, 258-259.)

suis persuadée que vous êtes trop honnête homme pour n'avoir pas de bonnes manières pour moi. » Jugez de la surprise du marquis à un discours si inattendu. Il voulut se jeter aux pieds de sa femme et lui donner des marques de la plus vive tendresse; mais elle, le repoussant : « Point de ces choses extraordinaires, monsieur, lui dit-elle, vivons en amis. Tout le reste est superflu. » Enfin elle lui fit connaître qu'elle voulait absolument qu'il ne pensât jamais qu'elle fût sa femme. Le marquis fut obligé de s'y conformer. Ils ont vécu ainsi en parfaite intelligence pendant sept ans. La dame est morte et a laissé son mari son héritier universel.

Pierre Chirac, médecin du Regent.
Portrait gravé par J.-B. de Poilly.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

Les bonnes fortunes sont pour les jeunes gens. J'avais ici des engagements, à l'âge de vingt-deux ans, avec une vieille qui n'était pas tout à fait si désintéressée que Mme la marquise de I.... Elle me faisait du bien, mais elle m'obligeait à beaucoup de reconnaissance. La dame avait quarante ans de plus que moi; les mouches, le rouge et le blanc renouvelaient journellement ses attraits. Il fallait

avoir vingt-deux ans comme moi pour n'être point épouvanté de ses charmes. Quatre-vingt mille livres de rente, que j'envisageais, me faisaient prendre pour naturel ce qui n'était qu'emprunté, et je ne sais si je n'aurais pas juré que ma surannée maîtresse n'avait que quinze ans. Nous avons vécu ensemble pendant deux ans avec beaucoup d'attentions l'un pour l'autre. La dame avait deux fils qui pouvaient être mes pères. Cependant elle ne désespérait pas de pouvoir avoir encore lignée. Elle me proposa le mariage : j'y consentis. MM. mes beaux-fils futurs furent avertis, je ne sais par qui, où j'en étais avec leur mère. Ils vinrent se jeter à ses pieds et la conjurèrent de ne leur point faire le tort à eux et à leurs enfants (car ils étaient mariés) de m'épouser. Ma promise fut ébranlée. Je survins dans le temps qu'elle allait promettre à ses fils ce qu'ils demandaient. Ma présence la rassura et je la fis triompher de sa faiblesse.

Cependant, les fils firent jouer un ressort qui ne leur fut pas inutile. Leur mère était coquette, mais elle était dévote et elle donnait à Dieu le temps qu'elle n'était pas avec moi ou à sa toilette. Les fils lui détachèrent un prêtre de Saint-Sulpice. Le saint homme prit son temps que je n'étais pas au logis. Je n'avais pas prévu le coup, sans quoi le suisse et tous les domestiques étant mes créatures, il m'aurait été aisé de lui empêcher l'entrée de la maison. Il s'acquitta si bien de sa commission qu'il obtint que le contrat de mariage, qui devait être signé le lendemain, ne le serait que dans trois mois. J'appris cette nouvelle sans beaucoup de chagrin et j'avoue que ma présomption était telle que je ne croyais pas que la dame pût m'échapper. Au portrait que je vous ai fait de ma belle, vous jugez bien que je n'étais pas fort amoureux. Le scrupule, que lui avait fait fait naître le prêtre de Saint-Sulpice, ne la faisait point changer de manière à mon égard. Nous vivions toujours fort unis ensemble. Cependant je n'osais pas parler de m'assurer quelque chose. On me faisait de gros présents. Je les dissipais à mesure que je les recevais. Parler de testament à une amante de soixante-dix ans, c'était une

étrange manière de faire l'amour et le moyen de tout perdre.

Ce malheur m'arriva cependant lorsque j'y pensais le moins. J'entrai un matin dans la chambre de ma belle. Je la trouvai à sa toilette. Elle se plaignit d'un grand mal de tête et me dit qu'elle se trouvait fort embarrassée, qu'elle avait prié du monde à dîner, mais qu'elle n'était pas en état de leur tenir compagnie. Elle me pria de faire les honneurs de la maison. Je lui conseillai de faire dire à ceux qu'elle avait invités qu'elle se trouvait mal et qu'elle les priait de remettre la partie à un autre jour. Elle y consentit. Je sortis, en lui promettant de retourner pour dîner avec elle. Je fus faire ma tournée. En rentrant je la trouvai parée plus qu'à l'ordinaire. Elle me dit que son mal de tête s'étant dissipé après avoir pris du café, elle s'était ajustée pour me plaire. Nous dînâmes ensemble. Elle mangea très peu et recommença bientôt à se plaindre. Je la fis mettre sur son lit, et m'étant assis à côté d'elle, je pris un livre pour lire jusqu'à ce qu'elle pût prendre du repos. Tout d'un coup je me sentis saisir la main. Je me tournai vers le lit et je vis ma promise expirer en me serrant la main. J'appelai du monde. On vint. Chirurgiens et médecins arrivèrent. On la saigna, mais tout fut inutile :

On ne voit pas deux fois le rivage des morts.

Cet accident me frappa tellement que je ne pensai pas même à mettre mes effets à couvert. Je passai dans ma chambre et à peine y avais-je été quelques moments qu'on me dit qu'un des fils de la défunte était là avec un commissaire pour mettre le scellé sur tout. Je ne m'y opposai nullement et de bonne foi je n'avais aucun droit de le faire. Mais ma bonté ne servit qu'à rendre le fils plus fier. Il vint jusque dans mon appartement pour mettre le scellé sur les choses qui m'appartenaient. Je lui dis que s'il ne se retirait, je le ferais mettre dehors par mes gens et ceux de la défunte qui m'étaient tous affectionnés. Sur ces entrefaites feu M. de N..., conseiller au parlement, qui était fort de mes amis, vint pour me voir. Il me conseilla de déloger le

plus vite que je pourrais et de faire emporter au plus tôt ce qui m'appartenait. Il m'offrit sa maison pour y mettre mes meubles et mes effets. J'acceptai l'offre et tout fut emporté en peu d'heures. Les fils ont voulu depuis m'intenter un procès, mais comme ils n'avaient aucune preuve de ce que j'étais resté redevable à leur mère, ils n'osèrent entreprendre de me chagriner. Si j'avais été alors de l'humeur dont je suis aujourd'hui, j'aurais été plus longtemps sensible à la perte que je faisais, car outre une bonne amie, chose rare et précieuse, je perdais l'espérance d'une fortune brillante.

Je ne sais comment j'ai été vous rappeler mes anciennes aventures. C'est une démangeaison de causer et cela m'est plus permis avec vous qu'avec un autre. Adieu, vous n'aurez plus rien de moi sur ce pays-ci, car je me prépare à le quitter au premier jour.

VIII

Bruxelles, 4 juin 1732. — En sortant de Paris, j'a suivi le pavé jusqu'à Chantilly, qui peut passer pour le plus beau château du royaume depuis les grandes augmentations qui ont été faites par M. le duc, qui en est seigneur. La forêt de Chantilly est tout ce que l'art et la nature ont formé de plus beau. Le château est magnifique, les écuries superbes, et le parc est orné des plus belles eaux du monde. Louis XIV a toujours fort souhaité d'avoir cette maison. Il demanda à l'acheter de feu M. le prince. Celui-ci lui répondit qu'il était le maître, mais que dès ce moment il le suppliait de l'en faire concierge. Le roi comprit que c'était à regret que M. le prince lui cédait cette maison et n'en parla plus.

M. le duc de Bourbon, qui est assurément le plus riche prince, sans être souverain, qui soit en Europe, demeure beaucoup à Chantilly depuis qu'il n'est plus chargé du ministère. Il y a toujours une très nombreuse cour et y vit plutôt en roi qu'en prince du sang.

Après m'être bien promené à Chantilly, j'ai été coucher à Senlis; et le lendemain, je suis arrivé de bonne heure à Cambrai, ville célèbre par plusieurs endroits, mais dont la beauté ne répond pas à la réputation. Cambrai, capitale du Cambrésis, était autrefois une ville impériale et son archevêque était souverain et prince de l'empire. La France, s'étant emparée de Cambrai, il ne reste plus à l'archevêque de tant de belles prérogatives que le vain titre de prince de l'empire qu'il continue toujours de prendre, bien qu'il n'ait plus de voix, ni de séance à la Diète. Depuis 1712, que je vins pour la première fois en France, l'église de Cambrai a eu quatre archevêques. Je trouvai alors le siège occupé par l'illustre François de Salignac de la Mothe Fénelon, précepteur de feu M. le duc de Bourgogne, père de Louis XV. Il eut pour successeur Jean d'Estrées, mais celui-ci mourut avant que d'avoir pris possession de l'ar-

chevêché. Le célèbre cardinal Dubois lui succéda. Il jouit peu de cette dignité, étant mort à Versailles le 10 août 1723. L'abbé de Saint-Albin, fils naturel de M. le duc d'Orléans, régent, fut nommé archevêque de Cambrai dans un âge où il eut besoin des dispenses de Rome pour pouvoir occuper cette dignité.

Je crois qu'il n'est pas hors de propos que je m'arrête un moment sur le cardinal Dubois. Peut-être ne serez-vous pas fâché d'en apprendre quelques particularités. Voici avant toute chose les titres qu'il portait : Guillaume, cardinal Dubois, prêtre, archevêque-duc de Cambrai, prince du Saint-Empire, comte de Cambrésis, abbé de Saint-Just de Nogent-sous-Coussy, de Bourgueil, d'Airvaux, de Cercamps, de Bergue-Saint-Vinoc, et de Saint-Bertin de Saint-Omer; principal et premier ministre et secrétaire d'État ayant le département des Affaires étrangères; grand maître et surintendant général des courriers, postes et relais de France; l'un des quarante de l'Académie française et de celle des Belles-Lettres; élu par les prélats et autres députés à l'assemblée générale du clergé de France, pour en être premier président. Le cardinal Dubois était d'une extraction commune, mais né avec de grands talents et avec un esprit peu ordinaire. Il fut précepteur de M. le duc d'Orléans, qui a été régent du royaume. C'est ce qui faisait que le prince et lui se connaissaient si parfaitement, que le moindre signe leur suffisait pour s'entendre. L'abbé Dubois fut accompagné dans les négociations de la paix, en Angleterre et à Utrecht. Le duc d'Orléans, étant devenu régent, l'envoya ménager les intérêts du roi auprès du roi George Ier, avec qui il conclut le célèbre traité de la quadruple alliance. A la majorité du roi, le Régent, voulant avoir un premier ministre dont il fut assuré, choisit l'abbé Dubois. Il le fit d'abord archevêque. Ensuite il obtint le chapeau pour lui. On prétend que le cardinal commençait à oublier ce qu'il devait à son bienfaiteur et qu'il pensait à se soustraire à son obéissance lorsqu'il mourut à Versailles, après avoir joui peu d'années d'une brillante fortune.

Sa maladie ne dura que peu de jours et fut douloureuse. La Peyronie, premier chirurgien du roi, lui fit une opération, que les ennemis du cardinal attribuent au peu de continence qu'il avait eue avant que d'être archevêque. Il craignit beaucoup l'opération et ne voulut point la supporter, quoique les chirurgiens l'assurassent que c'était le seul moyen de lui sauver la vie. M. le duc d'Orléans, à qui les jours du ministre étaient chers, usa de son autorité et obligea le cardinal à subir l'opération. Elle ne répondit point à l'espérance de Son Altesse Royale. Son favori mourut peu de jours après. L'empressement, avec lequel le duc d'Orléans s'empara du ministère, confirma le public dans l'opinion où il était que le cardinal avait pensé à se soustraire à la domination de ce prince.

Le cardinal fut peu regretté. Il était brusque, violent et emporté. Ce n'était pas le moyen de s'acquérir l'amitié d'une nation qui veut qu'on conserve la bienséance et la politesse en toutes choses. La satire, peut-être la calomnie a débité que ce cardinal était marié à Tours, lorsqu'il fut fait archevêque et que sa femme vivait dans cette ville, qu'il avait chargé M. de Breteuil, intendant de Tours, de la porter à ne point se dire sa femme, mais qu'elle ne voulut point perdre cet avantage. Sur quoi M. de Breteuil s'était fait apporter le registre de la paroisse où le mariage s'était fait et en avait arraché la feuille; que la femme avait voulu faire du bruit, mais qu'on l'avait menacée de la faire enfermer et obligée ainsi à garder le silence.

Je ne vous garantis pas qu'il y ait un mot de vrai dans tout ceci : mais c'est ce que la chronique scandaleuse a débité et qui a passé jusqu'à Rome. Le feu pape, apprenant toute cette histoire, et encore bien d'autres qui roulaient sur le chapitre du cardinal, fut au désespoir de l'avoir élevé à la pourpre. On m'a assuré que le chagrin, qu'il en avait eu, avait contribué à abréger ses jours.

Le cardinal, étant un jour dans ses humeurs noires, envoya sans ménager les termes Mme la duchesse de F... *cueillir des violettes*. La dame s'en plaignit à M. le duc d'Orléans régent. Ce prince lui répondit : « Vous avez rai-

son, madame, le cardinal Dubois est un brutal, mais il est de bon conseil. »

Le même cardinal fit une réponse à peu près semblable au cardinal de Noailles. Celui-ci, lui ayant dit un jour, qu'il sortait de l'audience de M. le duc d'Orléans, que ce prince n'avait pas voulu écouter ses représentations et lui avait dit d'aller se... (vous entendez le reste). « Eh bien, répondit le cardinal Dubois, Votre Éminence ne saurait mieux faire que d'obéir. »

Ces contes m'en rappellent un qui courut tout Paris, peu après que le cardinal Dubois fut élevé à la pourpre. On faisait trouver ensemble les laquais de Son Éminence et ceux du cardinal de Noailles. Ils prirent dispute au sujet de la prééminence de leurs maîtres. Les uns disaient : « Notre maître est plus ancien cardinal, duc et pair et commandeur des ordres du roi. » Les autres disaient : « Le nôtre est prince de l'Empire, duc de Cambrai et premier ministre. — Le nôtre, reprirent les premiers, sacre les évêques. Donc il doit avoir le pas sur le cardinal Dubois. — Plaisante raison! dit un laquais de ce dernier cardinal, si le sacre y fait quelque chose, mon maître est le plus grand seigneur; le vôtre sacre les évêques et le mien sacre Dieu tous les jours. » Il n'avait certainement pas tort. Le cardinal avait cette mauvaise habitude : il jurait comme un grenadier.

Le cardinal, en mourant, ne laissa pas de grands biens et soit qu'il fût désintéressé ou qu'il n'eût pas eu le temps d'amasser des richesses, sa fortune ayant duré trop peu, ses héritiers ne trouvèrent pas de quoi se consoler beaucoup de sa perte. M. le duc d'Orléans l'oublia bientôt et la France ne s'en souvint qu'autant qu'il plut aux beaux esprits de rappeler sa mémoire par des satires et des épitaphes qui auraient peut-être passé à la postérité si le venin y avait été moins répandu. Le cardinal Dubois est inhumé dans l'église Saint-Honoré où son frère était chanoine. Cet ecclésiastique lui a fait élever un tombeau de marbre où le cardinal est représenté à genoux tourné vers l'autel du chœur dont il semble détourner la tête. Les cri-

Charles d'Orléans de Saint-Albin.
Portrait par A. S. Belle, gravure de Cars.
Bibliothèque Nationale. Estampes.

tiques ont dit qu'il n'osait regarder après sa mort ce qu'il avait profané pendant sa vie.

Le cardinal Dubois avait obtenu pour Cambrai que le congrès s'y tiendrait pour accommoder les différends entre l'Empereur et l'Espagne. Les Français s'en glorifiaient beaucoup. Ils disaient qu'il était bien glorieux pour M. le duc d'Orléans que toutes les puissances de l'Europe lui envoyassent des ambassadeurs pour le rendre l'arbitre de leur fortune. Les mêmes choses ont été dites au sujet du congrès de Soissons. « On vient, disaient les flatteurs de la Cour, nous demander la paix chez nous. »

On était plus modeste autrefois parmi les alliés; et quand Louis XIV a envoyé ses ambassadeurs à Aix-la-Chapelle, à Nimègue, à Ryswick, à Gertruydenberg, à Utrecht, à Rastadt, nous n'avons pas dit que le roi venait nous demander la paix. Mais les Français ont toujours dit qu'ils « donnaient la paix à l'Europe ». Quoi qu'il en soit, ils n'ont pas lieu de se glorifier des deux derniers congrès qui ont été tenus chez eux. L'un et l'autre ont été ouverts avec beaucoup d'éclat et se sont terminés sans rien conclure. Le traité de Vienne, conclu le 30 avril 1725, mit fin à celui de Cambrai, dont toutes les opérations, pendant l'espace de quatre ans, n'avaient abouti qu'à former un beau règlement pour le cérémonial et pour maintenir le bon ordre entre les domestiques. Le baron de Ripperda, depuis duc et grand d'Espagne, devenu premier ministre de Leurs Majestés Catholiques, homme d'un tempérament vif, étant ennuyé des longueurs du congrès de Cambrai, se rendit à Vienne sous le nom de baron de Paffenberg et établit une amitié si étroite entre son maître et l'Empereur, qu'il n'y en avait peut-être jamais eu de pareille entre les deux Cours, lors même que la maison d'Autriche occupait le trône d'Espagne. La gloire du congrès de Cambrai en reçut un grand échec, et le traité de Séville n'a pas fait plus d'honneur au congrès de Soissons.

De Cambrai, je suis allé à Valenciennes, dernière place de la Flandre francaise et une des plus considérables de cette province. Le prince de Tingry en est gouverneur. Il

est fils du célèbre duc de Luxembourg, maréchal de France, duquel nos écrivains ont cru ternir la gloire en l'accusant d'avoir été en commerce avec le diable qui lui avait fait remporter tant de victoires sur nous. Le prince de Tingry s'est beaucoup distingué pendant la dernière guerre, sous le nom de chevalier de Luxembourg. Il fit entrer un convoi de poudre pendant la nuit dans Lille assiégée et contribua beaucoup par là à faire traîner ce siège. Tout ce qu'il y a d'officiers le regardent comme un des premiers généraux qui soient en France. Il y a longtemps que sa naissance, son mérite, ses services et ceux de son père, auraient dû lui procurer le bâton de maréchal. On croyait qu'il serait compris dans la dernière promotion : cependant il ne l'a point été. Il est aujourd'hui un des plus anciens lieutenants généraux. Je ne saurais m'empêcher de vous parler de sa politesse et de ses manières gracieuses. J'ai lieu de me louer infiniment des bontés qu'il a bien voulu avoir pour moi.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Préface 5
Le baron de Pöllnitz et ses voyages 7
Lettres du baron de Pöllnitz :
I. — *Lyon, 2 mars 1732* 55
II. — *Paris, 20 mars 1732* 69
III. — *Paris, 1er août 1732* 80
IV. — *Versailles, 15 avril 1732* . . 102
V. — *Versailles, 1er mai 1732* . . 129
VI. — *Paris, 12 mai 1732* 158
VII. — *Paris, 28 mai 1732* 171
VIII. — *Bruxelles, 4 juin 1732*. . . 185

TABLE DES GRAVURES

Portrait de Charles-Louis, baron de Pöllnitz (grav. de J.-M. Steidlin, frontispice des *Nouveaux Mémoires*, éd. de Francfort, 1738). . 9
Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine (portr. par de Troy, grav. par M. Pool). 17
Marie-Anne de Bourbon, princesse de Conti (grav. de Crespy). . . . 25
Louis XV en 1726 (dess. de A. Humblot, grav. par Guélard) 33
Estampe satirique contre les jésuites (XVIIIe siècle) 41
Claude Le Blanc (portr. peint par A. Le Prieur, grav. par Drevet). . 52
François-Louis de Bourbon, prince de Conti (grav. de J. Gole). . . . 57
Vue de la place Bellecour à Lyon (dess. de Lallemand, grav. par C. Fessard) 65
Anne-Louise-Bénédictine de Bourbon, duchesse du Maine (grav. de A. Trouvain). 73
Voyage et route de Marie Leczinska, princesse de Pologne et reine de France, partant de Strasbourg pour venir à Fontainebleau . . . 77
Estampe janséniste relative à la condamnation du diacre Pâris et à l'acquittement du père Girard). 81
Ruban à la Cadière. 89
Vue et perspective de l'hôtel de Mars, dit des Invalides (dess. de Pérelle, grav. de N. Poilly). . . . 93
René Hérault, lieutenant général de police (portr. peint et gravé par J.-E. Liotard) 97
Michel Baron (portr. peint par Troy, grav. par Daullé). 100
Portrait de Marie Leczinska (par Louis Tocqué) 105
Diane d'Orléans, princesse de Conti (d'après un portrait du Musée de Versailles). 109
Élisabeth-Alexandrine de Bourbon, Mlle de Sens (grav. d'après un portrait du Musée de Versailles). 112
Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont (portr. peint par Drouais). 113
Marie-Anne de Bourbon (Mlle de Clermont). portr. de Nattier, grav. de Nargeot 117
Marie-Thérèse de Bourbon, princesse de Conti (grav. de L. Cossin). 120
Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes (grav. d'après un tableau au Musée de Versailles) . . 121
Agnès Berthelot de Pléneuf, marquise de Prie (portr. peint par Van Loo, grav. de Chéreau jeune). 125
André Hercules de Fleury (portr. peint par H. Rigaud, grav. de Roy). 133
Jean-Frédéric Phélipeaux, comte de Maurepas (grav. de Petit) 137
Jean Law (portr. peint par J. Hubert, grav. de J. Langlois). . . . 141
Joseph Paris-Duverney (juillet 1757), (portr. peint par L.-M. Van Loo, grav. de P. Aveline) 145
Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse (grav. de Mariette). . 149
Marie-Victoire-Sophie de Noailles, comtesse de Toulouse (portr. dess. par Arnoult, 1678) 153
François-Victor Le Tonnelier de Breteuil (portr. peint par Van Loo père, grav. de Joullain). 161
Louis Phélipeaux, duc de La Vrillière (portr. de L.-M. Van Loo, grav. de Levesque). 169
Frontispice pour les Nouvelles ecclésiastiques de l'année 1731. 173
Fermeture du cimetière de Saint-Médard 177
Pierre Chirac, médecin du Régent (portr. grav. par J.-B. de Poilly). 181
Charles d'Orléans de Saint-Albin (portr. peint par A.-S. Belle, grav. de Cars) 189

Imprimerie F. Schmidt, 5-7, avenue Verdier, Grand-Montrouge (Seine).

Author Pöllnitz, Karl Ludwig, Freiherr von 102192 HF.
Title Un séjour en France sous Louis XV. P744s

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU